



Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.experimentation.jeunes.gouv.fr

Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets RCA-ML lancé en décembre 2010 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le fonds d'expérimentation est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse 95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13 Téléphone : 01 40 45 93 22

1 cicphone : 01 40 45 55 22

http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr

Pour plus d'informations sur le déroulement du projet, vous pouvez consulter sur le site http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr la note de restitution finale soumise au FEJ par le porteur de projet.

Intitulé du projet :

Revenu Contractualisé d'Autonomie

Structure porteuse du projet :

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative (DJEPVA)

Structures porteuses de l'évaluation :

• Équipe d'évaluation quantitative : Crest et École d'économie de Paris

Romain Aeberhardt, Centre de Recherche en Economie et Statistique (CREST) Vera Chiodi, Ecole d'Economie de Paris

Bruno Crépon, Centre de Recherche en Economie et Statistique (CREST) et Jameel Poverty Action Lab (J-PAL)

Mathilde Gaini, Centre de Recherche en Economie et Statistique (CREST) et Dares* Augustin Vicard, École d'Économie de Paris

Avec la collaboration de Catherine L'Hostis, Khatidja Kassam et Pedro Ponce Jurado

• Équipe d'évaluation qualitative : Crédoc

Léopold Gilles, Nelly Guisse

Avec la collaboration d'Elodie Albérola, Marianne Britton, Audrey Capron, Christelle Gris, Florence Tith Et le Département des Enquêtes du Crédoc pour la réalisation du terrain quantitatif et sa participation à la réalisation du terrain qualitatif : Sonia Eugène, Arnaud Desemery, Françoise Funel

Durée d'expérimentation : deux ans ; avril 2011 – juin 2013

Date de remise du rapport d'évaluation : octobre 2014

^{*} Ce rapport ne reflète pas la position de la Dares, qui a contribué aux travaux en réalisant l'exploitation des données de Parcours 3, et n'engage que ses auteurs.



1. Le programme. Le revenu contractualisé d'autonomie (RCA) est un programme d'accompagnement à destination des jeunes de moins de 23 ans peu qualifiés. Il a été mis en œuvre, à titre expérimental, par 82 missions locales, d'avril 2011 à juin 2013. Environ 4 400 jeunes ont bénéficié de ce programme. Inspiré du CIVIS et destiné au même public, le RCA repose sur un contrat d'engagement, suivi de rendez-vous réguliers, entre le jeune et son conseiller.

Le RCA se distingue du CIVIS par sa durée plus longue (contrat de 2 ans dès le départ, contre une année, renouvelable sous certaines conditions, pour le CIVIS), et par le versement d'une allocation mensuelle pouvant atteindre 250 €, partiellement cumulable avec des revenus d'activité. Cette allocation doit permettre aux jeunes de davantage s'investir dans leur accompagnement et de lever les freins financiers qu'ils rencontrent pour trouver un emploi durable (suivi d'une formation, permis de conduire, frais de transport...).

2. Modalités d'évaluation. Deux groupes de jeunes ont été tirés au sort. <u>On compare la trajectoire du premier groupe</u>, auquel a été proposé le RCA plutôt que le CIVIS, à celle du second groupe de jeunes, <u>bénéficiaires du CIVIS</u>. Grâce au tirage au sort, les deux groupes sont totalement comparables, et identiques avant le démarrage de l'expérimentation. Trois enquêtes approfondies ont été réalisées auprès des jeunes, à l'entrée en programme, puis un et deux ans après.

En complément de cette évaluation quantitative, 150 entretiens qualitatifs (70 auprès des jeunes et 80 auprès des acteurs) ont été menés, et les référents de l'expérimentation dans les 82 missions locales ont été interrogés à deux reprises.

3. Principaux résultats. Les jeunes suivis en RCA vont plus souvent à la mission locale et restent plus longtemps suivis que les jeunes suivis en CIVIS, alors que l'offre d'accompagnement est la même. Au cours de la première année, les jeunes suivis en RCA rencontrent en moyenne 8 fois leur conseiller, contre 5 fois en CIVIS.

Les autres effets positifs attendus du RCA ne se sont pas manifestés : un an comme deux ans après l'entrée en programme, le taux d'emploi des jeunes plafonne à environ 50 %, sans différence significative entre jeunes suivis en RCA et en CIVIS ; le taux de reprise d'une formation et les efforts de recherche d'emploi sont également similaires entre les deux groupes.

A contrario, pendant les 6 premiers mois du programme, le taux d'emploi des jeunes suivis en RCA a été légèrement plus faible, d'environ 3 points de pourcentage, que celui des jeunes en CIVIS, potentiellement en lien avec un effet désincitatif de l'allocation.

L'évaluation qualitative a permis de mieux comprendre l'absence d'effet du RCA sur l'insertion des bénéficiaires : malgré une forte adhésion au dispositif par les jeunes et les acteurs, le caractère automatique de l'allocation n'a pas permis aux conseillers des missions locales de faire « levier » sur la construction et la mise en œuvre de projets d'insertion. Par ailleurs les effets de l'allocation sur le niveau de vie des jeunes varient en fonction du degré de contrainte financière : seuls les jeunes ayant des contraintes financières relativement modérées voient une amélioration significative de leur niveau de vie (il s'agit souvent des jeunes hébergés chez leurs parents mais qui ne perçoivent pas d'autres aides familiales).

4. Préconisations. D'une part, <u>les résultats, décevants, suggèrent de redéfinir les contenus, l'intensité et les étapes clés des programmes d'accompagnement des jeunes</u>. D'autre part, en raison des légers effets désincitatifs à court terme probablement induits par l'allocation, <u>il pourrait être opportun d'amplifier la logique de droits et devoirs du programme, en renforçant la conditionnalité des aides, et d'autoriser des possibilités de cumul plus importantes entre allocation et salaire.</u>

Les enseignements du RCA ont une portée pour la « Garantie jeunes », actuellement expérimentée dans 10 départements, les deux programmes ayant de nombreuses similitudes.



Le Revenu contractualisé d'autonomie (RCA) est un programme d'accompagnement à destination des jeunes de moins de 23 ans peu qualifiés. Les jeunes accompagnés touchent chaque mois une allocation d'au maximum 250 €, partiellement cumulable avec des revenus d'activité. Le RCA a été mis en œuvre, à titre expérimental, par 82 missions locales, d'avril 2011 à juin 2013. Environ 4 400 jeunes ont bénéficié de ce programme.

Un programme conçu dans le prolongement des travaux de la Commission sur la politique de la jeunesse

Le RCA a été expérimenté dans le prolongement des travaux de la *Commission sur la politique de la jeunesse* de juillet 2009. L'idée générale était de donner aux jeunes les moyens de leur autonomie.

Le *Livre vert* de la Commission énonçait ainsi comme un objectif fondamental de « donner à tous les jeunes les moyens de prendre en main leur existence ». Or, comme l'explique le sociologue Olivier Galland, « l'autonomie ne se décrète pas, elle se construit, et ceux qui disposent de moins de ressources ont un impérieux besoin d'être aidés ». En d'autres termes, « on fait trop souvent le postulat de l'autonomie des jeunes, sans offrir l'aide qui devrait la rendre possible ».

Le *Livre vert* avait présenté différentes options, autour de la distinction entre l'idée d'une dotation sous la forme d'un capital modulé selon les revenus des parents et utilisable à partir de 18 ans, et celle d'une allocation sous forme de revenus pendant une période déterminée. Le Revenu contractualisé d'autonomie (RCA) correspond à cette seconde option : « Ce système interviendrait systématiquement dans les périodes stratégiques des parcours des jeunes, pour soutenir les périodes de formation, de recherche d'emploi et d'insertion sociale, dans un cadre d'accompagnement contractualisé, visant à donner aux jeunes les moyens de mener à bien leurs projets de formation et d'insertion » (*cf.* la <u>note thématique</u> du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse).

Le RCA : un dispositif proche du CIVIS mais doté d'une allocation mensuelle et garantie

Le CIVIS, dont dérive le RCA, est le principal programme d'accompagnement proposé par les missions locales. Depuis sa création, en 2005, plus de 1 300 000 jeunes en sont sortis. Les objectifs centraux du programme sont l'accès à l'emploi à travers des investissements en termes de formation et de recherche d'emploi. Concrètement, lors de l'entrée en programme, le jeune et son conseiller signent un contrat d'engagement. Ensuite, pendant un an, le conseiller rencontre régulièrement le jeune : en théorie, au moins une fois par mois, mais en pratique certains jeunes décrochent rapidement. Le conseiller aide d'une part le jeune dans sa recherche d'emploi et l'élaboration de son projet professionnel en proposant des offres d'emploi ou de formation, des ateliers, etc. D'autre part, une aide financière ponctuelle peut être accordée au jeune en fonction de ses projets, sans excéder 450 euros par mois et 1 800 euros par an. Le CIVIS est en outre caractérisé par un taux d'abandon élevé.

Le RCA, tel qu'il a été mis en œuvre, consiste en un transfert, pouvant aller jusqu'à 4 800 euros sur deux ans, vers les jeunes inscrits dans le programme CIVIS, âgés de 18 à 23 ans. Ces jeunes ont en général un niveau d'éducation très faible. Certains sont titulaires d'un CAP ou du BAC mais tous éprouvent des difficultés d'insertion, en particulier dans l'emploi. Le transfert est effectué sous la forme d'une allocation mensuelle de 250 euros par mois la première année et de montants progressivement décroissants la deuxième année. Il obéit en outre à deux règles :

- une règle de cumul partiel avec les revenus d'activité. L'allocation décroît linéairement avec les revenus du travail et s'annule au-delà d'un revenu de 1 050 euros ;
- une règle de conditionnalité. Le transfert est conditionnel à la participation au programme d'accompagnement offert par les missions locales, le programme CIVIS.

Autre innovation du RCA par rapport au CIVIS, sa durée, de deux ans d'emblée, est plus longue que celle du CIVIS : un an (renouvelable dans certains cas). De plus, contrairement au CIVIS, les périodes d'emploi, même « durables », n'interrompent pas le suivi du jeune par le conseiller.

Les effets attendus du RCA

L'une des idées sous-tendant la conception du RCA est que les jeunes feraient l'objet de contraintes financières qui les obligeraient à prendre des emplois pour assurer une contribution minimale au revenu du foyer. Cela les mettrait dans l'incapacité de s'investir durablement dans leur projet professionnel et de formation, entre autres au travers du programme CIVIS. Ils seraient de ce fait maintenus dans une recherche d'emploi désorganisée privilégiant l'immédiateté. Leur donner une allocation permettrait ainsi de desserrer leur contrainte financière et de leur permettre de se dégager d'emplois de subsistance pour investir dans leur projet professionnel ou dans la recherche d'emplois de meilleure qualité.

On attend donc des effets positifs sur la participation au programme d'accompagnement de la mission locale, sur les investissements de capital humain et sur la recherche d'emploi. A terme, on attend aussi des effets positifs sur l'accès à l'emploi et sur l'intégration, avec en particulier une progression des revenus liée à un taux d'emploi plus élevé.

D'un autre côté, un phénomène bien connu est celui de l'effet potentiellement désincitatif du versement d'une allocation, ou effet dit « de revenu » dans la théorie économique : disposer d'un revenu supplémentaire pourrait réduire les efforts de recherche d'emploi. En outre, la règle du cumul, seulement partiel, de l'allocation avec le salaire pourrait renforcer cet effet désincitatif. Celle-ci se traduit en effet par une taxe implicite sur les revenus du travail que l'on peut évaluer à 24 % (=250 €/1 050 €) : pour chaque euro de salaire supplémentaire, le montant d'allocation baisse de 24 centimes, de sorte que le jeune ne touche plus d'allocation s'il travaille à temps plein au Smic. Cette règle de cumul s'applique également aux indemnités de formation, avec le risque de désinciter à l'entrée en formation.

Un protocole d'évaluation quantitatif et qualitatif

L'évaluation du RCA a fait intervenir une équipe « quantitative », composée d'économistes et de statisticiens du Crest et de l'école d'économie de Paris, et une équipe « qualitative », composée de sociologues du Crédoc.

L'évaluation quantitative s'appuie sur une expérimentation dite « randomisée », conforme aux standards scientifiques internationaux. Deux groupes de jeunes ont ainsi été tirés au sort. On compare la trajectoire du premier groupe, à qui on a proposé le RCA plutôt que le CIVIS, à celle du second groupe de jeunes, bénéficiaires du CIVIS. Grâce au tirage au sort, les deux groupes sont totalement comparables, et identiques avant le démarrage de l'expérimentation.

Concrètement, le tirage au sort a eu lieu de la manière suivante. Les missions locales participantes, au nombre de 82, ont inscrit des jeunes en programme CIVIS au cours des mois de février et de mars 2011. Au mois d'avril 2011, une fois ces listes closes, un tirage au sort a eu lieu dans chaque mission locale, afin de déterminer si les jeunes de mars ou les jeunes de février se verraient proposer de transformer leur contrat CIVIS en contrat RCA¹. Ainsi chaque mission locale a développé le programme RCA et deux groupes de jeunes rendus identiques grâce au tirage au sort ont été constitués. Au total, 5 498 jeunes ont été enrôlés dans l'expérience et 2 661 se sont vu proposer de transformer leur contrat CIVIS en contrat RCA, ce que 82 % d'entre eux ont décidé de faire.

Le suivi des jeunes s'est effectué par le biais du fichier administratif des missions locales, « Parcours 3 », et trois enquêtes approfondies ont été réalisées auprès des jeunes, à l'entrée en programme, puis un an (avril 2012) et deux ans après (avril 2013). Les taux de réponses aux deux enquêtes de suivi ne sont pas très élevés : 62,5% pour l'enquête intermédiaire et 42,3% pour l'enquête finale. Des taux de réponses faibles sur cette population ne sont pas surprenants, ils sont néanmoins plus faibles que ce qui était attendu. Cela pose la question des moyens à mettre en œuvre pour suivre correctement dans le temps ces jeunes.

Ces enquêtes sont très précieuses car elles permettent de mesurer la situation des jeunes au regard d'un grand nombre d'indicateurs : participation au programme, contenu du programme d'accompagnement, travail en distinguant suivant la quantité de travail et la qualité de l'emploi, recherche d'emploi pour ceux n'en ayant pas, investissement de capital humain. Les enquêtes permettent aussi de mesurer les ressources et d'en identifier la provenance. Enfin les enquêtes permettent aussi de mesurer les dépenses, les contraintes budgétaires, et l'intégration sociale grâce à un ensemble de questions sur la perception de la société.

En complément de cette évaluation quantitative, 150 entretiens qualitatifs (70 auprès des jeunes et 80 auprès des acteurs) ont été menés, et les référents de l'expérimentation dans les 82 missions locales ont été interrogés à deux reprises. L'étude qualitative visait d'une part à analyser les conditions de mise en œuvre du dispositif, l'organisation des

¹ Le tirage au sort a été effectué de telle sorte que 41 missions locales aient les jeunes inscrits en février dans le groupe test et les jeunes inscrits en mars dans le groupe témoin les 41 autres ayant la situation symétrique.

Missions locales et les pratiques professionnelles des conseillers, et, d'autre part, à qualifier les effets de l'allocation et de l'accompagnement sur les trajectoires des bénéficiaires.

Les jeunes suivis en RCA s'investissent davantage dans leur accompagnement

Les résultats montrent que les jeunes du groupe RCA restent plus longtemps dans leur programme d'accompagnement, et ce dans une proportion très importante.

- En mars 2012, la participation au programme CIVIS n'est plus que de 60 %, elle est de plus de 80 % pour le programme RCA. En lien avec la durée de deux ans du RCA, contre une année renouvelable (sous certaines conditions) pour le CIVIS, seulement 20 % des jeunes en CIVIS s'engagent pour une deuxième année, alors que 70 % des jeunes du groupe test sont encore en programme. On observe en outre un impact fort sur le nombre de rendez-vous entre le conseiller et le jeune. Alors que le nombre de rendez-vous au cours de la première année de l'expérimentation est en moyenne de 4,9 pour les jeunes du groupe témoin, il est plus élevé de 3,2 rendez-vous dans le groupe test, soit une augmentation de 65%.
- Le nombre moyen de mois passés en programme est pour les jeunes signataires du RCA plus élevé de 9,6 mois par rapport à ce qu'il aurait été en l'absence du dispositif (12,1 mois pour le groupe CIVIS).

Des effets hétérogènes du RCA sur les trajectoires des bénéficiaires

L'approche qualitative a permis d'appréhender la diversité du profil du public bénéficiaire, et d'identifier cinq types de parcours, qui se distinguent d'une part par les avancées en termes d'insertion professionnelle réalisées par les jeunes au cours des deux années d'expérimentation et, d'autre part, par le rôle joué par le RCA sur ces trajectoires :

- des jeunes « **dynamisés** » par le dispositif, pour lesquels le dispositif a permis la définition puis la mise en place d'un projet d'insertion ;
- des jeunes « **sécurisés** » dans leur insertion, pour qui le dispositif a contribué à concrétiser un projet défini en amont de l'entrée dans le dispositif ;
- des jeunes « autonomes », qui, comme les précédents, connaissent un parcours ascendant du point de vue de l'emploi et / ou de la formation, mais dont les progrès sont déconnectés du dispositif;
- des jeunes « **instables** », qui connaissent un parcours en dents de scie et ne parviennent pas à s'inscrire dans un projet d'insertion ;
- des jeunes « **désaffiliés** », en rupture avec les institutions, qui ne souhaitent pas s'inscrire dans un parcours d'insertion professionnelle.

Le RCA n'augmente pas le taux d'emploi ou de formation des jeunes suivis, ni leur effort de recherche d'emploi, par rapport au CIVIS

Malgré ce renforcement de l'accompagnement, les autres effets positifs attendus du RCA ne se sont pas manifestés. En particulier, un an comme deux ans après l'entrée en programme, le taux d'emploi des jeunes plafonne à environ 50 %, sans différence significative entre jeunes suivis en RCA et en CIVIS ; le taux de reprise d'une formation et les efforts de recherche d'emploi sont également similaires entre les deux groupes.

Au travers de l'analyse de la relation d'accompagnement entre les jeunes et leur conseiller, l'étude qualitative a permis d'apporter des éléments de compréhension pour expliquer l'absence d'effet du dispositif sur l'insertion des jeunes. De nombreux conseillers interrogés dans l'étude qualitative ont regretté que l'automaticité du versement du RCA les ait privés du levier pédagogique dont ils peuvent user dans le cadre du CIVIS, pour lequel l'octroi de l'allocation est conditionné au franchissement successif des étapes qui balisent le projet d'insertion. Ce constat soulève la question du positionnement de la notion des « droits et devoirs » (jugée pleinement légitime par les jeunes comme par les acteurs des missions locales) et de la nature des contreparties demandées aux jeunes dans le cadre du contrat qui leur est proposé : pour certains jeunes, la notion de « devoirs » a ainsi pu se limiter à l'accomplissement d'une formalité administrative (la déclaration des ressources), alors qu'à l'inverse, certains bénéficiaires ont exprimé le regret de ne pas avoir été suffisamment incités, voire contraints, à effectuer davantage de démarches d'insertion.

Un taux d'emploi plus faible dans les premiers mois pour les jeunes bénéficiant de l'allocation

On observe un effet négatif sur l'emploi les six premiers mois du programme.

- Le taux d'emploi du groupe RCA est de 29 % pour les jeunes du groupe RCA en avril 2011, contre 32 % pour les jeunes du groupe CIVIS
- Cet effet est essentiellement concentré sur les emplois à temps complet et sur les emplois durant tout le mois. Aucun impact n'est détecté sur les emplois à temps partiel. Lorsque l'on tente d'agréger ces différentes formes d'emploi pour définir un volume d'emploi², on observe que le volume d'emploi des jeunes signataires du RCA au cours des 6 premiers mois du programme est 13 % plus faible que ce qu'il aurait été en l'absence du programme. Aucun effet n'est non plus décelable sur la qualité de l'emploi ou sur sa stabilité.

Cet effet peut correspondre à l'effet de revenu précédemment mentionné mais il pourrait aussi s'expliquer par un plus grand investissement des jeunes en capital humain ou parce qu'ils recherchent des emplois de meilleur qualité. Les résultats montrent néanmoins qu'aucune modification n'est décelée en termes d'investissement, ni en matière d'entrée en formation, ni en matière d'intensification de la recherche d'emplois.

Les jeunes suivis en RCA ont en moyenne touché 2 130 € au total au titre de l'allocation, mais sans impact significatif sur leurs ressources

Les jeunes du groupe test ont perçu 2 132 euros en moyenne au titre du RCA, les jeunes du groupe contrôle 264 euros au titre du CIVIS. Les jeunes du groupe RCA ont ainsi perçu de la mission locale 1 868 euros de plus que ce qu'ils auraient perçus en l'absence de ce dispositif.

² Les informations données dans le calendrier rétrospectif renseigné dans les enquêtes indiquent mois par mois s'il s'agit d'un emploi à temps complet tout le mois, d'en emploi a temps complet une partie du mois, d'un emploi à temps partiel tout le mois et d'un emploi à temps partiel une partie du mois. Le volume d'emploi est approché en donnant des valeurs différentes à ces différentes informations, respectivement : 1, 2/3, 2/3 et 1/3.

Cependant, en termes de revenu, on n'observe qu'une progression modeste des ressources au mois de mars 2012. Le revenu des signataires en mars 2012 n'est en effet que de 9 % supérieur à ce qu'il aurait été en l'absence du programme.

 Ceci trouve son origine dans la règle du cumul partiel avec la rémunération du marché du travail. Nos calculs montrent que, compte tenu des revenus d'activité perçus par les jeunes, la règle de cumul partiel a contribué à diviser par deux les sommes perçues de la part de la mission locales. Elle trouve aussi son origine dans une réduction des autres sources de revenus : revenus du marché du travail, , revenus hors Mission Locale et hors marché du travail, principalement l'argent reçu de la part des parents.

Il en résulte une modeste évolution du profil des dépenses et en particulier une absence d'effet sur la prévalence des contraintes budgétaires que peuvent rencontrer les jeunes.

Pour le mois de mars 2013, soit deux ans après le début du programme, on n'observe plus de différence statistiquement significative du revenu des jeunes du groupe RCA par rapport aux jeunes du groupe CIVIS.

Enfin, on n'observe pas non plus d'effets significatifs sur l'intégration, si ce n'est une légère amélioration de la confiance à l'égard de la mission locale.

L'étude qualitative montre que les effets de l'allocation sur le niveau de vie des bénéficiaires varient en fonction de leur degré de contrainte financière :

- les jeunes les plus contraints financièrement, très précaires, en logement autonome et ayant parfois à assumer des responsabilités familiales, ne connaissent pas d'amélioration de leur niveau de vie. Souvent en emploi précaire, le montant de l'allocation est trop faible pour accroître significativement leurs ressources;
- à l'inverse, les jeunes peu contraints financièrement, souvent logés et aidés financièrement par leurs parents, voient leur niveau de vie faiblement impacté par l'allocation : un transfert des ressources s'opère, le jeune prenant davantage à sa charge des dépenses auparavant assurées par un parent ;
- au final, seuls les jeunes ayant des contraintes financières relativement modérées voient une amélioration significative de leur niveau de vie : il s'agit souvent de jeunes hébergés chez leurs parents, mais qui ne disposent pas de ressources financières propres.

Pour les jeunes pour lesquelles l'allocation se met réellement au service de la construction d'un projet préalablement défini ou en gestation, on constate qu'au-delà du petit « coup de pouce » financier constitué par l'allocation pour la vie quotidienne ou les démarches d'insertion, cette aide a pu avoir un protecteur et sécurisant sur leur parcours, en leur permettant de se dégager de la contrainte d'un travail précaire sans rapport avec le projet d'insertion, ou d'ouvrir les possibilités d'orientations professionnelles.

A la lumière des résultats de l'expérimentation, le constat global posé sur le RCA est négatif

Ces résultats sont décevants. Tous les effets négatifs que l'on pouvait escompter se sont manifestés, bien que seulement sur une courte période, mais aucun des effets positifs n'est observé dans l'étude statistique, en dehors d'un renforcement de la participation au programme d'accompagnement. Une interprétation serait que donner de l'argent aux jeunes pour s'investir dans le programme d'accompagnement offert par la mission locale les conduit à s'investir formellement, en venant à la mission locale, mais n'est pas la source d'investissements conduisant à une plus grande autonomie. Ces résultats doivent inviter à l'avenir à concevoir et à évaluer des futurs dispositifs permettant de renforcer le caractère incitatif d'une allocation financière garantie sur les parcours d'insertion en soumettant davantage le versement de l'aide financière aux efforts fournis par les jeunes pour atteindre les objectifs définis dans le cadre de l'accompagnement. Cette conditionnalité pourrait donner lieu à un changement de paradigme, consistant à ne pas uniquement sanctionner les manquements au contrat, mais à récompenser également les efforts fournis dans une logique de « bonus ».

Nous avons examiné l'hétérogénéité des résultats en distinguant les jeunes suivant qu'ils sont susceptibles ou non de percevoir des contraintes budgétaires. Une question importante est en effet celle du ciblage. Une idée naturelle est de cibler le dispositif sur les jeunes éprouvant des contraintes budgétaires importantes. Ce sont eux qui sont susceptibles de prendre des emplois de subsistance et qui pourraient s'ils étaient dégagés de ces contraintes investir dans leur projet professionnel. On peut penser qu'à l'inverse, l'ensemble des aspects négatifs liés à une moindre incitation à l'emploi et la formation va se matérialiser davantage sur les jeunes ayant peu de chances d'être contraints. Certains résultats peuvent donner l'intuition que de tels mécanismes sont à l'œuvre mais les effets sont faibles et rarement significatifs.

Ces résultats conduiraient donc à la conclusion que si le ciblage des jeunes joue sûrement un rôle, ce n'est pas la principale explication des effets décevants obtenus par le programme.

Une explication pourrait être le contenu et l'intensité de l'accompagnement lui-même. A titre d'exemple, les jeunes en groupe RCA ne sont pas plus mûrs après deux ans sur leur projet professionnel que les jeunes du groupe CIVIS.³

³ Nous avons tenté d'analyser l'hétérogénéité des résultats suivant le type d'accompagnement donné par la mission locale. Une interprétation naturelle des résultats auxquels nous parvenons consisterait en effet à considérer que c'est le contenu du programme qui est en cause. Nous avons tenté de constituer deux groupes de Mission Locales en distinguant suivant qu'elles offraient un accompagnement orienté plus ou moins fortement vers l'emploi. Néanmoins la qualité de l'indicateur que nous avons pu construire est largement imparfaite et il ne nous a pas été possible de documenter de façon satisfaisante cet aspect pourtant important.

Enfin, un résultat central de cette expérimentation est que les incitations financières semblent très bien fonctionner : l'allocation est perçue conditionnellement à la participation au programme et les jeunes participent davantage au programme ; l'allocation et la règle du cumul rendent le travail moins attractif et l'emploi diminue dans les 6 premiers mois.

Quels enseignements en tirer pour les dispositifs d'accompagnement des jeunes peu qualifiés, en particulier pour la « garantie jeunes » actuellement expérimentée dans 10 territoires ?

Le RCA part d'une bonne intention : autonomiser financièrement les jeunes. Néanmoins en entrant dans les détails, on constate que le programme n'est pas si généreux : s'il donne d'une main 250 euros aux jeunes, il en reprend la moitié de l'autre main, par la règle du cumul. En outre par cette règle du cumul et par l'effet revenu, il rend l'emploi moins attractif pour les jeunes : les incitations financières (auxquelles en général semblent répondre les jeunes) induites par le programme vont à l'encontre du résultat recherché.

Une des versions imaginées à l'origine pour le RCA comportait la possibilité d'effectuer le versement sous forme d'un capital et non d'une allocation mensuelle. Ce type de versement pourrait éviter certains effets désincitatifs observés. Une autre idée pourrait consister à effectuer des versements conditionnellement au fait d'avoir effectué des avancées en terme de réalisation du projet professionnel.

Compte-tenu du caractère très décevant des résultats de l'évaluation du RCA, il semble important de s'interroger sur le programme « Garantie jeunes », actuellement en phase de test. Il pourrait être utile d'introduire à titre expérimental des variantes dont il serait possible d'évaluer rigoureusement les impacts, à l'instar de ce qui a été fait pour le RCA. En effet, la Garantie jeunes comprend comme le RCA le versement d'une allocation mais avec un montant plus élevé, correspondant au RSA. Des innovations ont été introduites, qui reposent sur l'idée d'un approfondissement du volet « relations avec les entreprises » des missions locales, sur le ciblage des jeunes et sur la création de dynamiques collectives. S'il s'agit de dimensions importantes sur lesquelles il est utile d'innover, nos résultats montrent que ce ne sont pas les seules dimensions décisives. Les incitations fournies par le programme semblent une dimension prometteuse qu'il serait utile d'explorer plus complètement. Ce canal « extrinsèque » pour développer l'implication des jeunes dans leur programme mériterait probablement d'être exploré.

| INTRODUCTION GENERALE | | 14 |
|-----------------------|--|----|
| | | |
| l. | L'expérimentation | 14 |
| 1. | Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée | 14 |
| 2. | Objectifs et modalités de l'évaluation quantitative | 20 |
| 3. | Objectifs et modalités de l'évaluation qualitative | 24 |
| II. | Enseignements de politique publique | 28 |
| 1. | Résultats de l'évaluation 28 | |
| 2. | Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage | 77 |
| CONC | THISION GENERALE | 01 |



INTRODUCTION GENERALE

I. L'expérimentation

- 1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée
 - i. Objectifs du projet

Le RSA ne peut être perçu qu'à partir de 25 ans. En deçà de cet âge les jeunes tirent le plus souvent leurs ressources de leur famille ou de leur participation au marché du travail. Il existe des systèmes de bourses mais ils ne touchent que des parties spécifiques de la population et renvoient à des usages bien précis. Pourtant une partie importante des jeunes sortent chaque année du système scolaire très tôt avec des niveaux de diplôme peu élevés : 17 % soit 120 000 jeunes environ sont sortis entre 2007 et 2009 sans diplôme (max. brevet des collèges) ; 42 % avec un diplôme du secondaire (BAC ou CAP/BEP).

Ces jeunes rencontrent des problèmes d'accès à l'emploi très importants, en particulier quand ils sortent du système scolaire sans diplôme (figure 1).

Une idée centrale du dispositif RCA est que les jeunes sortis pas ou peu diplômés du système éducatif pourraient bénéficier d'investissements personnels, ne serait-ce que de prendre le temps de penser à ce que pourrait être leur avenir personnel ou les objectifs qu'ils souhaiteraient réaliser mais pour lesquels ils ne disposeraient pas des moyens nécessaires. Rappelons toutefois que de nombreux travaux ont montré que l'efficacité des investissements en capital humain, comme les formations, est limitée (Card, Kluve et Weber, 2010) et que c'est surtout dans le très jeune âge que les rendements de ces investissements sont élevés et ce d'autant plus que les jeunes présentent des difficultés dans leurs apprentissages (Cuhna, Heckman, Lochner et Masterov, 2006). Néanmoins, l'idée générale du dispositif RCA est que les jeunes sortant du système scolaire sans diplôme bénéficieraient d'investissements personnels en capital humain pour s'approprier leur devenir.

Mais ces investissements personnels peuvent ne pas être possibles en raison d'un manque de ressources, avec pour conséquence un manque d'autonomie de ces jeunes. Ces derniers seraient contraints par le fait qu'ils tirent le plus souvent leurs ressources de leurs parents et sont donc tributaires de l'étendue de ces ressources ou du bon vouloir de leurs parents. Alternativement si les jeunes tirent des ressources du marché du travail, elles peuvent être soit insuffisantes pour permettre le financement d'investissements personnels soit temporellement incompatibles avec ces investissements. Même si les jeunes souhaitent réaliser ces investissements, le manque de ressources pourrait les contraindre dans ces investissements. Il y a ainsi l'idée que certains jeunes sont piégés dans le présent et contraints à une succession d'emplois précaires.

Dans ces conditions effectuer un transfert monétaire auprès de ces jeunes devrait lever

cette contrainte et leur permettre de s'investir dans leur projet professionnel et dans les formations et investissements en capital humain accompagnant ce projet.

Ce raisonnement a comme présupposés 1/ que les jeunes ont effectivement envie de s'investir dans la conception d'un projet, 2/ qu'ils voient la possibilité d'investissements rentables et 3/ qu'ils sont en outre contraints financièrement et piégés pour cette raison dans des emplois précaires. Si l'un de ces trois éléments vient à manquer alors l'attribution d'une allocation a toutes les chances de manquer son objectif.

L'ensemble des résultats tant théoriques qu'empiriques dont on dispose sur les systèmes de transferts mettent l'accent sur les aspects désincitatifs de ceux-ci : accroître les revenus hors travail d'un individu le conduit à attendre davantage de son emploi en termes de rémunération ou de confort et de conditions de travail et peut donc écarter les gens du marché du travail. L'ouvrage édité par Moffitt (2003) détaille et analyse sous cet angle de nombreux systèmes de transferts existant aux Etats-Unis comme par exemple le Temporary Aid to Needy Family et le Aid to Family with Dependent Children.

En outre, les résultats disponibles ont mis l'accent sur le fait que les systèmes de transferts comportent le plus souvent des taxes implicites : les transferts décroissent en général avec les revenus d'activité. Cette taxe implicite sur les revenus d'activité est susceptible de dégrader les incitations à la reprise d'emploi. Dans le cas de la France, le transfert lié au RMI décroissait de un pour un avec les revenus d'activité, ce qui constituait une taxe de 100%. Le RSA a permis de restaurer les incitations, mais le taux de taxe implicite reste élevé, de l'ordre de 38%. Aux Etats-Unis l'Earned Income Tax Credit a une taxe implicite de 21%, l'AFDC de 66% et le TANF de 50%. Le Working Income Tax Benefit au Canada a une taxe implicite de 15%, alors que le Working Family Tax Credit au Royaume Uni a une taxe implicite de 55%.

ii. L'action expérimentée

Le RCA: un dispositif globalement proche du CIVIS

Le revenu contractualisé d'autonomie (RCA) a été conçu comme un dispositif proche du CIVIS. Comme ce dernier, il s'agit d'un programme d'accompagnement de jeunes ayant des difficultés d'insertion, conduit par les missions locales. Le public cible est également le même que dans le cadre du CIVIS (niveau de formation V et infra en priorité), même si, dans le cadre de l'expérimentation, l'accès au dispositif a été restreint aux jeunes qui n'avaient jamais bénéficié du CIVIS (les « primo-entrants »), âgés de 18 à 22 ans.

Le Décret n° 2011-128 du 31 janvier 2011 relatif à l'expérimentation d'un revenu contractualisé d'autonomie définit ainsi la population éligible :

Les jeunes de dix-huit ans à vingt-deux ans révolus remplissant les conditions d'éligibilité du contrat d'insertion dans la vie sociale définies à l'article D. 5131-12 du code du travail;

Le dispositif prévoit que les jeunes bénéficiaires qui n'ont pas de revenus d'activité reçoivent une allocation mensuelle d'un montant de 250 euros, allouée durant la première année, puis d'un montant dégressif durant la deuxième année. En pratique l'allocation RCA commence à

240 euros le premier trimestre de la deuxième année et diminue de 60 euros à chaque trimestre.

« Les jeunes mentionnés au 1° de l'article 2 participant à l'expérimentation perçoivent, lorsqu'ils ne disposent d'aucune ressource d'activité, une allocation d'un montant fixé à :

250 euros la première année du contrat;

240 euros le premier trimestre de la deuxième année du contrat ;

180 euros le deuxième trimestre de la deuxième année du contrat ;

120 euros le troisième trimestre de la deuxième année du contrat ;

60 euros le quatrième trimestre de la deuxième année du contrat. »

Source: Décret n° 2011-128 du 31 janvier 2011

Le montant total des sommes susceptibles d'être perçues par un jeune au cours des deux ans est ainsi de 4800 euros. Il s'agit donc d'un dispositif coûteux investissant potentiellement des sommes importantes dans le parcours d'insertion d'un jeune (voir figure 2).

Le RCA possède la particularité de déductibilité partielle des sommes perçues hors allocation, par exemple d'un éventuel salaire. Concrètement, cela signifie par exemple qu'un jeune travaillant à mi-temps au Smic peut continuer à bénéficier d'une allocation RCA à hauteur de 125 euros par mois (durant la première année). L'allocation RCA est également cumulable, partiellement ou en totalité, avec les allocations de formation ou les salaires d'apprentissage, voir figure 2(b).

Il en résulte une taxe implicite sur les revenus d'activité de 250/1050=24%. Celle-ci est inférieure à celle du RSA mais se trouve dans le champ des taxes implicites de nombreux dispositifs à l'étranger (EITC aux Etats-Unis par exemple). Il convient de noter que les revenus d'activité sont compris au sens large et englobent les revenus du travail, les allocations chômages et aussi les indemnités de formation.

« Sont considérées comme des ressources d'activité, pour l'application de l'expérimentation, les rémunérations du travail, les indemnités de chômage, les allocations de formation, les indemnités de stage et les indemnités de formation professionnelle. »

Source: Décret n° 2011-128 du 31 janvier 2011

Le montant des indemnités de formation pour les jeunes de 18 à 25 ans s'élève à 325€. Compte tenu de la règle de cumul, l'allocation apparente perçue par le jeune au titre de l'indemnité de formation ne s'élève plus qu'à 325*(1-0,24)=247 euros⁴, de même la rémunération associée à une première année d'apprentissage s'élève à 470 €, compte tenu du dispositif, l'allocation perçue par le jeune n'est plus que de 357 euros.

⁴ En fait le jeune perçoit l'intégralité de l'indemnité de formation 325 et de perçoit au titre du RCA que la somme de 250-(325*0,24)=172 euros, soit un total de 497 euro. Dans les faits il est vraisemblable que les bénéficiaire considère qu'ils perçoivent la totalité du RCA, 250 euros et que le surcroit de revenu qu'ils perçoivent au titre de la formation est 325*(1-0,24)=247 euros soit le même total de 497 euros.

Il convient de noter en outre que lors des entretiens mensuels avec le conseiller prévus par le programme, il est fait une déclaration des revenus d'activité et un calcul de l'allocation

« Le bénéficiaire de l'allocation déclare chaque mois au représentant légal de l'opérateur chargé de l'accompagnement au nom de l'Etat, ou à toute personne dûment habilitée par celui-ci, le montant des ressources d'activité le cas échéant perçues durant le mois. Il certifie la sincérité des informations communiquées et s'engage à procéder à leur actualisation lorsque la perception de ces ressources d'activité est postérieure à la date du calcul du montant de l'allocation. »

Source: Décret n° 2011-128 du 31 janvier 2011

Le RCA se différencie donc du CIVIS sur le montant de l'allocation versée. Alors qu'elle est mensuelle et garantie dans le cadre du RCA, elle est interstitielle et d'un montant annuel maximum moindre pour le CIVIS (1 800 euros).

Une autre particularité du RCA est la durée du contrat. La durée de deux ans du RCA constitue en effet une innovation par rapport au CIVIS puisque la durée initiale de celui-ci est d'une année. Toutefois, il est possible de renouveler le CIVIS pour une année supplémentaire, et même plusieurs fois pour les jeunes sans diplôme et sans qualification pour lesquels le CIVIS peut être prolongé jusqu'à l'accès à l'emploi durable (tant que le jeune a moins de 26 ans). Le RCA prévoit un suivi des jeunes en emploi durable, ce qui n'est pas le cas du CIVIS.

En revanche, l'accompagnement proposé aux jeunes suivis est censé être le même dans le cadre du CIVIS et du RCA. De même, le RCA donne le droit à ses bénéficiaires d'accéder en priorité à certains emplois aidés, comme le CIVIS.

Des changements de pratiques dans les règles de gestion des jeunes en CIVIS ont eu lieu aux environs de la période de mise en place du RCA, ce qui rend la comparabilité des durées plus difficile. Alors qu'auparavant les conseillers avaient tendance à maintenir les jeunes en CIVIS jusqu'à la fin du contrat, même en cas de rupture de contact, de nouvelles directives les ont incités à clore les contrats des jeunes qui ne venaient plus à la mission locale.

L'objectif premier du dispositif RCA est de favoriser le retour à l'emploi. L'accès au dispositif prévoit en effet un engagement fort de la part du jeune et de la Mission Locale :

« Un contrat est conclu entre le bénéficiaire du revenu contractualisé d'autonomie et l'opérateur chargé de l'accompagnement au nom de l'Etat. Il définit le projet professionnel du jeune, les modalités de son accompagnement et les principales étapes de son parcours vers l'emploi. Il prévoit les engagements du bénéficiaire du revenu contractualisé d'autonomie ainsi que ceux de l'opérateur, en vue de son insertion professionnelle en contrepartie du versement de l'allocation. »

Source: Décret n° 2011-128 du 31 janvier 2011

Une dimension importante du RCA est aussi la conditionnalité des transferts. En effet, dans les textes il est prévu qu'en cas de manquement, le contrat est rompu :

« En cas de manquement de son bénéficiaire à ses engagements contractuels, en particulier en cas de non-présentation sans motif légitime aux rendez-vous fixés par l'opérateur chargé de l'accompagnement ou de refus sans motif légitime des offres de formation ou d'emploi proposées par le référent et correspondant au projet professionnel défini par le contrat. Dans ce cas, après avoir invité l'intéressé à fournir ses explications, le représentant légal de l'opérateur chargé de l'accompagnement du jeune procède à la rupture du contrat, dûment motivée et la notifie par courrier recommandé avec avis de réception au bénéficiaire de l'accompagnement. »

Source: Décret n° 2011-128 du 31 janvier 2011

Une telle disposition existe également pour le programme CIVIS. Néanmoins, le caractère incitatif est différent dans la mesure où les conséquences financières ne sont pas les mêmes : dans le cas du CIVIS, l'allocation n'est allouée que ponctuellement face à une demande spécifique du jeune ayant un sens par rapport à sa participation au programme et à son insertion. Elle ne touche de ce fait que des jeunes impliqués dans leur programme d'insertion. Dans le cas du RCA l'allocation est versée mensuellement sans qu'elle ait un objet précis. Elle touche les jeunes impliqués dans leur programme d'insertion mais aussi les autres. On peut penser en outre que le versement de l'allocation est susceptible de conduire certains jeunes à s'impliquer plus fortement dans leur programme qu'ils ne l'auraient fait sinon. On peut penser de ce fait que le risque de suspension du contrat et des versements afférents aurait plus d'effet sur la participation dans le cadre du RCA que dans celui du CIVIS.

L'allocation versée au jeune est bien plus généreuse et garantie dans le cadre du RCA que dans le cadre du CIVIS

Dans les textes de loi, l'allocation RCA se distingue très nettement de l'allocation « interstitielle » CIVIS. Une enquête auprès des référents RCA dans les missions locales a été menée au début de l'expérimentation et permet de confirmer ces différences substantielles. L'enquête est présentée plus en détail dans la première note d'étape, mais nous rappelons ici les éléments principaux qui permettent de mieux cerner la manière dont les missions locales versent l'allocation interstitielle CIVIS aux jeunes qu'elles suivent. Le principe général suivi est de donner cette allocation en fonction des besoins et des projets du jeune, mais le constat global est celui d'une très grande hétérogénéité des pratiques.

Dans 3 missions locales sur 10, l'allocation CIVIS est versée selon des critères fixes, et, dans 1 sur 10, le montant est le même pour tous les jeunes, par exemple en donnant 70 euros par mois à tous les jeunes pendant les 3 premiers mois de CIVIS. Dans les autres missions locales, le versement d'une allocation est laissé à l'appréciation des conseillers, parfois à l'issue d'une décision d'une commission les réunissant.

Dans 6 établissements sur 10, les ressources du jeune sont prises en compte dans l'attribution de l'aide. Une proportion équivalente de missions locales réserve les allocations CIVIS à ceux qui ne sont pas en formation ou en emploi. Les trois critères les plus souvent cités en question ouverte sont le projet du jeune, ses ressources (en particulier s'il habite ou non chez ses parents), et son assiduité (par exemple, 50 euros par participation aux ateliers. Seul ce dernier critère d'assiduité est pris en compte pour bénéficier de l'allocation RCA.

Par ailleurs, le montant moyen de l'allocation CIVIS sur l'ensemble du contrat est assez faible:

- environ 1 jeune sur 6 en CIVIS reçoit lors d'un mois donné une allocation (source enquête initiale RCA);
- le montant mensuel moyen se situe autour de 134 euros en mars 2011 (source enquête initiale RCA), un niveau très éloigné du montant maximum mensuel théorique de 450 euros par mois et de 1800 euros par an.

Ces montants limités s'expliquent par des enveloppes globales de CIVIS elles-mêmes restreintes, et qui dans certains cas sont épuisées avant la fin de l'année. Dans ce dernier cas, le versement de l'allocation se fait en partie selon la logique du premier arrivé - premier servi (par exemple, les jeunes peuvent toucher une allocation en fonction de leur date de demande).

L'accompagnement des jeunes en RCA est-il réellement similaire à celui prodigué dans le cadre du CIVIS?

Les jeunes suivis en RCA sont censés bénéficier d'une offre d'accompagnement similaire à celle proposée dans le cadre du CIVIS.

Au moment de la mise en place du programme, dans plus de 9 missions locales sur 10, les conseillers avec lesquels les jeunes du groupe test ont initialement signé leur contrat CIVIS ont continué à les suivre après que ceux-ci ont transformé leur CIVIS en RCA. Aucune rupture dans l'accompagnement des jeunes n'a ainsi été constatée, alors que des conseillers spécifiques au RCA auraient pu être assignés aux jeunes du groupe test, rendant moins probable l'hypothèse d'une offre d'accompagnement similaire entre jeunes du groupe test et du groupe de contrôle.

En revanche, un plus grand nombre de missions locales (33 %) pensaient au moment de la mise en place du dispositif proposer davantage de rendez-vous, et la majorité des missions locales (65 %) déclaraient qu'elles feraient montre de plus d'insistance en cas de manque d'assiduité. Enfin, dans une minorité de missions locales (23 %), les conseillers RCA suivaient en moyenne moins de jeunes que les conseillers CIVIS. Cela fait écho aux résultats de l'enquête qualitative du Credoc, qui conclut à un changement de posture des conseillers visà-vis des jeunes, et qui montre également que l'allocation RCA permet d'évacuer la question de la recherche de financement pour se concentrer sur l'accompagnement vers l'insertion professionnelle.

Ainsi, au moment d'interpréter les résultats du programme, il conviendra de conserver à l'esprit que, si la consigne d'une offre d'accompagnement similaire à celui du CIVIS semble avoir été bien appliquée sur le terrain, l'accompagnement des jeunes en RCA sera de facto différent, avec une présence plus régulière des jeunes à la mission locale, une focalisation moindre sur la recherche d'allocations, et un degré d'exigence parfois supérieur de la part des conseillers.

Par ailleurs, le RCA institue un suivi systématique des jeunes en emploi, qui devrait notamment permettre d'anticiper les fins de contrats à durée déterminée.

2. Objectifs et modalités de l'évaluation quantitative

i. Problématique et méthodologie mise en œuvre

La première phase de l'expérimentation a consisté à faire un appel d'offre auprès des missions locales pour participer à l'expérimentation.

82 missions locales ont choisi, sur la base du volontariat, de participer pendant deux ans à l'expérimentation du RCA (figure 3). Elles sont assez bien réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris dans les départements d'Outre-Mer puisque trois missions locales expérimentent le dispositif à La Réunion.

Le principe retenu pour l'évaluation a été de ne pas tirer au sort directement le fait que les jeunes se voient proposer un contrat RCA plutôt que CIVIS. Une telle démarche présentait le désavantage majeur de conduire le conseiller à entrer dans une explication avec les jeunes sur le pourquoi être dans le groupe test et pourquoi être dans le groupe contrôle. Cette discussion aurait emmené le conseiller sur un terrain trop éloigné de ses actes métiers usuels et aurait en outre pu affecter le comportement du groupe test et surtout le comportement du groupe témoin en développant la perception d'un sentiment d'injustice. Il a donc été jugé préférable d'effectuer le tirage au sort au niveau des missions locales. Néanmoins, compte tenu du faible nombre de missions locales, un tel tirage au sort portait le risque d'avoir une faible puissance. En outre effectuer le tirage au sort au niveau des missions locales pose la question des appels d'air : les jeunes informés du fait que la mission locale verse une allocation de 250 euros auraient pu décider de venir s'inscrire en CIVIS/RCA. La similarité des populations aurait donc pu être compromise.

Finalement le design retenu a cherché à prendre en compte ces deux difficultés de la façon suivante. La première décision a été de considérer comme éligible au RCA des jeunes venant s'inscrire pour le programme CIVIS une fois une liste close. En pratique ont été considérés comme éligibles au programme RCA les jeunes s'étant inscrits en février ou mars 2011. Les listes ont été considérées comme closes le premier avril. A ce moment les jeunes n'avaient absolument pas entendu parler du RCA et ce sont uniquement ceux-là qui ont été considérés comme éligibles pour le programme. La deuxième décision a été de faire un tirage au sort de groupes de jeunes à l'intérieur de la mission locale : ce sont soit les jeunes s'étant inscrits en CIVIS en février soit ceux inscrits en mars, selon la mission locale, qui pouvaient bénéficier du RCA. Les jeunes ainsi sélectionnés ont été contactés par leur conseiller et se sont vu proposer de transformer leur contrat CIVIS en contrat RCA.

Plus précisément, l'expérimentation porte sur l'ensemble des jeunes ayant signé un contrat CIVIS dans les missions locales participantes entre le 1^{er} février et le 31 mars 2011, et remplissant les conditions d'éligibilité au RCA. Cet ensemble de jeunes est appelé population mère. L'équipe d'évaluation a assigné de manière aléatoire les missions locales à deux groupes, A et B, en avril 2011. Au sein de la population mère, les jeunes éligibles au RCA sont les jeunes ayant signé un CIVIS en février 2011 dans les ML de type B ainsi que ceux ayant signé un CIVIS en mars 2011 dans les ML de type A. Le reste des jeunes constitue le groupe de contrôle. Entre avril et juin 2011, les ML ont eu pour rôle de rappeler les jeunes de la population mère éligibles au RCA pour leur proposer de résilier leur CIVIS et signer un RCA à

la place (cf. Tableau 1). Au total un ensemble de 5498 jeunes a participé à l'expérimentation, répartis en 2661 jeunes pour le groupe Test et 2837 jeunes pour le groupe Témoin (tableau 1)

Une partie des jeunes entrés en contrat CIVIS en février et mars 2011 dans les missions locales participant à l'expérimentation se sont donc vu proposer, à partir d'avril 2011, de passer en RCA. Un taux important d'acceptation de la part des jeunes était nécessaire à une évaluation de qualité: cela constituait l'une des inconnues de l'expérimentation. De ce point de vue, l'expérimentation est une réussite puisque les jeunes ont été nombreux à répondre positivement à l'offre qui leur était faite : environ 82 % d'entre eux ont accepté de passer d'un CIVIS à un RCA, à la suite d'une mobilisation forte de leur mission locale.

L'enquête initiale en 2011 auprès des jeunes entrés en RCA a permis de s'assurer en outre qu'ils avaient compris correctement les grandes lignes du dispositif. En effet, la connaissance du RCA est assez bonne, puisque parmi 10 jeunes recevant le RCA au moment de l'enquête :

- 6 savent correctement que la somme versée pour les jeunes sans emploi est de 250 euros (la première année);
- 6 savent qu'ils pourront à nouveau percevoir le RCA s'ils perdent leur emploi;
- 5 savent que la durée du RCA est de deux ans.

ii. Validité interne

Conformément au protocole de l'expérimentation, les missions locales ont été sélectionnées aléatoirement pour proposer le RCA en février ou en mars 2011. L'intérêt de cette sélection aléatoire est de constituer deux groupes de jeunes strictement comparables :

- les jeunes à qui un conseiller de mission locale a proposé de bénéficier du RCA : quatre cinquièmes d'entre eux ont accepté et un cinquième a soit décliné soit n'a pas pu être joint.
- les jeunes à qui on n'a pas fait cette proposition et qui continuent de bénéficier du CIVIS⁵.

Il est important de bien vérifier que les deux populations sont identiques. C'est dans cet esprit que l'on met en place en général une enquête initiale. Pour des raisons de mise en place de l'expérimentation, cette enquête a eu lieu à partir d'avril, donc après le démarrage de l'expérimentation. Il convient en général d'enregistrer les individus dans l'expérimentation, de faire les enquêtes et ensuite d'effectuer le tirage au sort. Ici un tel schéma idéal n'a pu être mis en place. Les comparaisons effectuées entre groupe test et groupe témoin sont donc à considérer avec précaution dans la mesure où les individus du groupe test étaient déjà au courant du fait qu'ils allaient percevoir l'allocation RCA. Pour effectuer les comparaisons entre test et témoins nous avons donc également utilisé les informations disponibles sur les jeunes dans le fichier parcours 3. On considère des variables sociodémographiques, de participation au marché du travail et d'implication dans le

⁵ Le groupe test est formé de l'ensemble des individus auxquels on a proposé la transformation du CIVIS en RCA, qu'ils aient accepté ou non. En particulier ceux qui ont refusé ne font pas partie du groupe témoin.

programme CIVIS, antérieures à la date d'avril 2011, à laquelle le tirage au sort des zones tests et témoins a eu lieu⁶.

Le tableau 2 présente les caractéristiques des populations entrant dans l'expérimentation et répondant aux enquêtes effectuées à mi-parcours (avril 2012) et au terme des deux ans de l'expérimentation (avril 2013). Dans chacun des cas sont présentées la moyenne dans le groupe de témoin puis la différence entre le groupe test et le groupe témoin.

Dans la première colonne du tableau 2, qui est basé sur la totalité des jeunes de l'échantillon initial, on observe dans l'ensemble un bon équilibrage des distributions. Certaines différences sont observées mais elles sont rares et de faible ampleur. Les variables qui font trait à la relation du jeune avec la Mission Locale et au marché du travail sont bien équilibrées. On note simplement une différence significative concernant le fait d'avoir des enfants et pour le fait de débuter une formation sur le premier trimestre 2011. L'avant dernière ligne fournit en outre le résultat du test joint de l'ensemble des caractéristiques. L'acceptation large de l'hypothèse nulle confirme que le tableau est bien équilibré.⁷

Le tableau 3 renseigne les taux de réponse aux deux enquêtes de suivi et donne aussi le différentiel de taux de réponse entre les deux groupes test et témoin. Seulement 59,8% et 39,7% des participants du groupe témoin ont répondu à l'enquête de mi-parcours et à l'enquête finale. Ces taux peuvent paraître faibles mais cela s'explique en partie par la difficulté à suivre ces populations sur une telle période. Le taux de réponse en baseline est proche de 80 %, c'est bien l'attrition et donc le suivi sur le long terme qui pose problème : changements de numéros de téléphone, déménagements sont plus fréquents chez les jeunes que pour d'autres catégories de population. L'enseignement de cette expérimentation est donc également qu'il ne faut pas se limiter aux techniques classiques mais au contraire qu'il faut recourir à de nouvelles techniques pour enquêter ces jeunes, et notamment pour les inciter à renseigner leurs nouvelles coordonnées en cas de changement.

De plus, les taux de réponses ne sont pas équilibrés entre les deux groupes. Le différentiel est de l'ordre de 5 points de pourcentage entre les groupes tests et contrôle, ce qui représente une différence largement significative.

Ce constat justifie d'examiner l'équilibrage entre population témoin et population test des populations de répondants à l'enquête d'avril 2012 et à l'enquête d'avril 2013 (voir dans le tableau 2 les colonnes « Répondants aux enquêtes intermédiaires» et « Répondants aux

⁶ Les données Parcours 3 sont elles-mêmes actualisées au cours du temps, y compris sur des épisodes antérieurs. Nous avons veillé à utiliser l'enregistrement Parcours 3 tel qu'il était à la date du tirage au sort.

⁷ Pour réaliser le test on ne calcule pas la matrice variance sous l'hypothèse de cluster. Le fait de calculer les écart-types avec cluster est un luxe compte tenu du fait que l'on introduit déjà des indicatrices de missions locales dans la régression. Lorsque l'on considère un unique coefficient, comme celui de la variable de test, ceci est fait néanmoins, et ne porte pas à conséquence. En revanche, lorsque l'on teste la nullité jointe de 20 coefficients, cela pose potentiellement des problèmes numériques. La matrice de variance avec cluster fait en effet intervenir la variance des conditions d'orthogonalité agrégées au niveau des clusters, qui sont au nombre de 80.

enquêtes finales»). Il s'agit ici de deux populations distinctes, la première est composée des 3412 jeunes ayant répondu à l'enquête d'avril 2012 et la deuxième des 2310 jeunes ayant répondu à l'enquête d'avril 2013. On constate que même si l'équilibrage est moins systématique que pour la population dans son ensemble, il n'y a que très peu de variables pour lesquelles il n'est pas satisfait. En outre les tests de significativité globale conduisent à accepter l'hypothèse de similarité de l'ensemble des moyennes.

Les questions que posent les taux de réponses faibles et différents entre les groupes tests et témoins ne sont pas négligeables. Elles mettent en effet en danger la validité de l'expérimentation sur deux plans :

- 1. La validité externe : on n'apprend au mieux que sur l'impact du programme sur la population des répondants, c'est à dire 60% des jeunes pour l'enquête intermédiaire et 40% pour l'enquête finale. Cela pose la question de l'extrapolation des résultats au reste de la population.
- 2. La validité interne : le but du tirage aléatoire est de considérer deux populations statistiquement identiques. Si les deux populations diffèrent ensuite quant à leur comportement de réponse, on perd la comparabilité initiale des enquêtés lorsqu'il s'agit de considérer uniquement les répondants.

Ces deux problèmes sont sérieux et doivent être analysés pleinement. Un premier élément rassurant correspond au fait que les populations de répondants test et contrôle restent bien équilibrées au regard des variables dont on dispose pour qualifier la population. Cela signifie que la validité interne n'est pas remise en cause. En tout cas, les méthodes d'évaluation alternatives comme le matching auraient eu pour but de redresser les populations d'éventuelles différences dans la distribution des caractéristiques observables. Ce qui compte tenu de l'équilibrage des populations des répondants aurait été sans objet ici.

Nous mettons aussi en œuvre des méthodes d'estimation permettant de corriger d'éventuels biais. Tout d'abord, nous introduisons un large ensemble de variables de contrôle (ce qui effectue une correction très semblable à celle du matching). Ensuite, nous appliquons une méthode qui permet d'égaliser les taux de réponse entre groupe contrôle et groupe test en ne considérant pour ce dernier que les jeunes qu'il a été le plus facile de joindre. Enfin nous disposons d'un atout de taille : nous avons à notre disposition le fichier Parcours 3 qui renseigne sur un large nombre de variables de suivi comme les entretiens, les contacts, les débuts d'emploi et de formation. Ces mesures sont elles-mêmes imparfaites, mais elles sont disponibles pour tous. Il nous est dès lors possible d'examiner l'impact du programme sur la totalité de l'échantillon pour ces variables mais aussi sur les populations spécifiques des répondants aux enquêtes intermédiaires et finales. Ainsi, nous pouvons examiner si les résultats obtenus sur un échantillon parfaitement équilibré et représentatif de la population globale sont différents ou non de ceux obtenus sur nos échantillons d'analyse.

Enfin, l'expérimentation portait sur les 18-23 ans entrés en CIVIS en février et mars 2011. En comparant les caractéristiques de cette population avec celles de tous les entrants en CIVIS en 2011 et 2012 (voir Tableau 2 du rapport et Tableau 2 dans Bonnevialle, 2014), on constate que les deux populations sont très similaires. Les différences s'expliquent surtout par le fait que l'expérimentation ne comprend pas les jeunes les plus âgés suivis par la

mission locale, qui sont ceux qui ont plus de chances d'être mariés, avec un enfant, d'avoir le permis ou de vivre dans un logement autonome.

Nous consacrons une section entière à la présentation de ces résultats et leur analyse. Au total, il ressort de ces analyses que les résultats ne sont pas affectés ni dans leur validité interne ni dans leur validité externe.

3. Objectifs et modalités de l'évaluation qualitative

i. Problématique et méthodologie mise en œuvre

Le Crédoc a mené une double enquête qualitative auprès des acteurs institutionnels et des jeunes bénéficiaires. L'investigation qualitative s'est concentrée sur un échantillon diversifié de 8 Missions locales, sélectionnées sur la base d'une typologie des 82 sites expérimentateurs, au sein desquels le Crédoc a rencontré des jeunes bénéficiaires ainsi que leurs conseillers et des membres de l'équipe de direction des Missions locales. Au total, environ 150 entretiens (70 auprès de jeunes et 80 auprès des acteurs) ont été menés en deux vagues, la première au démarrage du dispositif et la seconde à l'issue de l'expérimentation.

Etude qualitative auprès des acteurs institutionnels

L'étude qualitative auprès des acteurs visait principalement à :

- analyser les conditions de mise en œuvre du dispositif, l'organisation des structures et les pratiques professionnelles des conseillers ;
- qualifier l'impact du RCA du point de vue des acteurs sur le parcours des jeunes.

Au sein de chacun des 8 sites d'investigation (voir encadré ci-dessous à propos de la sélection des sites) une diversité d'acteurs a été interrogée de manière à inclure des représentants des fonctions suivantes :

- Elus,
- Equipe de direction,
- Référent RCA,
- Conseillers.

Au total, environ 80 acteurs ont été interrogés en deux vagues d'enquête :

- une première vague au moment de la mise en œuvre du dispositif;
- une seconde vague, 2 ans plus tard, afin de dresser le bilan à l'issue de l'expérimentation.

En fonction des interlocuteurs, de leur disponibilité et de la pertinence méthodologique, les entretiens se sont déroulés en face-à-face ou par téléphone, en individuel ou en collectif.

Elaboration de la typologie des Missions locales expérimentatrices

Afin de concentrer l'investigation qualitative sur un nombre limité mais diversifié de sites, une typologie des Missions locales a été élaborée, essentiellement à partir d'indicateurs sur le nombre des jeunes suivis, leur profil, et les moyens humains alloués :

- nombre d'habitants sur la commune ;
- nombre de jeunes accueillis au sein de la Mission locale ;
- part des jeunes en CIVIS parmi l'ensemble des jeunes entrés en suivis ;
- nombre de jeunes entrés en CIVIS en 2010 ;
- évolution du nombre de jeunes entrés en CIVIS entre 2009 et 2010 ;
- taux de sortie des jeunes CIVIS;
- part des jeunes en ZUS parmi l'ensemble des jeunes suivis ;
- part des jeunes vivants en milieu rural parmi l'ensemble des jeunes suivis;
- part des jeunes de niveau IV ou III, parmi ceux entrés en CIVIS en 2010 ;
- nombre de conseillers en équivalent temps plein (ETP) sur le nombre de jeunes suivis.

Les résultats de l'analyse ont permis de dégager 6 classes au sein desquelles se répartissent les Missions locales expérimentatrices.

- Classe 1. (21 Missions locales) Ces Missions locales accueillent pour la grande majorité des jeunes qui vivent en zones urbaines. Ces sites suivent en moyenne un peu plus de jeunes que sur l'ensemble des Missions locales expérimentatrices, mais la part de jeunes en CIVIS est inférieure à celle observée dans les autres Missions locales. Enfin, les moyens humains sont inférieurs aux moyens observés sur les autres sites.
- **Classe 2.** (14 Missions locales) Ces Missions locales accueillent globalement moins de jeunes que sur les autres sites, et les jeunes suivis sont plus souvent ruraux. Le nombre de conseillers en ETP par jeune suivi est supérieur à la moyenne.
- Classe 3. (19 Missions locales) Les Missions locales de cette classe accueillent presqu'exclusivement des jeunes vivant en zones urbaines. Il s'agit des sites les plus importants en termes de nombre de jeunes suivis, ainsi qu'en proportion de jeunes en CIVIS. Le nombre de conseillers en ETP par jeune suivi est proche ou légèrement supérieur à la moyenne.
- **Classe 4.** (19 Missions locales) Ces Missions locales accueillent une part importante de jeunes ruraux. Elles suivent en moyenne moins de jeunes que dans les sites des autres classes. Le nombre jeunes CIVIS est plutôt faible, stable voire en baisse entre 2009 et 2010. Le nombre d'ETP par jeune suivi est supérieur à la moyenne.
- Classe 5. (7 Missions locales) Les jeunes suivis sont plus souvent ruraux que sur la moyenne des autres classes. On y trouve les plus petites Missions locales en termes de nombre de jeunes suivis, mais le nombre de jeunes CIVIS a connu une augmentation importante entre 2009 et 2010. Ces Missions locales disposent des moyens humains les plus importants compte tenu du nombre de jeunes accueillis.
- **Classe 6.** (2 Missions locales) Ces deux Missions locales situées à la Réunion, se caractérisent par un nombre très important de jeunes suivis, y compris en CIVIS, une très forte croissance du nombre de jeunes suivis en CIVIS en 2009 et 2010, et de faibles moyens humains.

Au sein de chaque classe et en fonction du nombre de Missions locales qu'elles contiennent, un ou deux sites ont été sélectionnés afin d'obtenir 8 sites localisés dans des régions différentes. Aucune Mission locale n'a été sélectionnée au sein du groupe 6 (voir la liste des Missions locales expérimentatrices en annexe).

Etude qualitative auprès des jeunes bénéficiaires du RCA

Les entretiens auprès des bénéficiaires visaient à appréhender les perceptions et opinions des jeunes vis-à-vis du dispositif selon leur profil, leur situation initiale et leur parcours, afin de pouvoir analyser qualitativement les réalités qui sous-tendent les effets du RCA identifiés dans le cadre de l'étude quantitative.

Deux vagues d'enquête qualitative ont été conduites :

- une première vague, 1 an après l'entrée dans le dispositif, afin d'analyser de façon rétrospective la plus-value de l'allocation (fixe pendant la première année);
- une seconde vague, 2 ans après l'entrée dans le dispositif, afin d'examiner l'effet de l'allocation dans sa phase de décélération progressive.

A chacune des deux vagues d'enquête respectivement 34 et 35 jeunes ont été interrogés en entretien individuel, en face-à-face, le plus souvent dans les locaux de la Mission locale, ou par téléphone. Les jeunes ont été recrutés de manière à obtenir un échantillon diversifié de bénéficiaires du point de vue du sexe, de l'âge, du niveau de diplôme (de aucun diplôme à un niveau d'étude supérieur), de la situation de logement (une majorité vit chez ses parents, mais certains sont hébergés chez un tiers, en foyer de jeunes travailleurs ou en logement autonome), de la situation familiale (plusieurs sont en couple, quelques-uns sont parents), de la situation d'activité à l'entrée dans le dispositif (inactivité de quelques mois à plusieurs années, en emploi à temps partiel), du parcours antérieur et de l'avancée dans l'élaboration d'un projet d'insertion professionnelle.

Au travers d'une approche visant à retracer le parcours du jeune avant et après l'entrée dans le dispositif, les entretiens visaient à qualifier les effets de l'allocation et de l'accompagnement sur les trajectoires des bénéficiaires, la capacité du RCA à apporter des solutions aux éventuelles difficultés rencontrées, ainsi que l'opinion des jeunes sur le RCA. L'approche qualitative a ainsi notamment permis d'appréhender finement la temporalité des parcours des jeunes, rarement linéaires; les usages concrets mais aussi symboliques de l'allocation (les effets sur l'affirmation de soi par exemple); la relation avec le conseiller et les apports attribués par les bénéficiaires à l'accompagnement qu'il s'agisse des aides concrètes ou d'un soutien d'ordre psychologique; ou encore les facteurs d'engagement et de mobilisation des jeunes dans le dispositif.

Par ailleurs, dans l'optique de mettre en relation les enseignements des entretiens auprès des équipes des Missions locales avec le discours des jeunes, le Crédoc a interrogé en priorité des jeunes suivis par les Missions locales ayant fait l'objet de la première enquête. Si le suivi de cohorte n'a pas été recherché, quelques jeunes ont pu être interrogés à deux reprises.

De nombreux efforts ont été déployés par le Crédoc pour s'assurer de la participation des jeunes : nombreuses relances, actualisation des coordonnées auprès des conseillers, disponibilité des chargés d'études le midi et le soir, multiplication des modalités de contact (téléphone, SMS, mail), possibilité d'un rendez-vous en face-à-face à la Mission locale ou

dans un autre lieu, ou par téléphone. En outre, en deuxième vague d'enquête, une indemnisation de 30 euros a été mise en place, sous forme de chèques cadeaux, afin de susciter davantage la participation des bénéficiaires, et prévenir les désistements et les refus, nombreux lors de la première vague.

II. Enseignements de politique publique

1. Résultats de l'évaluation

i. Les publics touchés par l'expérimentation

Le tableau 4 reporte les moyennes de caractéristiques principalement sociodémographiques des jeunes du groupe de contrôle telles qu'elles apparaissent dans l'enquête initiale d'avril 2011. Ces jeunes, signataires du contrat CIVIS en mars 2011, représentent 49,7% de notre échantillon. Ces informations permettent de donner une image précise de la population des jeunes concernés par l'expérimentation.

Les trois quarts des jeunes accueillis n'ont pas obtenu le baccalauréat

- Le niveau d'éducation des jeunes accueillis en CIVIS est faible : en effet, 20 % des jeunes n'ont aucun diplôme, 52 % ont le Brevet, un CAP ou un BEP et 27,5 % possèdent un Bac général, professionnel ou technologique. Par ailleurs, la plupart des jeunes interrogés (71 %) font état d'une expérience professionnelle. Celle-ci est cependant souvent courte : 61 % ont travaillé pendant moins d'un an.
- Enfin, au-delà du diplôme et de l'expérience, le permis de conduire est souvent un prérequis nécessaire pour obtenir certains emplois, en particulier en milieu rural ou semi-urbain. De ce point de vue, les jeunes accueillis en CIVIS dans les missions locales sont fragiles puisque seulement 38% est en possession du permis de conduire.

En avril 2011, un tiers des jeunes travaillent

- Un emploi souvent vécu comme insatisfaisant : 31,5 % des jeunes déclarent travailler à la date de l'enquête, soit environ deux mois après leur inscription en CIVIS. Toutefois, une grande partie d'entre eux (49 %) sont à la recherche d'un autre emploi. Cela s'explique notamment par les caractéristiques de l'emploi qu'ils occupent : par exemple, 1 jeune sur 4 qui travaille occupe un emploi de moins de 20 heures par semaine.
- Parmi les jeunes sans travail, une large part est à la recherche active d'un emploi : 74 % des jeunes sans emploi se déclarent à la recherche d'un emploi. En ce qui concerne leur recherche d'emploi, au cours du dernier mois, 49 % déclarent avoir envoyé une ou plusieurs lettres de motivation, 57 % un CV, 35 % une candidature spontanée, 34 % avoir répondu à une offre sur internet et 35 % être allé dans une agence d'intérim. Par ailleurs, une courte majorité d'entre eux (56 %) se déclarent prêts à occuper un emploi qui les obligerait à effectuer des trajets longs (60 minutes aller) ou à déménager si on leur proposait un CDI (54 %), et 64 % déclarent être prêts à commencer une formation de plus d'un mois ou reprendre leur scolarité.
- 12 % des jeunes déclarent ne pas savoir quel métier ils veulent faire, 38 % déclarent avoir une idée et 50 % déclarent connaître le métier qu'ils veulent exercer. Parmi ceux qui en ont une idée précise, la majorité d'entre eux considère qu'il leur manque soit une formation ou un diplôme, soit de l'expérience.

Les jeunes et leur mission locale

• La plupart des jeunes ont contacté leur mission locale afin d'avoir une aide pour trouver un emploi, 25 % l'ont fait pour avoir une formation et 10 % une aide financière. Au cours des 6 mois précédant l'expérimentation, la moitié des jeunes interrogés a été suivi par un conseiller de Pôle Emploi.

Une situation financière souvent fragile

- La majorité des jeunes vivent chez leurs parents : 72 % sont hébergés chez un membre de leur famille, les autres étant locataires.
- Des situations financières hétérogènes: Une partie des jeunes connaissent des difficultés financières. En effet, en raison de problèmes d'argent, plusieurs ont été dans l'impossibilité au cours des 12 mois précédents de payer à temps et à plusieurs reprises des factures, le loyer, les charges, de prendre un repas complet au moins une journée ou même ont été en découvert bancaire. De plus, un jeune sur 4 ne dispose pas de mutuelle. Ces contraintes financières peuvent dans certains cas être accentuées par le fait que presque quatre jeunes sur dix participent financièrement aux frais de leurs parents ou de leurs proches (la moitié d'entre eux donne en moyenne 100 euros par mois). À l'inverse, certains jeunes ne connaissent pas de difficultés financières : 42 % d'entre eux mettent par exemple de l'argent de côté.
- Des dépenses de téléphonie mobile élevées: En ce qui concerne les dépenses au restaurant le dernier mois, 35 % des jeunes déclarent ne pas y être allés, 40 % de 1 à 3 fois et le reste plus de 4 fois. Pour les sorties de divertissement, la plupart déclarent ne pas être sorti, 33 % de 1 à 3 fois et le reste plus de 4 fois. La consommation médiane est de 25 euros par mois pour le téléphone portable et 38 % des jeunes ont fait de gros achats de plus de 100 euros.
- Les sources de revenus: Au mois de mars 2011, ils déclarent avoir reçu un total moyen de 372 euros. Les revenus en provenance du salaire (39 %) restent la principale source, suivie de l'aide de Pôle Emploi (24 %) et de l'aide parentale (13 %).

Des problèmes d'estime de soi pour une majorité des jeunes

- En France, en 2010, quand on demande aux jeunes de moins de 24 ans d'indiquer leur niveau de satisfaction dans la vie, ils donnent un score supérieur à 7,5, sur une échelle de 1 à 10 (source: enquête SRCV, Insee). Confrontés à la même question, les jeunes de notre échantillon déclarent un niveau de satisfaction nettement inférieur, à 6,5. Un jeune sur six déclare même un niveau de satisfaction strictement inférieur à 5.
- Cette insatisfaction quant à leur situation est également visible avec l'échelle de Rosenberg. Celle-ci représente une évaluation de l'estime de soi globale pour chacun des jeunes. Ici, la valeur moyenne est de 30 ce qui est généralement considéré comme une faible affirmation de soi-même⁸.

⁸ Un score inférieur à 25 témoigne d'une estime de soi très faible : un travail dans ce domaine semble souhaitable. Un score entre 25 et 31 témoigne d'une estime de soi faible. Un travail dans ce domaine serait bénéfique. Un score entre 31 et 34 témoigne d'une estime de soi dans la moyenne. Un score compris entre 34 et 39 témoigne d'une estime de soi forte et un score supérieur à 39 d'une estime de soi très forte.

ii. Les effets du dispositif expérimenté – analyse quantitative

Un renforcement très net de l'attachement des jeunes à la Mission locale

Une adhésion plus durable et des rendez-vous plus nombreux

Pour mesurer l'attachement à la mission locale nous considérons d'abord la participation au programme d'accompagnement, CIVIS ou RCA.

La figure 4 (a) donne mois par mois la participation dans les groupes test et témoin. Cette information provenant du fichier parcours 3, elle est disponible pour la totalité de la population, indépendamment des réponses aux enquêtes. On voit de façon très nette l'impact considérable de l'allocation sur la participation au programme. Le graphique s'échelonne depuis la date 1 du mois de janvier 2011, au mois 30 correspondant au mois de juin 2013, la date de sortie du programme, avril 2013, correspondant au mois 28. Le graphique montre clairement la rapide décroissance du taux de participation au programme CIVIS, avant même le terme de la première année, date à laquelle la participation peut être renouvelée pour une année supplémentaire. Le renouvellement du CIVIS ne concerne dans notre échantillon que 20% de la population initiale. En comparaison, on voit que la participation au programme RCA est beaucoup plus soutenue, dès le début du programme. Au bout de deux ans, elle est encore de 60%, date à laquelle elle décroit fortement. Il est à noter que la participation reste importante au cours de la deuxième année alors même que l'incitation financière à se rendre à la mission locale est plus faible. Il faut rappeler que le programme CIVIS s'interrompt en cas d'accès à l'emploi durable, ce qui n'est pas le cas du programme RCA.

Les figures 4 (b) et 4 (c), reprennent la même logique en montrant l'impact du programme sur les rendez-vous avec les conseillers en Mission Locale et les contacts actifs avec les conseillers⁹. Au-delà de l'inscription dans le programme d'accompagnement renforcé, il y a un impact très net et substantiel sur le nombre de rendez-vous avec le conseiller. Prenant à titre d'exemple le mois 12, soit mars 2012, le taux d'entretien avec un conseiller est de 0,2 pour le programme CIVIS et de 0,4 pour les jeunes affectés au programme RCA, soit le double.

Une autre façon de regarder l'impact du programme sur la relation avec la mission locale est de regarder mois par mois quelle est la proportion de jeunes qui n'auront plus de contact avec la mission locale jusqu'à juin 2013 : c'est à dire ceux que l'on peut considérer comme en rupture de relation avec la mission locale. Le graphique correspondant est présenté à la figure 4 (d). On voit naturellement que la proportion de jeunes qui n'auront plus de contact avec la mission locale augmente dans les deux groupes mais que la progression est bien

⁹ En effet de nombreux échanges entre le conseiller et les bénéficiaires ont lieu en dehors des rendez-vous qui restent plus formels.

moins rapide pour les jeunes du groupe test que pour les jeunes du groupe témoin. On constate néanmoins que la différence est bien moins spectaculaire que sur le graphique 4(a), ce qui signifie que nombre de jeunes restent inscrits dans les programmes sans qu'il y ait pour autant de contacts avec la mission locale.

Le programme augmente considérablement les ressources perçues par les jeunes de la part de la Mission locale.

Le tableau 5 présente l'impact sur les ressources et la participation au programme à la fois en « intention de traitement » et en impact sur les signataires (voir annexe). Il montre que les signataires du RCA auraient perçus de la mission locale un montant très réduit, 264 euros sur les deux années. La participation au programme augmente ce montant de 1868 euros, portant le montant total perçu à en moyenne 2132 euros. On note que ce montant est bien moindre que le montant maximum perceptible, 4800 euros. L'analyse reviendra ultérieurement sur ce point disons néanmoins d'ores et déjà qu'il est pour l'essentiel imputable à la règle de cumul.

Lorsque l'on cumule le nombre de mois de participation au programme ou bien le nombre d'entretiens, on constate que le programme a eu pour conséquence de renforcer très fortement le lien entre le jeune et la mission locale (tableau 5). Pour le nombre d'entretiens par exemple, si on considère les signataires, le nombre d'entretiens qu'ils auraient eu en l'absence du programme est de 8,1 : la participation au programme augmente ce nombre d'entretien de 6,5, passant ainsi à 14,6. Il s'agit là d'un effet recherché du programme : inscrire la relation entre le jeune et la mission locale dans la durée.

Même si le nombre d'entretiens augmente significativement pour les jeunes en programme RCA, l'accompagnement mensuel reste peu intense, de l'ordre au maximum d'un entretien par mois. On aurait pu s'attendre à ce que les jeunes, dégagés de la contrainte financière, investissent davantage en temps dans leur programme. Il est aussi possible que les conseillers de mission locale ne puissent pas assurer un accompagnement plus intensif en raison de la taille de leur portefeuille et des autres tâches à accomplir¹⁰.

Les jeunes en CIVIS ont une appréciation dégradée des perspectives offertes par l'accompagnement, que le programme RCA ne parvient à redresser que légèrement.

Les enquêtes réalisées en avril 2012 et 2013 renseignent sur la satisfaction générale des jeunes à l'égard de la Mission Locale et de leur conseiller. L'opinion des jeunes à l'égard de la mission locale est en général bonne et est plus favorable pour les jeunes orientés vers le programme RCA (Tableau 6). Le tableau montre aussi que l'appréciation des jeunes à l'égard

¹⁰ En supposant que l'unique but de l'allocation serait d'augmenter le nombre d'entretiens, nos résultats induisent un coût marginal de l'entretien additionnel de 1865/6,5=287 euros. Ce chiffre est supérieur aux 250 euros de l'allocation car certains jeunes viennent de toute façon à la mission locale avec ou sans allocation

de leur conseiller et l'utilité de le voir plus souvent est bonne en moyenne et qu'elle est plus favorable pour les jeunes orientés vers le RCA.

Le tableau 7 présente quant à lui l'appréciation des jeunes sur la quantité et la qualité des offres, des stages, des formations proposées par la mission locale. Globalement l'appréciation est mitigée: si on considère les offres d'emploi, 22 % considèrent qu'elles correspondent à leurs attentes et 24,9 % qu'elles sont en nombre suffisant. De même pour les formations, 31,3 % trouvent qu'elles correspondent à leurs attentes et 35,8 % qu'elles sont en nombre suffisant. Si on considère les 4 items du questionnaire, l'appréciation moyenne sur l'adéquation des offres est 24,5 % et sur la quantité des offres de 26,7 %. Un point important est que la participation au programme améliore cette perception (tous les coefficients sont positifs) mais dans une proportion qui reste modeste. La participation au programme améliore ainsi significativement l'appréciation moyenne sur l'adéquation des offres aux attentes (significatif à 10 % et représentant une amélioration de 2,4 sur 24,5) et plus manifestement l'appréciation sur la quantité d'offres (significatif à 5 % et représentant une amélioration de 3,0 sur 26,7).

Pas d'impact sur l'emploi à long-terme et un impact négatif sur l'emploi en début du programme.

Les questionnaires bâtis permettent de renseigner la situation en emploi mois par mois et de la qualifier. Il est ainsi possible de savoir si les individus enquêtés ont travaillé mois par mois, si c'était tout le mois ou une partie du mois, majoritairement à temps complet ou à temps partiel. Avec le cumul des deux enquêtes, nous reconstruisons la chronologie en emploi sur deux ans. Il convient de noter que les résultats pour les 12 premiers mois sont obtenus à partir des répondants à l'enquête de mars 2012 tandis que les résultats pour les mois suivants sont obtenus à partir des répondants à l'enquête de mars 2013.

D'un point de vue théorique, le fait de bénéficier d'un transfert s'accompagne d'une réduction de l'offre de travail. Lorsque le revenu progresse, les demandeurs d'emplois deviennent plus sélectifs. Il convient de noter que cet effet n'est pas incompatible avec ce que l'on souhaite au fond : donner aux jeunes les moyens d'attendre un emploi qui leur convienne mieux. Ce phénomène est en outre renforcé par le fait qu'une partie du transfert est réduit en cas de reprise d'emploi. Le phénomène agit comme une taxe implicite sur le travail dont le taux serait égal au ratio du transfert sur le montant de revenu du travail au bout duquel le transfert s'éteint, soit 1050 euro. Cela fait au final un ratio de 250/1050, soit de l'ordre de 24 %. Cette taxe implicite est elle aussi susceptible de réduire le nombre d'heures travaillées.

A l'inverse on attend aussi que le transfert permette de donner le temps et les moyens aux jeunes de faire des investissements en capital humain et d'investir dans la recherche d'un emploi de qualité. On attend donc dans un premier temps une moindre offre de travail de la part des jeunes en RCA et dans un deuxième temps une progression de l'emploi dans le groupe RCA par rapport au groupe CIVIS.

Les données que nous avons collectées permettent d'appréhender ces différentes dimensions de l'emploi. Les graphiques de la figure 5 montrent que l'affectation au programme a effectivement conduit à réduire l'emploi à court terme (panel a). L'essentiel des effets se concentre sur le premier semestre. Il est en outre intéressant de noter que l'on n'observe pas d'effet à court-terme sur l'emploi à temps partiel (panel c) alors qu'il est particulièrement manifeste lorsque l'on considère l'emploi à temps complet (panel b). Nous construisons aussi un index de volume d'emploi agrégeant les mois avec emploi à temps complet et les mois avec emploi à temps partiel et leur donnant des valorisations différentes. Cet index confirme le résultat d'un moindre emploi sur la première année (panel d). On observe à l'inverse aucun effet positif sur l'emploi en fin de période.

Le tableau 8, présente une version quantifiée de ces résultats. On considère comme variable de résultat le nombre de mois avec travail sur chacun des semestres, pour chacune des variantes considérées. Le tableau confirme que l'essentiel des résultats se concentre sur le premier semestre. Le nombre de mois avec travail sur ce semestre est de 2,41. Dans le groupe test le nombre est significativement plus faible de 0,18, ce qui correspond à une réduction de 7 %. Pour le volume de travail, la réduction est plus sensible. On observe en effet une réduction de 0,20 sur une base de 1,89, soit une baisse de 10 %.

Pour documenter davantage l'ampleur de l'impact sur l'accès à l'emploi, on peut examiner l'impact du programme sur les signataires du programme RCA et non pas seulement l'impact de la proposition de transformation du CIVIS en RCA (voir annexe). Les résultats montrent que l'ampleur de la réduction d'emploi sur les signataires est plus importante. En particulier l'impact sur le volume d'emploi est de - 0,22 à comparer à une moyenne contrefactuelle de 1,79, ce qui représente donc une baisse de 12 %.

Ces baisses ne sont pas très fortes mais il convient de garder à l'esprit que l'intervention n'est pas non plus très forte. Les revenus de mars 2011 du groupe de contrôle s'élèvent à 372 euros. L'allocation RCA de 250 euros correspond à un accroissement de 250/372=67 %. L'élasticité de l'emploi à l'allocation est ainsi de 12/67 %=18 %. 12

Il est important de noter que la trajectoire en emploi des jeunes est ascendante. La figure 5(d) montre que le volume d'emploi que nous construisons passe entre avril 2011 et avril 2012 de 0,2 à 0,4. Les revenus progressent aussi considérablement : les revenus de 2011 du groupe de contrôle s'élèvent à 372 euros alors qu'en avril 2012, comme on le verra par la suite les revenus s'élèvent à 602 euros et 731 en avril 2013. La progression est donc particulièrement importante au cours de la première année. Les jeunes du groupe RCA travaillent moins que ceux du groupe de contrôle, mais c'est dans une trajectoire globalement ascendante que tous partagent. Le gain relatif que représentent les 250 euros de l'allocation est donc moindre en avril 2012 qu'en avril 2011. Son impact sur les décisions et en particulier celles d'emploi est donc aussi plus faible.

Notons que si les 372 euros sont intégralement des revenus du travail, l'allocation perçue par le jeune est de 250*(1-372/1050)=161 euros, soit une progression de 43%. L'élasticité est alors de 12/0,43=28%

¹¹ Plus précisément, nous donnons la valeur 1 à un emploi à temps plein occupé tout le mois, la valeur 2/3 à un emploi à temps partiel occupé tout le mois ou à un emploi à temps plein occupé une partie seulement du mois et enfin la valeur 1/3 aux emplois à temps partiel occupé une partie seulement du mois. Il s'agit donc d'une tentative grossière de résonner en équivalent temps plein.

Une autre raison pour laquelle l'emploi peut être moindre est la règle de cumul partiel de l'allocation avec les revenus d'activité. Le dispositif se caractérise en effet par une taxe implicite de 24 % sur les revenus d'activité. L'effet attendu d'une telle taxe est aussi de réduire le nombre d'heures. Les évolutions observées sont donc aussi compatibles avec la taxe implicite. Il n'est pas simple bien sûr de distinguer un effet (revenu) de l'autre (taxe) ni d'attribuer la baisse du nombre d'heures à l'un ou l'autre motif.

Des emplois occupés qui ne sont pas de meilleure qualité

Il est important de pouvoir aussi aborder la qualité de l'emploi. L'allocation peut aussi être le moyen d'effectuer des investissements donnant accès à un emploi de meilleure qualité et à un emploi plus satisfaisant. Nos enquêtes permettent de qualifier précisément le type d'emploi occupé. Les résultats sont reportés dans le tableau 9. La qualité de l'emploi est distinguée suivant le type de contrat, CDI CDD, intérim, stage, apprentissage. On peut également opérer une distinction entre emploi public et privé ou entre emploi avec ou sans contrat de travail, et (pour ceux en emploi) poser des questions sur la satisfaction dans l'emploi. Les distributions sont exactement les mêmes dans les groupes test et témoin. Encore une fois, nous construisons un index valorisant différemment les différents types d'emploi en fonction de leur type (voir annexe). Le tableau montre que l'affectation au groupe test n'a pas d'impact sur cette « variable-résumé ».

L'absence d'effet n'est pas à mettre sur le compte d'un manque de puissance statistique puisque l'effet minimum détectable représente ici 8,7%¹³ de l'écart-type de la variable de résultat. Or on considère en général qu'une expérimentation capable de détecter un effet de l'ordre de 20 % de l'écart-type de la variable de résultat est puissante et que si elle est capable de détecter un effet de l'ordre de 10 % elle est très puissante.

Pas d'impact sur les investissements en capital humain ni sur la recherche d'emploi

Un des effets attendus du programme est de permettre aux jeunes d'effectuer des investissements en capital humain, participer à des formations, consacrer du temps à la définition d'un projet et aux étapes nécessaire à sa concrétisation. De la même façon, le programme donne aux jeunes le temps de s'investir davantage dans la recherche d'un emploi leur convenant mieux.

On n'observe pas d'investissement dans le projet d'emploi.

Nos enquêtes permettent de mesurer aussi les investissements en capital humain grâce au nombre et aux types de formations suivies, les investissements effectués pour obtenir le permis de conduire, ainsi que plus généralement le projet professionnel et l'adéquation des formations avec celui-ci. Nous considérons aussi le fait de percevoir une amélioration des

¹³ L'effet minimum détectable correspondant à une puissance de 80% pour un test à 5% est donné par la formule MDE=2,83*(écart-type de l'estimateur) soit ici 2,83*3,1=8,7.

perspectives d'emploi dans le futur, que nous interprétons comme une variable de capital humain perçue. Les résultats sont reportés dans le tableau 10. On voit que contrairement aux attentes, il n'y a aucune progression des investissements en capital humain mais une légère réduction au cours de la deuxième année. On observe aussi une légère progression de la proportion de jeunes ayant renoncé à des formations faute d'avoir pu les financer, mais pas de changement significatif dans le projet d'emploi (la proportion de jeunes ayant un projet défini restant identique entre les deux groupes pour les deux enquêtes). L'index résumant les informations sur les investissements en capital humain est inchangé entre les groupes tests et témoins.

La recherche d'emploi n'est pas non plus affectée par la participation au programme

La proportion de jeunes en recherche d'emploi est la même dans les groupes test et témoin. Pour le groupe témoin, 56,2 % des répondants à l'enquête intermédiaire et 51,5 % des répondants à l'enquête finale sont en recherche d'emploi. Ces proportions ne sont pas significativement différentes dans le groupe test. Nos enquêtes permettent aussi de détailler l'effort de recherche en examinant les canaux par lesquels s'effectue la prospection, et l'intensité du recours à ces derniers. Les enquêtes donnent aussi des informations sur le nombre d'entreprises contactées. De la même façon nous pouvons agréger ces informations pour construire un index. Les résultats montrent clairement que l'effort de recherche est le même dans les groupes test et contrôle et que si il y a une différence elle est plutôt négative.

Nous mesurons enfin d'autres paramètres, en particulier des quantités dites de réservation qui qualifient les exigences des jeunes au regard de l'emploi qu'ils recherchent : durée du trajet pour se rendre à l'emploi (à la fois dans l'enquête intermédiaire et l'enquête finale), le fait d'être prêt à déménager si un CDI se présente. Aucune modification n'est observée. De même pour l'enquête finale nous interrogeons aussi les jeunes sur les caractéristiques des contrats qu'ils seraient prêts à accepter, en termes de rémunération et de durée : les résultats (non reportés ici) ne montrent aucune différence.

Un effet limité sur le revenu mais un fort bouleversement dans les sources de revenus

Un des buts du programme est d'accroître les ressources financières des jeunes. Il est important d'examiner l'impact du programme sur le revenu total mais aussi sur les composantes de ce dernier.

Nos enquêtes permettent de mesurer les revenus et aussi d'identifier les différentes sources de revenu pour le mois de mars dans chacune des années d'enquête. Nous distinguons suivant que les revenus proviennent de la mission locale, du marché du travail au sens large, en incluant les allocations chômage, ou bien les autres types de revenus, en particulier ceux provenant des parents.

Les résultats sont présentés dans les tableaux 12 et 13. Un des résultats essentiels est que les revenus dans le groupe test ne progressent que modestement par rapport au groupe de contrôle : les jeunes du groupe contrôle ont en moyenne 602 euros en mars 2012 et ce revenu ne progresse que de 41 euros pour les jeunes du groupe test. Pour l'enquête finale, les revenus du groupe de contrôle ont progressé jusqu'à 731 euros mais le revenu moyen du groupe test enregistre en fait une baisse (non significative) de 10 euros.

La faible progression du revenu trouve son origine dans deux phénomènes. Le premier est que le transfert additionnel provenant de la mission locale n'est que de 87 euros plus élevé dans le groupe test que dans le groupe témoin. Compte tenu d'un transfert de 33 euros dans le groupe témoin, cela amène le transfert dans le groupe test à 120 euros, ce qui est loin du montant maximum de l'allocation (250 euros). Le deuxième phénomène provient de la réduction des revenus hors Mission Locale. Ceux-ci sont en effet de 46 euros plus faibles dans le groupe test que dans le groupe témoin. Cette réduction trouve son origine à la fois dans de moindres revenus d'activité (23 euros, non significatif)¹⁴ et aussi dans les revenus ne provenant ni de l'activité ni de la Mission Locale (24 euros, largement significatif) au premier rang desquels figurent les ressources tirées des parents.

Le tableau 13 présente les résultats pour l'enquête intermédiaire en termes de variation du revenu et de revenus alternatifs pour les signataires du RCA en avril 2011. En l'absence du dispositif, les signataires du RCA auraient disposé de 569 euros. Leurs revenus n'ont en moyenne progressé que de 47 euros, soit de 8%.

Le tableau 13 se concentre sur l'effet du programme sur les ressources des signataires (et non de tous ceux à qui on a proposé le RCA comme dans le tableau 12) et permet de mieux comprendre pourquoi le transfert provenant de la mission locale est si faible. Signer un RCA a entraîné pour les jeunes signataires un transfert additionnel en provenance de la mission locale de 102 euros. En l'absence du programme ce transfert aurait été beaucoup plus faible (colonne moyenne contrefactuelle), soit 23 euros. Ceci signifie que les jeunes signataires du RCA en avril 2011 ont perçu de la mission locale environ 23+103=126 euros. On est loin du montant maximum de l'allocation. Il est important de bien comprendre pourquoi les jeunes n'ont pas touché en moyenne 250 euros en mars 2012. Cela peut d'abord provenir d'un abandon du programme par certains jeunes. Mais 94 % des signataires du RCA sont encore en programme en avril 2012, et ils ne seraient que 49 % s'ils étaient restés en CIVIS. Ceci souligne à nouveau l'impact fort du programme sur le maintien des jeunes dans le dispositif. Notons tout de même qu'on cherche à retrouver de ce fait non pas 250 euros mais 250*0,94=235 euros. En fait, la raison pour laquelle les jeunes - toujours en programme - ne touchent pas le montant maximum de l'allocation est la règle de cumul. Les revenus du travail du groupe test et témoins ne sont en effet pas négligeables : 450 euros dans le groupe témoin et 423 dans le groupe test. Or en raison de la règle de cumul partiel du RCA

¹⁴ Un examen plus approfondi montre que la proportion de jeunes percevant des revenus du marché du travail est plus faible dans le groupe test, et que cela provient essentiellement d'une moindre proportion percevant des indemnités chômage. La proportion de jeunes percevant un salaire est également plus faible mais la différence n'est pas significative.

avec les revenus du travail - qui comprennent les salaires, les indemnités de stages et de formation ainsi que les allocations chômage – ces revenus sont taxés implicitement à 24 %. Environ un quart de ces revenus vient donc se déduire du transfert initial pour les jeunes entrants en RCA. Cela représente un montant d'environ 423*0,24 =101 euros qu'il faut déduire du versement. 101 euros additionnés aux 126 de transferts nets représentent 225 euros, on n'est pas très loin des 235 euros recherchés.

Les revenus autres que ceux de la mission locale baissent de 54 euros pour les bénéficiaires du RCA. Cette évolution correspond à une baisse de 10% par rapport à ce qu'aurait été leur revenu en l'absence du dispositif.

Cette baisse des revenus du groupe test trouve en partie son origine dans une baisse des revenus du travail de 26 euros. Même si aucune composante examinée de ce revenu (salaire, stage, petits boulots, indemnité chômage) n'est individuellement significative, toutes sont néanmoins plus faibles dans le groupe test. Une autre composante importante des revenus qui baisse est celle des revenus hors travail et hors mission locale qui elle est largement significative et trouve son origine dans les revenus obtenus des parents. En termes relatifs, ces diminutions représentent 10% de ce qu'ils auraient été en l'absence du dispositif pour le travail et 29% pour les autres types de revenus.

Une autre dimension importante concernant les revenus est leur distribution. Les figures 6 (a-d) montrent l'impact du programme sur la distribution cumulative des revenus. La figure 6(a) concerne le revenu total au mois de mars 2012, la figure6(b) correspond au revenu de mars 2013 et les figures 6(c) et 6(d) correspondent aux revenus hors mission locale. On note d'emblée qu'il n'y a aucun impact du programme pour les revenus de mars 2013, qu'il s'agisse du revenu total ou bien du revenu hors mission locale. Pour les revenus de mars 2012, l'essentiel de l'impact sur les revenus se situe au niveau des revenus les plus faibles. Il y a dans le groupe de contrôle une proportion de jeunes d'environ 30% ayant des ressources très faibles. ¹⁵ Cette proportion diminue considérablement, de 14 points dans le groupe test. Au-delà il n'y a plus d'effet. On observe en outre que l'impact sur les revenus hors mission locale, s'il est difficile à identifier précisément, a plus tendance à se diffuser tout au long de la distribution.

Des contraintes budgétaires fortes que l'allocation ne parvient pas à desserrer

L'un des impacts attendus du RCA est de desserrer la contrainte budgétaire des jeunes. Certains jeunes rencontrent des difficultés financières : le but du RCA est de leur permettre de surmonter ces difficultés. A l'inverse, un risque est que l'allocation soit principalement utilisée par les jeunes pour financer des dépenses de loisir au détriment du financement d'investissements ou de la constitution d'une épargne.

Notre enquête intermédiaire renseigne sur les dépenses, l'épargne et les contraintes budgétaires. Les résultats sont présentés dans le tableau 14. On constate que le fait d'appartenir au groupe test n'a aucun impact que ce soit en termes de dépenses de loisir ou bien en termes de contrainte budgétaire. On note néanmoins une situation financière

¹⁵ Ces jeunes ne sont pas nécessairement dans une situation de précarité importante : il n'y a pas de relation particulière avec le fait de ne pas avoir pris de repas dans une journée ou d'avoir dû renoncer à des soins.

préoccupante pour cette population de jeunes : 19,4 % des jeunes ont passé une journée sans repas, 24,4 % déclarent renoncer à des soins médicaux, 45 % ont des découverts bancaires. Néanmoins l'allocation n'affecte en rien cette situation. Les proportions de jeunes contraints financièrement sont les mêmes. De façon un peu contre-intuitive, l'allocation a néanmoins permis à une partie des jeunes du groupe test de réaliser une épargne. La proportion de jeunes ayant réalisé une épargne progresse ainsi de 5,0 points sur une base de 45,4 %. Les montants épargnés sur les mois de janvier à mars 2012 progressent de 36,8 euros sur une base de 210,8 euros dans le groupe de contrôle, soit une progression de 17 %.

Une légère progression de la confiance à l'égard des institutions mais au final une intégration qui n'évolue pas significativement

Un des impacts également attendus du RCA est de permettre une meilleure intégration dans la société. Notre enquête pose plusieurs questions permettant de cerner certaines dimensions de l'intégration sociale. Il s'agit néanmoins d'un examen très partiel auquel échappent de nombreuses dimensions importantes. Nous posons des questions relatives à la mobilité, des questions relatives à la confiance et également des questions relatives au caractère¹⁶. Les résultats sont présentés dans le tableau 15. Il n'y a que peu d'effets sur la mobilité. En revanche on observe un effet significatif sur la confiance, qui n'est durable qu'à l'égard de la mission locale. Les variables de caractères sont peu affectées et les variables de relation sociale marginalement. On note que pour l'enquête intermédiaire, il y a une réduction significative de la proportion de jeunes devant de l'argent à des proches. Au total, néanmoins, lorsque l'on agrège l'ensemble de ces informations (confiance et intégration) on parvient à un indice qui ne montre qu'une modeste évolution significative et ce seulement la première année.

Hétérogénéité des effets attendus

Nous examinons l'hétérogénéité des résultats dans plusieurs dimensions. La première est celle de la propension à percevoir des contraintes budgétaires, la seconde est celle de l'éloignement de l'emploi des jeunes en considérant les jeunes inscrits en CIVIS renforcé. Nous examinons également l'hétérogénéité suivant le sexe.

Une autre dimension d'hétérogénéité potentiellement intéressante est celle de l'accompagnement fourni par la mission locale, en cherchant en particulier à distinguer suivant que l'accompagnement donné par la mission locale est plus ou moins fortement orienté vers l'emploi. Nous avons effectué une tentative pour obtenir des résultats éclairant cette dimension de la question mais nous ne les donnons qu'à titre indicatif compte tenu de

ajoutons à cette liste de variables le fait de ne pas devoir d'argent à ses proches dans la mesure où il s'agit

d'une relation de dépendance.

¹⁶ Nous obtenons une mesure de la préférence pour le présent à partir d'un ensemble de questions liées à la capacité à attendre pour obtenir 250 euros plutôt que 200 immédiatement. Nous mesurons aussi le locus de contrôle, il s'agit d'une mesure psychométrique standard de la capacité à poursuivre ses objectifs. Elle est issue de l'agrégation des résultats des réponses à 10 questions. Nos enquêtes informent aussi sur des aspects plus directement interprétables comme la satisfaction vis-à-vis de son existence ou encore le nombre d'amis. Nous

la difficulté, à partir de nos données d'enquête, à caractériser la nature de l'accompagnement apporté par les missions locales.

Pour examiner l'hétérogénéité des résultats suivant ces dimensions, nous utilisons les informations dont nous disposons dans les enquêtes. L'enquête intermédiaire aborde un certain nombre de questions sur les contraintes budgétaires. Nous considérons les réponses à ces questions pour les jeunes du groupe de contrôle et cherchons à les expliquer par les caractéristiques dont nous disposons à l'inscription en mission locale, c'est à dire des informations provenant de Parcours 3 sur le diplôme, le fait d'avoir le permis, l'hébergement, et l'accompagnement en mission locale au cours du premier trimestre 2011. Nous extrapolons ensuite ces informations sur l'ensemble de l'échantillon et considérons deux catégories, les jeunes ayant une valeur prédite de l'intensité des contraintes budgétaires en dessous de la médiane et les autres. La figure 8 (a) présente la distribution de la propension à percevoir des contraintes budgétaires dans la population.

Nous disposons également dans le fichier Parcours 3 de l'information sur le programme dans lequel le jeune s'est initialement inscrit. Le programme CIVIS prévoit deux types d'accompagnements: un accompagnement de droit commun et un accompagnement renforcé. L'accompagnement renforcé est réservé aux jeunes sans qualification (VI et VBis), potentiellement plus éloignés de l'emploi. Nous examinons donc aussi l'hétérogénéité des résultats en fonction de l'éloignement de l'emploi, ce qui constitue potentiellement une source de ciblage alternative à celle des moyens dont dispose le jeune, que capte plus la première dimension d'hétérogénéité.

Pour tenter de mesurer la nature de l'accompagnement fourni par les missions locales, nous exploitons les informations données dans l'enquête finale sur la perception de l'accompagnement fourni par la mission locale en termes de propositions d'offres d'emploi, de stages, d'ateliers et de formations (voir tableau 7). Nous agrégeons ces informations au niveau individuel pour obtenir un score. Nous considérons ensuite la moyenne par mission locale de ces informations pour les jeunes du groupe de contrôle sur l'ensemble de l'échantillon. Nous obtenons alors un score moyen pour chaque mission locale. La figure 8(b) présente la distribution des scores dans la population des 82 missions locales. Elle montre qu'il y a en effet une forte dispersion dans les scores attribués aux missions locales. Nous considérons séparément les Missions locales suivant que leur score est au-dessus ou en dessous de la médiane (2).

Les tableaux 16 à 20 présentent les résultats correspondant aux différentes dimensions d'hétérogénéité. Nous ne considérons qu'un ensemble réduit de variables : indice de volume d'emploi, indice de qualité de l'emploi, indice de capital humain, indice de recherche, montant des ressources, montant des ressources hors mission locale, indice de dépense de confort, indice de contrainte budgétaire.

On n'observe dans l'ensemble que peu de différences significatives dans l'impact du programme entre les différentes populations étudiées. On note toutefois que le moindre volume d'emploi observé la première année est concentré sur les jeunes les plus susceptibles de percevoir des contraintes budgétaires : si l'interprétation d'un tel résultat reste à considérer avec précaution, il est concevable que cela soit lié au fait que ces jeunes

sont effectivement piégés dans des emplois de subsistance. L'allocation leur permettrait donc d'échapper à cette dépendance. On note aussi le résultat intéressant que les jeunes en CIVIS renforcé accroissent leur investissement en capital humain à la fois significativement et significativement plus que les jeunes en CIVIS standard. En désagrégeant les différentes composantes de l'indice, on voit que ceci est largement lié au fait que les jeunes perçoivent une amélioration de leurs chances d'accéder à l'emploi. Un autre point intéressant est que l'on observe une réduction des contraintes budgétaires effectivement perçues pour les jeunes ayant la plus forte propension à en percevoir, et que c'est pour ces jeunes que l'on observe la constitution d'une épargne¹⁷.

Au total, si le ciblage du dispositif est sûrement une dimension importante, il ne semble pas que ce soit dans un défaut de ciblage que l'on doive chercher l'explication aux résultats décevants observés pour le programme. Il est néanmoins important de garder à l'esprit que la dimension la plus pertinente du ciblage est certainement l'éloignement de l'emploi et en particulier les jeunes en CIVIS renforcé.

Robustesse des résultats

Le résultat des enquêtes a été en deçà des attentes, en termes de taux de réponse global et en termes de différentiel de taux de réponse. Comme discuté, ces taux de réponses peuvent affecter tant la validité interne que la validité externe des résultats. Il est de ce fait nécessaire de procéder à un certain nombre de tests de robustesse des résultats.

Le premier test que nous effectuons consiste à exploiter le fait que certaines variables de résultats sont renseignées dans Parcours 3 et donc disponibles pour toute la population. On peut donc évaluer l'impact du programme en utilisant alternativement l'échantillon complet, l'échantillon des répondants à l'enquête intermédiaire et l'échantillon des répondants à l'enquête finale. On peut comparer les moyennes du groupe de contrôle et également les impacts estimés. Le tableau 20 reporte les résultats. On ne considère que des variables correspondant aux informations dans les trois premiers mois suivant le début de l'expérimentation.

• On voit que la proportion de jeunes du groupe de contrôle ayant eu au moins un rendez-vous est de 70,7 % dans l'échantillon complet, de 72,8 % pour les répondants à l'enquête et de 73,1 % pour les répondants à l'enquête finale. La différence est faible mais elle est réelle pour autant et reflète un plus grand attachement à la mission locale des répondants aux enquêtes intermédiaires et finales. Le différentiel entre groupe test et groupe de contrôle est en revanche très proche pour les trois populations, autour de 17 points de pourcentage, et souligne le plus fort attachement à la mission locale induit par le programme. L'écart sur le coefficient estimé entre les trois populations est par ailleurs très largement inférieur à l'ordre de

¹

¹⁷ Examinant l'hétérogénéité suivant le type d'accompagnement donné par la mission locale, on observe aussi que l'impact négatif sur l'emploi serait concentré sur les jeunes suivis par des missions locales dont l'accompagnement serait moins orienté vers l'emploi. Cela soulignerait donc l'intérêt d'accompagner l'allocation d'un accompagnement emploi significatif. Il est à noter que ce résultat va dans le sens des orientations adoptées pour le programme Garantie jeune. Néanmoins il est assez fragile compte tenu de l'absence d'information réellement convaincante sur la nature de l'accompagnement donné par la mission Locale.

- grandeur de l'écart-type. La variable suivante du tableau est analogue et concerne le fait d'avoir eu un contact avec la mission locale. Les résultats sont très similaires.
- Les deux variables suivantes concernent le fait de déclarer une entrée en emploi et le fait de déclarer une entrée en formation. Il convient avant toute chose de bien insister sur le contenu de l'information de cette variable emploi : il s'agit des emplois déclarés lors d'un entretien à la mission locale. Si le jeune est en emploi mais que cette information n'est pas connue du conseiller (par exemple en l'absence d'entretien), alors il n'y a pas d'information enregistrée dans Parcours 3. Comme l'ont rappelé les deux résultats précédents, il existe un différentiel important dans les taux d'entretiens et de contacts : la pertinence de la variable emploi n'est donc pas la même dans les groupes test et témoin. Regarder les résultats concernant cette variable est uniquement utile pour appréhender l'ampleur de biais potentiels liés à la réponse. Il est rassurant de voir qu'on observe des résultats très similaires pour chacun des groupes de répondants aux enquêtes, ce qui indique que les différentiels de biais ne sont pas de nature à remettre considérablement en cause les résultats de l'évaluation.

De la même façon le graphique 7(a) présente les résultats de l'estimation sur le nombre de rendez-vous mois par mois pour les trois échantillons retenus : on constate qu'il n'y a quasiment aucune différence entre les trois courbes, témoignant là aussi d'une absence de biais.

Une autre façon de vérifier la robustesse des résultats de nos estimations consiste à effectuer des régressions alternatives : le tableau 21 présente pour un nombre restreint de variables les résultats déjà obtenus, ceux issus de la comparaison entre groupes test et contrôle lorsque sont uniquement introduites des indicatrices de missions locales (c'est à dire sans variables de contrôle) et ceux obtenus avec la procédure de Behaghel et al. (2012) consistant à ne sélectionner que les répondants les plus disposés à répondre dans le groupe test de telle sorte que les taux de réponses soient égalisés entre les deux groupes. Le graphique 7(b) présente plus clairement l'esprit de la méthode : le graphique montre les taux de réponse atteints après différents nombres de tentatives d'appel. Il était prévu d'aller jusqu'à 35 tentatives. On voit que le taux de réponse finale du groupe témoin est plus faible même après un grand nombre d'appel, très légèrement en deçà de 60 %. On voit aussi que dans le groupe test un tel taux de réponse a été atteint avec seulement 18 appels. La procédure consiste donc à considérer l'échantillon formé de tous les jeunes du groupe témoin et des jeunes du groupe test ayant été joints au bout de 18 appels ou moins uniquement. On constate que les résultats des régressions sans variables de contrôle sont proches mais parfois légèrement différents des résultats actuels, les différences n'allant jamais au-delà d'un écart-type. On constate aussi que les résultats obtenus avec la procédure de Behaghel et al. (2012) sont très proches de ceux obtenus avec variables de contrôle.

Au total, ces analyses montrent que les résultats obtenus ne sont pas affectés de façon décisive par les taux de réponses et le différentiel de taux de réponses entre groupe test et groupe de contrôle.

Gouvernance et coordinations d'acteurs

Il n'y a pas eu de coordination d'acteurs particulière, il ne devait pas y en avoir non plus qui soit prévue par le programme.

Conclusion de la partie et mise en perspective

Au total, les résultats du RCA sont très décevants et restent très largement en deçà des attentes. On escomptait une autonomisation des jeunes dans la définition de leur parcours et un investissement dans la définition de leur projet professionnel. On en attendait une amélioration de l'emploi à terme. On s'attendait éventuellement à une réduction de l'emploi à court terme, mais comme une conséquence d'une plus grande implication dans le projet professionnel ou comme la contrepartie d'une recherche d'emplois de meilleure qualité, donc plus rares. Tous les effets négatifs anticipés sont présents mais aucun des effets positifs qu'on pouvait attendre du programme ne se sont manifestés.

- L'emploi est ainsi effectivement moins important en début de programme. C'est toutefois dans une proportion qui reste modeste bien que l'élasticité du volume d'emploi au revenu soit de l'ordre de 20 à 30%. On n'observe en revanche aucune amélioration sur l'emploi à long terme, ni en volume ni en qualité.
- On observe une progression des entretiens à la mission locale, mais ils restent néanmoins en nombre réduit. Au lieu de 8,1 entretiens sur les deux ans que dure potentiellement le programme, les signataires du RCA bénéficient de 14,6 entretiens, soit une progression de 6,5. C'est une augmentation importante, mais est-ce suffisant pour espérer infléchir la trajectoire des jeunes?
- Les sommes perçues par les jeunes signataires sont néanmoins importantes. Le montant total reçu par les jeunes signataires du RCA est de 2133 euros, soit 1865 euros de plus que ce qu'ils auraient perçu en l'absence du dispositif. Le coût marginal d'un entretien est donc particulièrement élevé.
- Un enseignement central de l'expérimentation est que les jeunes répondent aux incitations financières. La perception de l'allocation est en effet conditionnelle au fait d'avoir un entretien mensuel avec le conseiller de la mission locale. En outre le moindre emploi est aussi compatible avec les incitations financières données par le transfert et la règle de cumul.
- On n'observe pas d'investissement en capital humain supplémentaire ni aucun effort de recherche supplémentaire. On note toutefois pour les jeunes en CIVIS renforcé, les plus éloignés de l'emploi, une progression des investissements en capital humain.
- On n'observe pas non plus de forte progression des ressources: les 250 euros sont en fait en partie résorbés par la règle du cumul et aussi en partie diminués par une réduction des autres sources de revenus, participation au marché du travail et surtout argent donné par la famille.
- Enfin on n'observe pas d'amélioration de l'insertion sociale, si ce n'est une confiance accrue et durable en la mission locale.

Finalement c'est de la comparaison entre les gains perçus de l'accompagnement et les coûts immédiats d'investissements en capital humain, ou plus généralement d'implication sérieuse dans la définition de son parcours que résulte la décision d'investissement. Il n'est pas exclu que les gains paraissent artificiellement faibles et les coûts artificiellement élevés en raison d'une préférence importante pour le présent. Des interventions qui conditionneraient une

partie des ressources à des actions allant dans le sens de la définition du parcours et aux progrès réalisés seraient alors de nature à restaurer les incitations.

iii. Les effets du dispositif expérimenté – analyse qualitative

A) Une forte adhésion de principe des acteurs comme des bénéficiaires

1) <u>Une allocation bienvenue dans un contexte de réduction des moyens pour les</u> missions locales

Au démarrage, le dispositif a été globalement très bien accueilli par l'ensemble des acteurs rencontrés au sein des missions locales. Les conseillers comme les équipes de management des Mission locales sont clairement apparus comme étant en quête de solutions de financement pour les jeunes suivis au sein des structures alors que leurs moyens diminuent dans le contexte actuel de restriction budgétaire.

Données nationales sur l'activité des Missions locales pendant l'expérimentation¹⁸

L'activité des Missions locales est en progression constante depuis 2009. Sur les deux années d'expérimentation (2011 et 2012) l'ensemble du réseau a été en contact avec 1,3 million de jeunes chaque année, dont 500 000 en premier accueil.

L'année 2010 a été marquée par un afflux record de jeunes entrés en CIVIS avec plus de 213 000 entrées. Suite à la modération des objectifs et la mise en place d'autres dispositifs d'accompagnements, le nombre d'entrées en CIVIS a diminué de 20% pour s'établir autour de 170 000 par an entre 2011 et 2013. En parallèle, les moyens humains et financiers sont en baisse d'environ 5% sur la période 2010 – 2012.

Toutes les structures déclarent avoir observé une augmentation du nombre de jeunes accueillis (voir encadré ci-dessus pour une mise en perspective nationale), à la fois en suivi et en premier accueil. Pour les conseillers rencontrés, cette évolution à la hausse est davantage expliquée par une paupérisation économique et des difficultés d'insertion croissantes pour une partie de la jeunesse plutôt que par une plus grande capacité des structures à capter ces jeunes. En parallèle, les moyens humains et budgétaires ne suivent pas le rythme de l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Les conseillers ne parviennent pas toujours à rencontrer les jeunes CIVIS une fois par mois et les aides financières qu'ils peuvent leur proposer se réduisent, qu'il s'agisse de l'enveloppe CIVIS (baisse de 40% à 50% en 2011), du fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ) ou des aides octroyées par la Conseil Général (FAJ).

Ainsi, pour certaines équipes au sein des Missions locales, la diminution des crédits publics délégués au CIVIS en réduit considérablement l'intérêt et la portée. Certains conseillers ont dû revenir sur des engagements de soutien financier auprès de jeunes, voire cesser de s'engager faute de moyens. Au final, les sommes mobilisables sont, de leur point de vue,

¹⁸ Missions locales chiffres d'activité 2012, CNML ; Bonnevialle L, 2014, « Le CIVIS en 2011 et 2012. Moins de jeunes accompagnés, pendant moins longtemps, et moins de sortants dans l'emploi durable », *Dares Analyses* n°027, avril.

devenues trop faibles au regard des exigences éducatives et du contrat initial passé avec chaque jeune.

Dans un contexte de restriction budgétaire des fonds CIVIS et la perspective de la fin du plan de relance, les Missions locales donc ont d'abord vu dans l'expérimentation une opportunité de disposer de moyens supplémentaires à mobiliser pour leurs publics.

2) <u>Une allocation envisagée comme un moyen de desserrer les contraintes financières</u> qui pèsent sur les parcours des jeunes

Toutes les familles d'acteurs interrogées sont convaincues que le principe d'une allocation financière, régulière et stable, répond à un besoin face à la paupérisation d'une partie de la jeunesse et permet concrètement de couvrir des frais incompressibles (logement, repas, transports, frais administratifs...) indispensables à l'insertion professionnelle.

Interrogés sur le principal obstacle à l'insertion durable des jeunes dans l'emploi (hors difficultés liées au marché du travail et au niveau de diplôme), plus de la moitié des conseillers cite en premier lieu les problématiques périphériques à l'emploi, qui sont presque toujours liées à des contraintes financières (voir encadré ci-dessous pour la méthodologie d'enquête et le tableau pour les résultats).

L'enquête auprès des référents

Dans le cadre de l'expérimentation RCA, des référents ont été désignés au sein de chacune des 82 missions locales participant à l'expérimentation. Leur rôle est d'organiser la mise en place du RCA dans leur mission locale. Ils constituent le premier interlocuteur du ministère de la jeunesse et de l'équipe d'évaluation.

L'équipe Crest / J-Pal a conduit deux enquêtes quantitatives par téléphone auprès de ces référents : la première au démarrage de l'expérimentation (avril 2011), la seconde un an après (avril 2012). La quasi-totalité des référents ont répondu à ces enquêtes (80 sur 82 à la première, 81 sur 82 à la seconde).

Pour près de 4 répondants sur 10, le premier frein à l'emploi est lié à la mobilité des jeunes. Sur les 82 conseillers enquêtés, 7 citent les difficultés de logement, 6 évoquent des difficultés financières globales et, quelques-uns évoquent des situations de « précarité » : autant de freins à l'insertion professionnelle des jeunes qui peuvent être levés au travers d'aides financières.

Quel est d'après vous le principal obstacle à l'insertion durable dans l'emploi des jeunes en CIVIS ? « au-delà des difficultés du marché du travail et de leur niveau initial de diplôme bien sûr ». Réponses en 1^{er}.

| Problématiques périphériques à l'emploi | 46 |
|--|----|
| Mobilité | 31 |
| Logement | 7 |
| Contraintes financières (sans précisions) | 6 |
| Autres difficultés sociales (problématiques familiales ou santé) | 2 |

| Décalage par rapport aux attentes des employeurs | 17 |
|--|----|
| Savoir-être | 9 |
| Expérience professionnelle | 4 |
| Réalisme du projet professionnel | 2 |
| Niveau de qualification | 2 |
| Marché du travail | 10 |
| Manque de moyens pour l'accompagnement ML | 3 |
| Discrimination | 3 |
| non réponse | 3 |
| Total | 82 |

Source : enquête initiale auprès des référents RCA (avril 2011), Crest/J-PAL

Ces problématiques financières, parfois très lourdes, peuvent faire obstacle à la recherche d'emploi ou à la construction d'un projet professionnel :

- « Quand on leur demande où ils en sont dans leurs démarches ils n'en ont rien à faire, ce dont ils ont besoin, c'est de manger, on a beau essayer d'entamer quelque chose avec eux, ça complique, ils doivent survivre » (Conseiller)
- « Dans la vallée, sans argent il n'est pas possible d'utiliser les bus ou encore de payer le carburant, il **est nécessaire d'avoir un minimum de ressources pour s'en sortir** » (Bénéficiaire)

L'allocation est alors envisagée comme offrant la possibilité de répondre à des contraintes matérielles qui enferment les jeunes dans le présent, les empêchent de se projeter dans l'avenir. Elle peut permettre de « sortir » certains jeunes de situation très précaires, les dégager de la contrainte d'un travail alimentaire qui les empêche de s'inscrire dans un projet d'insertion sur le long terme, ou encore soutenir financièrement les projets des jeunes en prenant en charge les frais liés à leurs démarches d'insertion.

- « 250 € ça permet de stabiliser une situation, d'avoir accès à un hébergement en foyer, de financer le permis de conduire » (Conseiller)
- « Le RCA permet de ne pas réagir dans l'urgence. Il offre la possibilité de privilégier une formation ou un apprentissage plutôt qu'un emploi ponctuel et alimentaire. » (Conseiller)

3) Une mise en œuvre jugée globalement simple

D'une manière générale, la mise en œuvre du RCA est jugée relativement légère, sans impact significatif sur l'organisation ou la charge de travail au sein des structures.

Dans la quasi-totalité des Missions locales expérimentatrices, les conseillers ont continué à suivre les jeunes RCA qu'ils avaient déjà dans leur portefeuille CIVIS. Seules 4 Missions locales ont choisi de dédier l'accompagnement des jeunes RCA à un ou plusieurs conseillers (source : enquête référent, vague 1).

Compte tenu de l'ampleur limitée de l'expérimentation (en moyenne une trentaine de jeunes suivis en RCA au sein de chaque Mission locale, soit 1% de l'effectif accueilli) et grâce à l'adossement du RCA au cadre déjà établi du CIVIS, les conseillers n'ont pas relevé d'intensification de leur charge de travail. Le cadre administratif et le contenu de l'accompagnement sont les mêmes que ceux proposés avec le CIVIS. En particulier, le principe de la contractualisation, les aides et les prestations ou contrats aidés auxquels les jeunes peuvent prétendre sont identiques qu'il s'agisse du CIVIS ou du RCA. Les équipes dirigeantes ont souligné l'importance de ce point pour la mobilisation des conseillers qui

n'ont pas à investir dans l'apprentissage de nouvelles règles pour la mise en œuvre d'un dispositif temporaire.

« Cela aurait été contraignant de mobiliser les conseillers sur des choses différentes, des nouvelles procédures alors qu'ils savent que l'expérimentation est temporaire » (Directeur)

En ce qui concerne les tâches de coordination ou les éventuelles procédures de relances pour assurer la présence mensuelle des jeunes, elles ont généralement été prises en charge par l'équipe administrative. Les quelques difficultés techniques ou administratives rencontrées (extraction P3, critères de sélection des jeunes, transformation du contrat CIVIS en RCA, délai de mise en place du premier versement,...) ont trouvé des solutions, au niveau local ou avec le soutien de l'équipe d'appui aux référents, dans des délais jugés satisfaisants. Enfin, le RCA n'a pas induit de nouvelles relations partenariales. En général, peu de communication a été faite autour du dispositif, notamment par crainte d'un afflux de jeunes vers les Missions locales ou par refus de mobiliser des acteurs autour d'un dispositif expérimental non pérenne.

Finalement si les trois-quarts des référents RCA au sein des Missions locales estiment que le dispositif n'a pas apporté de réelles difficultés d'ordre organisationnelles (source : enquête référent, vague 2), interrogés sur l'éventualité d'une généralisation du dispositif dans l'enquête qualitative, plusieurs acteurs ont exprimé leur crainte quant aux capacités humaines et matérielles des Missions locales pour en assurer la mise en œuvre.

4) Au départ, des caractéristiques du dispositif jugées adaptées sur le principe par les conseillers et les jeunes

Sur le principe, les conseillers comme les jeunes adhèrent fortement à l'ensemble des dimensions qui caractérisent le dispositif :

- La notion de droit et devoir est jugée justifiée, stimulante et saine en ce qu'elle se situe à contrepied de la notion d'assistanat :
 - « Quand tu signes un contrat c'est comme si tu donnes ta parole, t'es obligé de le faire » (Bénéficiaire)
 - « Par rapport à l'appui financier, on ne peut pas se contenter de donner de l'argent sans rien faire » (Bénéficiaire) »
 - « [Sinon, cela signifie] que l'on est assisté par l'Etat, et cela pose un problème psychologique » (Bénéficiaire)
 - « J'avais pas envie de profiter de l'aide de l'Etat, j'ai été éduqué comme ça » (Bénéficiaire)
 - « Au jour d'aujourd'hui on n'a rien sans rien faire donc, il n'y a pas de raison qu'on touche des sous sans rien faire, c'est pas comme ça qu'on arrive à s'en sortir et qu'on motive les gens » (Bénéficiaire)
- La régularité et la pérennité de l'allocation sont envisagées comme pouvant sécuriser des parcours, voire pouvant favoriser l'exploration de scenarii qui n'étaient pas envisageables sans une telle ressource financière. L'allocation mensuelle peut offrir un argument, aux jeunes ou aux conseillers, pour se donner le temps de différer certaines réponses « emploi » qui ne sont pas satisfaisantes par rapport à un projet d'insertion plus pérenne. Selon les conseillers, l'allocation devrait permettre aux jeunes de se

projeter sur un plus long terme. Enfin, l'allocation présente l'avantage d'être versée en début de mois, le CIVIS l'étant en fin de mois.

« Les bases telles qu'elles sont, c'est très bien, c'est **nous donner de l'argent pour avoir la possibilité de faire**, pas seulement parce qu'on n'a pas de travail, pas de formation » (Bénéficiaire)

• La durée de l'allocation de 2 ans apparait bien dimensionnée pour la plupart des conseillers, jugée le plus souvent suffisante pour engager des dynamiques et les asseoir. Cet avis est partagé par la majorité des jeunes interrogés. Les conseillers soulignent néanmoins que certains jeunes dont ils ont le suivi sont accompagnés sur des durées bien supérieures à deux années, appelant dès le démarrage de l'expérimentation à une réflexion sur l'adaptation du dispositif en fonction des parcours et besoins individuels des jeunes.

« La durée est suffisante, le temps d'obtenir un projet professionnel, d'obtenir des diplômes, de trouver un travail, on a largement le temps après de pouvoir se débrouiller seul quand même » (Bénéficiaire)

 L'obligation de déclaration mensuelle des ressources est perçue par les conseillers comme un outil pouvant intensifier la fréquence de l'accompagnement. A noter que quelques conseillers voient dans cette obligation un outil pédagogique permettant d'initier les bénéficiaires aux futures contraintes administratives et financières de la vie adulte.

« Quand ils accèdent à un logement autonome, ils découvrent qu'il faut payer des factures d'électricité, d'eau ... Il faut donc avec le RCA les habituer à venir faire leur déclaration mensuelle et en quelque sorte se conformer à des contraintes administratives » (Conseiller)

- Le calcul automatique de l'allocation est a priori apprécié des équipes, qui estiment que cela vient objectiver le choix du montant à attribuer, rendant la prestation plus équitable. Soulignons dès à présent que cet aspect sera en partie remis en cause par les acteurs lors de la deuxième vague d'interrogation, à l'issue de l'expérimentation (voir plus loin).
- Le caractère cumulable de l'allocation avec des revenus est perçu comme un bonus incitatif à la reprise d'activité.
 - « C'est vraiment pas mal ! Ca ne bloquera pas la personne pour trouver du travail. Au contraire même puisque la personne se dit, j'ai le RCA, si je trouve du travail et qu'il ne me l'enlève pas, ça fera plus. Ça peut même motiver je pense.» (Bénéficiaire)
- La dégressivité est également vue comme une source de motivation potentielle. Elle peut être mobilisée par les conseillers comme un levier venant signifier aux bénéficiaires la temporalité de l'allocation et la nécessité d'accélérer le rythme de leurs arbitrages et de leurs investissements. Plusieurs jeunes interrogés en vague 2 relatent l'effet mobilisateur de la dégressivité:

« Je trouvais ça bien parce que dans un sens les 250 que l'on a au début, ça aide, on prend directement des responsabilités par rapport à notre argent! Enfin moi, c'est ce qui m'est arrivé. Et du coup, je ne pensais pas à tout le temps tout dépenser, je

mettais un peu de côté. Et puis vu que ça redescendait, ça **n'apprenait pas à avoir de l'argent qui tombe du ciel. »** (Bénéficiaire)

« Si c'était pas dégressif, les jeunes, ils chercheraient toujours à ne pas travailler, peut-être que ça leur suffirait, alors que là, ça pousse à chercher du travail, moi j'ai trouvé une fois que ça a commencé à baisser, je me suis dit, là il est temps de trouver... » (Bénéficiaire)

« La personne qui touche ça, elle voit que ça régresse et elle **ne s'endort pas sur ses lauriers** quoi ! » (Bénéficiaire)

« Moi je l'ai ressenti comme ça, c'est genre « attention, t'es bientôt arrivé à la fin » et donc ça remet un **coup de collier** pour les recherches et j'en ai fait peut-être un peu plus ». (Bénéficiaire)

5) Appréhension du calcul de l'allocation et ciblage : des difficultés identifiées dès les premiers mois de l'expérimentation

Les bémols exprimés par les équipes des Missions locales et les bénéficiaires concernent la difficulté à appréhender le mode de calcul de l'allocation, la déconnection de l'aide par rapport au projet d'insertion, et la question du ciblage.

La complexité de la prise en compte du caractère dégressif et compensatoire du dispositif pour le calcul de l'allocation ne permet pas aux conseillers ou aux jeunes d'anticiper le montant de l'allocation au-delà du mois suivant (ce paramètre est connu, le calcul se faisant automatiquement sur la base des ressources déclarées). Ainsi, parmi les jeunes interrogés une année après leur entrée dans le dispositif, la plupart étaient incapables d'estimer la somme qui serait maintenue s'ils rentraient en formation rémunérée ou s'ils acceptaient un emploi. Ceci est confirmé par les référents, 7 sur 10 ayant répondu « non » à la question « Pensez-vous que les jeunes connaissent le montant de l'allocation s'ils travaillent à mi-temps au SMIC ? » (Enquête référent, vague 1). De même pour la dégressivité, plus d'un jeune sur deux interrogés en vague 1 en ignoraient l'existence jusqu'à ce qu'ils en constatent la réalité lors du treizième versement. Dans certains cas, lorsqu'elle n'a pas été suffisamment anticipée, la dégressivité a d'ailleurs pu mettre quelques jeunes en difficulté, lorsqu'ils sont engagés sur des dépenses régulières (souscription à un abonnement, factures) voire sur des crédits sans anticiper la baisse de leurs ressources.

« J'avais déjà fait le calcul, 250 fois 24 mois... et Waouh!... ça me paraissait beaucoup! [...] mais on ne sait pas combien ils retirent en fait! Sinon, j'aurais fait des calculs. J'aurais vu, à partir de ce moment-là ils vont commencer à retirer ça ... J'aurais plus fait des calculs, j'aurais fait des petits points dans ma tête pour mettre de côté » (Bénéficiaire)

La méconnaissance du mode de calcul pour anticiper les sommes à venir a donc parfois généré des incertitudes et fragilisé certains jeunes.

Par ailleurs, plusieurs conseillers ont soulevé les difficultés de parcours engendrées pour certains jeunes par le fait que le versement de l'allocation est déconnecté de la temporalité du projet d'insertion. La dégressivité puis l'interruption de l'allocation se sont imposées à l'ensemble des jeunes, quels que soient les besoins financiers liés à leur projet d'insertion ou leur situation sociale. Nombreux sont ceux qui utilisaient cette ressource pour soutenir un projet ou assurer des dépenses quotidiennes.

« Il semble logique qu'une allocation soit dégressive en raison d'une rémunération qui complète les revenus, mais cela l'est moins pour un jeune au chômage touchant 140 euros en début de RCA puis 60 un an après alors que sa situation n'a pas évolué. Cela ne correspond pas du tout à la réalité et au parcours des jeunes. » (Conseiller)

« Ma facture EDF c'était par prélèvement automatique que ça se faisait. **A chaque fois je comptais sur le RCA pour la payer.** Et après quand ça a baissé, j'ai dû remettre, rajouter de l'argent pour ça. Alors que j'avais prévu l'argent de RCA que pour ça » (Bénéficiaire)

« Si c'était resté plein, cela aurait été plus motivant. **Je me retrouve quand même souvent à découvert** » (Bénéficiaire)

Concernant la cible de l'expérimentation, la sélection des bénéficiaires selon des critères d'âge et de niveau de qualification ne parait pas systématiquement adaptée à l'objectif de la mesure.

- La question de la prise en compte de la situation familiale et de logement du jeune a également été soulevée pour l'attribution de l'allocation. Si le montant initial de l'allocation est globalement jugé intéressant pour lever certains freins d'ordre financier, il apparait comme insuffisant pour les jeunes les plus contraints financièrement : les jeunes en logement autonomes et / ou ayant des responsabilités familiales. A l'inverse, certains jeunes (ou leurs parents) ont renoncé d'eux-mêmes à l'allocation, estimant ne pas en avoir réellement besoin.
 - « [J'ai choisi d'interrompre mon allocation au bout de deux mois] parce que je pensais que je n'en avais pas spécialement besoin par rapport à d'autres, même si ma conseillère m'avait dit que je n'empêchais pas quelqu'un de l'avoir... Ça m'a aidé à un moment où j'en avais besoin mais après ça ne m'aurait pas servi à grand-chose » (Bénéficiaire)
- Par ailleurs, certains conseillers suggèrent qu'il serait plus pertinent de conditionner l'allocation à la faisabilité du projet esquissé et à l'implication de l'usager dans une dynamique d'insertion.

Au final, plusieurs conseillers ont exprimé un sentiment de « dépossession » de la relation d'accompagnement dans la mesure où, dans le cadre de l'expérimentation, ils ne sont impliqués ni pour la sélection des jeunes, ni pour la décision de l'attribution de l'aide financière ou des conditions de son octroi. Un directeur recommande ainsi de donner plus de marge de manœuvre aux conseillers dans la sélection des bénéficiaires — avec le principe de validation finale en commission - eux seuls étant à même de juger la plus-value de l'allocation et de l'accompagnement mensuel pour chaque jeune.

B) Effets de l'expérimentation sur le public bénéficiaire

Les effets du dispositif sur les jeunes bénéficiaires sont à la fois multiples et variables en fonction des jeunes. Si l'allocation et l'accompagnement renforcé ont souvent fonctionné en synergie, le choix a été fait ici de distinguer l'impact relevant de la perception de l'allocation de celui associé plus spécifiquement à l'accompagnement des conseillers. Une typologie en cinq classes est ensuite présentée, élaborée à partir de l'analyse des parcours des bénéficiaires.

1) Des effets de l'allocation sur l'autonomie réelle et symbolique des jeunes

Interrogés sur l'utilisation qu'ils ont faite de l'allocation, les jeunes ont tous été capables d'attribuer un ou plusieurs postes de dépense spécifiquement à l'allocation. Il est à ce titre intéressant de relever que pour la plupart des jeunes, le montant perçu au titre du RCA ne se fond pas dans leur budget global mais est symboliquement associé à un usage particulier : ils sont en mesure de flécher les postes de dépenses spécifiques couverts grâce à la perception de l'allocation.

Ceci renvoie à l'idée qu'il y aurait pour la majorité des bénéficiaires un usage prescrit de cet argent, qu'ils s'y conforment ou non. Le montant de l'aide financière apparait suffisamment élevé pour générer un sentiment de devoir et de contrepartie vis-à-vis de la société ou des parents. Le sentiment de devoir « mériter » cette allocation s'exprime parfois en creux au travers du discours de certains jeunes qui proposent que les bénéficiaires soient soumis à davantage de contrôles quant au « bon usage » de l'allocation.

Les bénéficiaires interrogés déclarent avoir investi six postes de dépenses principaux :

- la mobilité (cofinancement du permis de conduire, achat ou entretien d'un véhicule, frais de transport en commun),
- la participation aux frais du foyer (dépenses alimentaires, paiement de factures),
- l'habillement,
- les loisirs,
- les frais directement liés aux démarches administratives et de recherche d'emploi (timbres, photocopies)
- et l'épargne (pour une minorité de jeunes peu contraints financièrement).

Toutefois, ces « catégories » de dépenses ne revêtent pas toujours le même usage. Par exemple, dans le discours des jeunes, l'achat de vêtements peut être directement lié au projet d'insertion lorsqu'il s'agit de trouver une tenue pour un entretien d'embauche, ou plutôt de l'ordre des loisirs lorsqu'il s'agit de « se faire plaisir ».

Ainsi, au-delà de l'identification des postes de dépenses attribués par les jeunes, l'analyse de leur discours et de celui de leur conseiller permet d'appréhender les effets de l'allocation sur les parcours d'insertion à court et moyen terme (voir typologie plus loin), mais aussi les effets sur le vécu et le ressenti des jeunes durant la période de perception de l'allocation. Finalement, au-delà de l'autonomie réelle acquise grâce à la perception d'une nouvelle source de revenus, l'effet de l'allocation est également d'ordre plus symbolique, sur l'autonomie ressentie des bénéficiaires. Le fait d'assumer soi-même de nouvelles dépenses (y compris des dépenses qui peuvent sembler futiles ou qui étaient auparavant assurées par les parents par exemple) contribue à leur affirmation en tant qu'acteurs de la vie sociale.

Des effets hétérogènes sur la pauvreté réelle et ressentie

Interrogés sur les effets attendus du RCA (source : enquête référent, vague 1) et les effets observés (source : enquête référent, vague 2), les conseillers référents citent le plus souvent l'augmentation du niveau de vie des jeunes (plus des trois-quarts des conseillers).

La cible du RCA est relativement large du point de vue du niveau de vie de ses bénéficiaires puisque leur situation de logement ou les ressources de leurs aidants ne sont pas des critères d'éligibilité au dispositif. En conséquence, le corpus est très hétérogène du point de vue du niveau de vie des jeunes interrogés. La plupart des bénéficiaires dépendent de leurs proches, le plus souvent des parents, en ce que ces derniers leur procurent une aide en

nature (hébergement, nourriture, prise en charge des frais liés à l'habillement...) et / ou une aide financière (sous forme d'argent de poche notamment). Ainsi, outre le niveau de ressources propres du jeune, leur niveau de vie est fortement conditionné par le fait d'être ou non aidé de leurs proches et, lorsqu'ils sont aidés, par le niveau des ressources de ces derniers.

Il en résulte que l'impact de l'allocation sur le niveau de vie des bénéficiaires est hétérogène : plusieurs cas de figure se dégagent de l'analyse qualitative en fonction de l'autonomie financière et résidentielle des bénéficiaires. On constate qu'en fonction de l'aide des parents et de la situation familiale et de logement, le montant de l'allocation n'est parfois pas suffisant pour avoir un effet réel sur l'amélioration du niveau de vie des jeunes les plus précaires.

Les transferts de ressources chez les jeunes hébergés et aidés financièrement

On trouve d'une part les jeunes les plus aidés, souvent par des parents ayant un niveau de vie moyen à élevé, pour qui l'allocation ne présente pas de réelle plus-value en ce qui concerne le niveau de vie. S'ils déclarent réaliser davantage de dépenses depuis qu'ils touchent l'allocation, on observe souvent des transferts s'opérer : l'aidant réduit son aide en fonction des revenus du jeune.

Ainsi, pour les parents qui versaient de l'argent de poche à leur enfant, l'allocation a été le moment de mettre fin – au moins temporairement – à cette pratique. Dans de nombreux cas également, souvent à l'initiative du jeune, le bénéficiaire du RCA assume davantage les dépenses qui le concernent directement (dépenses liées à la mobilité ou à l'habillement notamment) ou participe aux dépenses du foyer.

Le niveau de vie de ces jeunes n'augmente pas, mais un transfert des sources de revenu s'opère, et les dépenses assumées auparavant par l'aidant sont directement prises en charge par le jeune grâce à l'allocation. Pour ces jeunes, la plus-value du dispositif ne se situe pas au niveau du montant de l'allocation, mais réside dans le fait de percevoir une ressource régulière qui leur permet de s'affirmer en tant qu'acteur au sein du foyer familial, et plus globalement dans la vie sociale.

Une allocation de « survie » chez les jeunes précaires hébergés chez leurs proches

Il y a d'autre part les jeunes hébergés chez des parents ayant un niveau de vie plutôt modeste, qui vivent en couple ou encore qui sont hébergés gratuitement sans autres sources de revenus. Pour eux, le RCA est souvent l'occasion d'assumer une partie des frais du foyer, certains déclarant d'ailleurs reverser la totalité de l'allocation à la personne qui les héberge. Lorsque ce n'est pas le cas, une part importante de l'allocation est destinée à couvrir des frais qu'ils auraient eu du mal à assumer sans l'allocation : déplacements, vêtements, loisirs mais aussi nourriture. C'est pour ces jeunes que la plus-value de l'allocation sur le niveau de vie est la plus importante.

« Ça m'a aidé pour me déplacer, payer des tickets de métro. **Trouver quelque chose à manger**. Comme j'étais hébergé, c'était un peu difficile, j'essayais de participer un petit peu, à la maison, acheter des petites choses. »

« il m'a quand même excusez-moi du terme, **sortie de la merde, pendant quatre ou cinq mois**, même si c'était 200, 200, puis 60 et 60 euros. » (Bénéficiaire)

En particulier plusieurs jeunes alternant des courtes périodes d'activité avec des périodes de chômage pas toujours indemnisées déclarent que l'allocation a permis de contribuer au maintien de leur niveau de vie lorsqu'ils ne percevaient plus de revenus du travail. Dans ces périodes, l'allocation RCA est parfois la seule ressource dont disposent les jeunes.

« La 1ere année, c'est vrai qu'en juillet et août, quand je n'avais pas la garde d'enfants, je touchais zéro, j'étais contente d'avoir le RCA derrière » (Bénéficiaire)

Quelques jeunes ont pu utiliser l'allocation pour rembourser des dettes contractées avant l'entrée dans le dispositif, dettes bancaires pour l'achat d'un véhicule ou des amendes liés à l'utilisation frauduleuse des transports publics.

« **Franchement ça m'a sauvé la vie** » (Bénéficiaire ayant utilisé une partie de l'allocation pour payer son crédit voiture qu'il ne pouvait plus assumer depuis la perte de son emploi)

Outre l'effet potentiel de maintien hors de la précarité, c'est aussi le sentiment de vulnérabilité face aux aléas de la vie qui est amoindri, autorisant les jeunes les plus précaires à se sentir plus stable financièrement. Un jeune parle ainsi d'espoir, de moindre stress par rapport à sa situation financière.

« [Sans l'allocation] parfois ca m'arrivait de ne plus avoir rien dans mon compte, **ces petits 100 € ils me remontaient un peu l'espoir**, se dire qu'il reste quand même un petit 100 € [...] Cela permet de se dire que malgré que mon salaire il est terminé, et bien il y en a encore un petit peu. Ou pour ceux qui ne travaillent pas, ils savent qu'un **salaire** va arriver, qui permet de subvenir à leurs besoins [...] **Ça permet de rester stable** ». (Bénéficiaire)

« Oui bien sûr, ça m'a aidé, finalement, en terme de revenu, ça m'a aidé à ne pas être bloquée, le fait de pas avoir d'argent pour avancer dans la vie, du coup moi, ce complément là, ça m'a aidée à progresser et à aller de l'avant. » (Bénéficiaire)

« Un dispositif qui garantisse une situation financière stable et qui permette aux jeunes « de se poser, d'être désangoissés sur la nourriture » » (Conseiller)

Finalement, dégagés des soucis de la nécessité de survivre (se nourrir), les bénéficiaires les plus précaires qui ne disposent pas d'autres sources de revenus expriment être plus disponibles mentalement pour se concentrer sur leur avenir.

« Ça débloque certains nœuds qu'on se fait au cerveau, du stress en moins » (Bénéficiaire) « on se sent mieux, on se sent mieux dans sa vie quoi ». « On se dit pas comment je vais faire pour payer ça, parce que quand on a 20 ans on n'a pas forcément des parents qui vous aident derrière » (Bénéficiaire)

Dans certains cas, l'allocation peut alors avoir un véritable effet levier sur le parcours d'insertion de ces jeunes en ce qu'elle leur permet de ne plus être simplement guidé – voire obnubilé – par l'urgence d'assurer les moyens de leur subsistance à court terme, mais de se concentrer sur un projet à moyen terme (voir partie suivante).

<u>Un montant insuffisant pour les jeunes en logement autonome qui ne perçoivent pas de soutien financier de la part des parents</u>

Enfin, certains jeunes bénéficiaires sont complètement indépendants : ils vivent en logement autonome, ont de ce fait un loyer à assumer, et parfois des responsabilités familiales. Pour eux, le montant de l'allocation est souvent trop bas pour accroître leur niveau de vie ou les dégager de la contrainte d'un petit boulot alimentaire. Ils ont souvent d'autres sources de revenus (allocation logement, allocation chômage, revenus du conjoint, revenus de leur

travail). Leurs charges sont trop importantes pour que l'allocation (réduite s'ils travaillent) leur permette de sortir de la précarité financière dans laquelle ils se trouvent.

- « Avec 250 euros on peut rien faire, ou pas grand-chose. Tu fais les courses, les factures, mais c'est pas tout. Faut payer le loyer, les transports. S'ils baissent les 250 € c'est trop. 250 € ca fini vite. » (Bénéficiaire)
- « J'ai un enfant à nourrir. Si j'attends deux ou trois mois, je fais comment pour mon fils ? Il vaut mieux travailler. C'est pas parce que tu fais des études que tu vas t'en sortir » (Bénéficiaire)
- « Je ne vous le cache pas, 250 euros c'est une belle somme quand même, après pour tout un mois ça fait court quand on a son propre logement » (Bénéficiaire)
- Des effets sur les démarches et le projet d'insertion : un coup de pouce financier pour la plupart, un véritable levier pour certains

Coup de pouce pour les démarches d'insertion

La recherche d'un emploi ou d'une formation engendre de nombreux frais : la mobilité pour rencontrer le conseiller, le futur employeur ou se rendre à une formation, les repas du midi lorsque le jeune suit une formation non rémunérée, les tenues vestimentaires adaptées pour se présenter à un entretien, les frais d'inscription à un concours, mais aussi des petites dépenses ponctuelles comme l'achat de timbres, de papeterie, la réalisation de photocopies pour les candidatures ou la constitution d'un dossier administratif, etc... Comme l'exprime un des jeunes interrogés, il faut des moyens financiers pour trouver un emploi, et ces frais peuvent parfois constituer de véritables freins à l'insertion.

« C'est un peu difficile d'obtenir les moyens pour financer mes projets » (Bénéficiaire)

L'allocation contribue ainsi à lever les barrières financières à l'insertion professionnelle, en assurant au jeune la possibilité de couvrir de nombreuses dépenses liées à la recherche d'un emploi ou d'une formation.

- « Le RCA m'a aidé pour **charger mon passe navigo** quand j'avais pas de travail, pour me déplacer, pour chercher du travail » (Bénéficiaire)
- « Ca me permettait de **mettre de l'essence ou acheter de l'huile** pour que je puisse aller au travail » (Bénéficiaire)
- « Vu tous les déplacements que je fais pour trouver du travail, sachant qu'un **carnet de bus**, ça coute 14€ et quelques..., et que ça ne fait pas une semaine avec moi ! Ça fait quand même énorme » (Bénéficiaire)
- « J'utilisais le RCA pour sortir, me déplacer, aller à des entretiens, **m'acheter les tenues** qu'il fallait pour aller à des entretiens » (Bénéficiaire)
- « J'ai payé l'essence à mon père qui m'a emmenée à cette ferme auberge et une semaine, deux semaines après j'ai commencé à travailler » (Bénéficiaire)

Au-delà des frais engendrés par la recherche d'un emploi ou d'une formation, la reprise d'une activité (emploi ou formation) est toujours coûteuse dans un premier temps - les déplacements sont encore plus fréquents et les repas sont souvent pris à l'extérieur – ce qui accroit les risques d'abandons. Sans source de revenus venant compenser l'investissement

financier nécessaire, les conseillers ont parfois des difficultés à mobiliser dans la durée les jeunes sur une formation non rémunérée par exemple.

« On va leur proposer de travailler leur projet professionnel dans des actions qui ne sont pas rémunérées et dans lesquelles on leur demande d'être présents, de s'investir dans leur stage ... **Et s'ils ont des difficultés financières, on observe une démotivation et des abandons** car ça coute de faire ces démarches. L'allocation peut être motivante » (Conseiller)

« L'impact du RCA est important pour les jeunes entrant en formation, qui ont des frais de nourriture et de transports. Sans l'allocation qui vient s'ajouter au défraiement, certains auraient abandonné leur formation pour éviter de ne plus avoir de sous en fin de mois ». (Conseiller)

Sortir de la logique d'urgence

L'impact de l'allocation sur le projet d'insertion des bénéficiaires est particulièrement visible lorsque le montant de l'allocation leur permet de se dégager - au moins en partie - de la logique des « petits boulots », parfois pénibles, sans rapport avec un éventuel projet d'insertion.

Ainsi, une interviewée explique que la ressource complémentaire apportée par l'allocation lui a permis de diminuer le temps de travail de son emploi de garde d'enfant, et de dégager ainsi du temps pour consolider son projet d'insertion.

« Le dispositif me permettait d'avoir un peu d'argent tout en ayant du temps libre pour faire soit des formations, soit de la recherche. **Je n'étais pas à vouloir prendre n'importe quoi**. Là j'ai vraiment pu choisir et aujourd'hui je me plais dans ce que je fais » (Bénéficiaire)

Sur plusieurs sites, les conseillers interrogés ont également pu identifier des parcours ascendants de jeunes pour qui l'allocation a permis de privilégier une formation plutôt qu'un travail mieux rémunéré mais qui ne correspond pas au projet du jeune.

« Le RCA ça a été un complément pour elle, le montant surtout au début qui était plus intéressant qu'à la fin, sinon elle aurait été obligée de travailler et de ne pas mettre en place ce projet de formation » (Conseiller)

« Le RCA permet de ne pas réagir dans l'urgence. Il offre la possibilité de **privilégier une formation ou un apprentissage plutôt qu'un emploi ponctuel et alimentaire**. » (Conseiller)

Dans quelques cas plus rares, le RCA a pu permettre de financer des démarches qui ne sont pas directement liées à la recherche d'un emploi ou d'une formation mais qui contribuent à lever des freins majeurs à l'insertion. Un conseiller donne l'exemple d'un travail psychologique qu'a pu entreprendre un jeune grâce aux revenus de l'allocation.

« Le RCA a pu financer des projets « atypiques » comme des **cours de sophrologie** pour régler les problèmes d'une jeune qui travaillait en crèche et qui avait un handicap au niveau de la mâchoire qui « perturbait » les parents, ou encore un suivi par des **psychologues**. » (Conseiller)

Ouvrir le champ des possibles

Dans plusieurs cas, la régularité et le montant de l'allocation ont permis aux bénéficiaires d'explorer de nouvelles pistes pour leur insertion professionnelle qui, faute de moyens financiers, n'étaient pas envisageables auparavant. Les trois exemples ci-dessous illustrent

bien comment l'apport financier a permis une ouverture à de nouvelles opportunités : le premier a pu élargir le périmètre géographique de ses recherches d'emploi ; la seconde a su multiplier ses chances de réussite en payant les frais d'inscription à davantage de concours ; la troisième a pris le risque de créer sa propre activité en tant qu'auto-entrepreneur, profitant de l'allocation pour subvenir à ses besoins lorsqu'elle n'était pas rémunérée les premiers mois d'activités.

« Ce sont des petits trucs qui m'ont aidé en fait. Je suis parti à Montpellier distribuer des CV. Si j'avais pas eu le RCA je n'aurais même pas cherché à Montpellier. Là je savais que je pourrais payer **régulièrement** le train avec le RCA » (Bénéficiaire)

« Sans le RCA, j'aurais dû piocher dans mon épargne et j'aurais passé beaucoup moins de concours, deux à la place de quatre. Le RCA m'a permis d'augmenter mes possibilités d'avenir en quelque sorte, que deux concours, cela aurait réduit mes chances. Mes parents n'auraient pas pu m'aider » (Bénéficiaire)

« Quand on commence dans l'immobilier en auto-entrepreneur on n'a pas de paie à la fin du mois et en attendant, l'essence, l'entretien de la voiture sont à notre charge [...] il faut compter quatre bons mois sans ressources » (Bénéficiaire)

Finalement, l'allocation permet dans certains cas une sécurisation du parcours d'insertion, levant de potentiels freins financiers. Dans quelques cas seulement, l'allocation a pu jouer le rôle d'un véritable levier, dégageant des jeunes de la logique d'urgence et leur permettant d'envisager des nouvelles trajectoires grâce à la garantie d'un revenu stable.

• L'acquisition d'un sentiment d'autonomie : l'affirmation de soi au travers de la possibilité d'assumer des dépenses financières

Une contribution aux frais du foyer qui permet de se sentir moins dépendant

La majorité des jeunes du corpus qualitatif sont hébergés, le plus souvent chez leurs parents, mais il s'agit aussi parfois d'un autre membre de la famille, d'un ami ou du conjoint par exemple. Dans de très nombreux cas, les bénéficiaires ont consacré une part importante, parfois la totalité de l'allocation, à la participation aux frais du foyer.

« Je payais un peu pour manger et tout ça, c'était pas facile pour elle, elle touchait le RSA donc je l'ai aidée. Je ne m'achetais rien de personnel, tout partait là-bas » (Bénéficiaire)

« Moi je me sentais redevable envers ma mère, elle me logeait voilà, j'avais 18 ans, je lui donnais tout » (Bénéficiaire)

Pour de nombreux jeunes interrogés, l'aide familiale, pourtant indispensable, est vécue comme une contrainte dans la mesure où ils ont le sentiment d'être une charge pour leurs parents alors qu'ils n'ont pas de revenus et sont sortis du système scolaire. Ce sentiment est d'autant plus prononcé que les hébergeurs peuvent parfois également être dans des situations très précaires.

Nombreux sont les jeunes ayant exprimé un sentiment d'aversion face à cette dépendance financière, contraire à leur souhait d'une plus grande autonomie.

- « **Je ne peux pas profiter d'une personne**, faut que moi aussi je participe » (Bénéficiaire)
- « C'est toujours **embêtant forcément de demander à quelqu'un** de vous acheter des choses » (Bénéficiaire)

« **Je n'aime pas compter sur les autres** et puis je n'aime pas emprunter de l'argent aux autres, je préfère me débrouiller par moi-même » (Bénéficiaire)

Ce vécu négatif associé à la dépendance financière s'exprime parfois également vis-à-vis du conseiller de la Mission locale, lorsque, comme c'est le cas avec le CIVIS, l'aide est accordée ponctuellement, faisant l'objet de discussions voire de négociations.

« A la Mission locale, ils me donnent des tickets transports et autres mais je n'aime pas demander... » (Bénéficiaire)

Le RCA, permet alors de s'affranchir en partie de ce lien de dépendance financière. Les jeunes sont davantage en position de remplir une fonction sociale dont ils sont empêchés par la situation de non-emploi et de ressources propres. Certains jeunes bénéficiaires expriment le sentiment de reprendre une place utile dans le foyer familial. Il y a même parfois, dans le discours, un renversement de la relation aidant-aidé : le jeune aide ses parents à l'aider.

- « <u>Je les ai aidés à me payer</u> des heures de conduite, je me suis beaucoup rhabillé, pour éviter à mes parents de dépenser de l'argent, et je les ai aidé à faire les courses. Ça m'a beaucoup aidé, parce que quand je travaillais beaucoup ça m'a aidé à me rhabiller et acheter les courses. **Même si ils n'ont pas besoin**. » (Bénéficiaire)
- « Si jamais il y avait une grosse facture qui tombait, les aider un peu. Sur la période où j'avais le RCA, j'étais chez les parents, donc **j'ai pu aider à payer les courses**, ils sont au RSA ». (Bénéficiaire)
- « C'est une ressource qui permet de vivre sa jeunesse, **d'avoir une place dans la société** » (Conseiller)

Dans d'autres cas, l'allocation donne la possibilité d'offrir.

« Ça m'a permis pour Noël ou les anniversaires d'offrir... » (Bénéficiaire)

Dans quelques cas, la participation aux dépenses permet d'améliorer les relations des jeunes avec les autres membres du foyer (la mère, la sœur ...).

(Situation d'hébergement chez un ami qui se passe mal, l'allocation vient désamorcer les tensions) « Comme j'étais hébergé, c'était un peu difficile, j'essayais de participer un petit peu, à la maison, acheter des petites choses » (Bénéficiaire)

Les jeunes développent alors le goût de l'autonomie, dans un processus d'affirmation de soi. Pour les acteurs, une autonomie financière est clé pour l'affirmation de soi, un soutien du parcours d'insertion.

- « On aime bien aussi pouvoir payer, avoir ses propres ressources, c'est le plus important [...] C'était important pour moi, j'avais besoin d'avoir mon argent aussi [...] essentiel pour avoir mon indépendance financière, pas toujours demander à quelqu'un » (Bénéficiaire)
- « Quand j'ai eu le RCA, j'ai dit à ma mère, je commence à être autonome, je préfère m'habiller moi-même [...] ça m'a servi à commencer à savoir ce que c'était de payer moi-même les heures de conduite. Me mettre dans la tête que c'est pas mon père qui doit tout payer » « me faire plaisir de temps en temps sans mes parents ». « Je commence à avoir l'âge d'être autonome. J'ai envie de l'être pour m'installer en couple avec ma fiancée, parce qu'on ne peut pas vivre tout le temps chez papa maman. » (Bénéficiaire)

« Profiter de ce temps qu'est la jeunesse, c'est une période déjà très compliquée, d'affirmation de soi, de confiance en soi, d'autonomie, et que quand l'aspect finance, ressources, n'est pas là, ça déséquilibre tout le reste, sans ressources, l'autonomie n'est pas possible, s'il faut aller quémander de l'argent à sa famille, à la mission locale, on peut difficilement se mobiliser ». (Conseiller)

L'exemple des vêtements dans la construction de l'estime de soi

Une part importante de jeunes bénéficiaires a déclaré avoir consacré une partie de l'allocation pour l'achat de vêtements. Comme évoqué précédemment, la fonction de cette dépense est parfois directement associée au projet d'insertion (achat d'une tenue pour un entretien d'embauche), et, dans d'autres cas, relève davantage du loisir en ce qu'il s'agit d'un achat pour se faire plaisir. Dans les deux cas, la plus-value symbolique de l'achat d'une nouvelle tenue peut-être très importante pour les jeunes les plus précaires. Outre la satisfaction de pouvoir assumer soi-même une dépense personnelle qui procure un sentiment d'indépendance financière, c'est aussi l'estime de soi au travers du regard des autres qui se construit.

« Avant je n'avais pas beaucoup de revenus donc je n'avais pas beaucoup de vêtements, ceux que j'avais chez mes parents et [mon copain] il trouvait qu'après je m'habillais mieux » (Bénéficiaire)

« j'ai plein d'habits mais je pars du principe qu'il faut bien se présenter pour un entretien ou quelque chose comme ça, mais vraiment un entretien d'embauche, un entretien avec un patron, là par contre il faut être propre, bien être habillé, donc j'achetais un pantalon assez bien pour un entretien, de belles chaussures, ça fait déjà mieux... » (Bénéficiaire)

Finalement, la perception d'une ressource financière, à la fois régulière et relativement conséquente, autorise certains bénéficiaires à se projeter dans une dynamique plus valorisante. Plutôt que de se considérer comme une charge pour les proches, les jeunes commencent à gouter à l'autonomie et à en apprécier les avantages, à commencer par le regard qu'ils portent sur eux-mêmes. Ils trouvent alors de nouvelles ressources psychiques et sont motivés par une insertion qui devient synonyme d'acquisition d'encore plus d'autonomie, financière et résidentielle.

• L'acquisition d'un « capital autonomie »

Pour de nombreux bénéficiaires, l'allocation a permis le financement ou cofinancement d'étapes clés dans leur processus d'autonomisation. La décohabitation, parfois associée à une première mise en couple, l'obtention du permis de conduire, mais aussi l'accès à une vie sociale et culturelle ou l'apprentissage de la gestion d'un budget sont autant d'étapes qui contribuent au passage à l'âge adulte ou, comme le dit une bénéficiaire, au fait de « grandir » :

« J'ai un travail, j'ai une maison en location, j'ai un ami, j'ai quitté le foyer familial donc à partir de là j'ai forcément grandi » (Bénéficiaire)

Certains jeunes se sont ainsi construit un capital d'autonomie dont les effets potentiels dépassent le temps de l'expérimentation, notamment en termes de confiance en soi.

Autonomie résidentielle : la moitié des ascendants a décohabité

Au sein du corpus qualitatif, la moitié des jeunes ayant un parcours ascendant du point de vue de l'emploi et de la formation (voir typologie plus loin) a décohabité au cours de la période de l'expérimentation. Si l'allocation ne permet pas à elle seule de financer la décohabitation, associée à l'aide des parents, à la perception des APL et / ou à des revenus du travail ou d'une formation rémunérée, elle a souvent facilité le franchissement de cette étape.

« Tout l'ameublement ça a été essentiel parce que c'est pratiquement avec tout le RCA que j'ai mis de côté que j'ai pu acheter tout l'ameublement de mon appartement » (Bénéficiaire)

Dans d'autre cas, l'allocation vient sécuriser une décohabitation qui avait déjà eu lieu, mais qui, faute de ressources, n'était pas suffisamment stabilisée.

« si je n'avais pas eu les « coups de pouce » financiers de la mission locale qui m'ont permis de continuer à faire face à mes dépenses, je pense que j'aurais certainement dû retourner chez mes parents » (Bénéficiaire)

Autonomie dans les déplacements

L'acquisition d'un capital s'est faite également autour de la mobilité pour plusieurs jeunes qui ont mobilisé l'allocation pour le financement du permis de conduire ou l'achat d'un véhicule.

« J'ai commencé en avril, justement dès que j'ai eu le premier versement du RCA, j'ai commencé mon permis. [...] je mettais [l'allocation RCA] dans le permis, parce que je voulais absolument l'avoir, c'était le seul moyen de pouvoir me déplacer » (Bénéficiaire)

Comme pour la décohabitation, le RCA seul ne suffit pas à couvrir la somme nécessaire pour passer le permis de conduire : il vient compléter d'autres aides publiques ou privées.

« [Le financement du permis a été effectué] grâce au RCA, avec les chèques emploi service pendant 1 an, par une aide de la mission locale, et, à la fin du RCA, par une aide de ma mère ». (Bénéficiaire)

L'obtention du permis de conduire est une étape souvent indispensable dans la construction d'un projet d'insertion¹⁹.

Accès à la vie sociale et culturelle : rompre l'isolement

Enfin, les jeunes ont souvent investi une partie de leur allocation dans des dépenses de loisirs, d'activités sociales et culturelles (sorties entre amis, cinéma, forfait téléphoniques, cigarettes, café...). Selon les dire des jeunes eux-mêmes, celles-ci n'apparaissent pas au premier abord comme vitales pour leur insertion dans l'emploi. Toutefois elles leur permettent de rompre l'isolement dans lequel ils se trouvent parfois du fait d'importantes restrictions financières. De ce point de vue, les dépenses récréatives ont des fonctions d'inclusion des individus dans la société.

D'après une étude récente de la DARES, « La détention d'un permis de conduire est associée à une insertion professionnelle plus favorable : 27% des jeunes ayant le permis B sont sortis du CIVIS vers l'emploi durable en moins de 18 mois (contre 22% dans l'ensemble) ». Lionel Bionnevialle, DARES, 2014, « Le CIVIS en 2011 et 2012 – Moins de jeunes accompagnés, pendant moins longtemps, et moins de sortants vers l'emploi durable » Dares Analyse n° 027, avril

« Oui de temps en temps c'est important de sortir quand on reste chez soi qu'on ne trouve pas de travail, le temps est long » (Bénéficiaire)

Apprentissage de la gestion budgétaire

Enfin, pour plusieurs jeunes, l'allocation a constitué la première source de revenu régulière qu'ils percevaient. Cela a donc parfois été l'occasion de s'initier à la gestion d'un budget et aux responsabilités qui y sont associées.

« **On prend directement des responsabilités par rapport à notre argent** ! Enfin moi, c'est ce qui m'est arrivé. » (Bénéficiaire)

« J'ai beaucoup pris sur moi pour moins dépenser avec ça, **faire attention à pas tout dépenser** » (Bénéficiaire)

Quelques jeunes vivant chez leurs parents déclarent avoir pu épargner une partie de l'allocation.

« Il a épargné pour anticiper les périodes où il n'aurait plus de travail : « comme ça si jamais y'a plus de salaire, ça faisait un petit plus » (Bénéficiaire)

D'autres à l'inverse, reconnaissent n'avoir pas su utiliser cette source de revenu à bon escient, certains, avec le recul, regrettant même des dépenses jugées inutiles.

« Je **n'ai trop réussi à gérer mon budget** [...] les premiers mois je n'en avais pas forcément besoin, mais après ça m'a fait du bien de les toucher quand même » (Bénéficiaire)

Ceci appelle à une réflexion sur l'opportunité d'adosser l'allocation à une éducation financière. La plupart des jeunes et de leurs conseillers interrogés sur cette question déclarent n'avoir pas abordé ce thème dans le cadre de l'accompagnement. Sans aller dans la prescription d'un bon usage de l'allocation qui n'est souhaité ni par les jeunes ni par les conseillers, un accompagnement à la gestion budgétaire semble nécessaire pour certains jeune.

« [Auriez-vous souhaité être conseillée pour gérer l'allocation ?] Oui, parce que ça m'aurait permis d'en mettre plus de côté plutôt que de dépenser l'argent dans n'importe quoi. » (Bénéficiaire)

2) <u>L'impact du RCA sur la relation d'accompagnement : un rythme plus soutenu mais un risque de dénaturation de la relation</u>

Les entretiens avec les conseillers comme ceux réalisés avec des jeunes qui étaient en mesure de comparer le contenu de l'accompagnement RCA avec celui du CIVIS viennent confirmer qu'en termes de contenu, l'accompagnement est identique dans les deux dispositifs. En revanche le versement de l'allocation et l'obligation de Décalaration Mensuelle de Revenus (DMR) qui y est associée ont un impact sur le rythme de l'accompagnement et la nature de la relation liant le jeune au conseiller. En positif, le rythme de l'accompagnement est intensifié, autorisant un suivi renforcé plus à même de sécuriser les parcours. En négatif, le caractère automatique du versement de l'allocation comporte un risque de dénaturation de la relation d'accompagnement si les droits et devoirs ne se définissent plus que par rapport à la dimension financière de la prestation.

L'obligation de DMR : un cadre qui rythme l'accompagnement

Une nécessaire souplesse de l'accompagnement en fonction des besoins des jeunes

Une relative souplesse a été introduite par les conseillers et leur management en ce qui concerne le suivi des jeunes bénéficiaires. En fonction des conseillers mais aussi, pour un même conseiller, selon les besoins des jeunes suivis, la DMR a pu être couplée ou, à l'inverse, dissociée de la rencontre avec le conseiller. Elle peut alors être réalisée à distance (téléphone, courrier, mail) ou le document déposé à l'accueil de l'agence.

Ainsi, dans la majorité des cas, une marge de manœuvre a été introduite par rapport au principe de suivi mensuel, aussi bien dans le sens d'une intensification que d'un espacement des rendez-vous.

« Un rendez-vous par mois oui, c'est important mais dans le mois j'avais d'autres rendez-vous avec la Mission locale et qui n'avaient rien à voir avec le RCA. On se voyait pour mettre des choses au point, pour regarder des annonces que la conseillère me proposait, ou encore d'autres rendez-vous qu'elle me donnait avec ses collègues » (Bénéficiaire)

- « [Avant de trouver un emploi] je voyais ma conseillère **deux fois par semaine** à la permanence, **on avait en plus des contacts téléphoniques** » (Bénéficiaire)
- « **Je la voyais pas beaucoup. Tous les 6 mois**. Je devais me rendre à la mission locale pour signer le document, noter le nombre d'heures travaillées. Généralement je le déposais à l'accueil de la Mission locale, je ne voyais pas toujours ma conseillère » (Bénéficiaire)

Plusieurs conseillers et directeurs d'agences ont d'ailleurs souligné la nécessité **d'adapter le rythme de l'accompagnement aux besoins des bénéficiaires**, qui varient notamment en fonction des étapes du parcours d'insertion. Il apparait en effet nécessaire de confier aux conseillers la marge de manœuvre nécessaire à l'appréciation du besoin d'accompagnement des jeunes, afin de permettre un accompagnement intensif (plusieurs fois par mois dans certains cas) pour les jeunes qui rencontrent le plus de difficultés et un suivi plus souple des jeunes engagés de manière plus autonome dans leur insertion professionnelle.

- « Ça peut fonctionner si on est dans **un cadre** « **souple** ». Le conseiller connait bien le jeune qu'il a en face de lui, est tout à fait en capacité de le recevoir peut-être plus au début, dans un rythme beaucoup plus important au départ parce qu'il en a besoin, et beaucoup moins important ensuite, mais ça n'est pas pour ça qu'il va « le lâcher » ensuite » (Conseiller)
- « Pour réussir un parcours, on doit pouvoir **autoriser des temps de pause dans la relation entre le jeune et son conseiller** » (Directeur)

L'accompagnement pendant l'emploi ou la formation, pourtant jugé utile par l'ensemble des conseillers interrogés dans le cadre de l'enquête référent, n'a pas toujours été maintenu. Il est apparu souvent contraignant pour les jeunes, les horaires d'ouverture de la Mission locale n'étant pas toujours compatibles avec une activité à temps plein.

«Quand j'étais en formation, il fallait que je vienne jusqu'ici pour remplir ma feuille, et j'aurai bien aimé l'avoir avant. Il fallait se déplacer, on ne l'envoyait pas, avec la formation c'était pas évident parce que les horaires de formations ne correspondaient pas à ceux de la mission locale » (Bénéficiaire)

Un engagement à se rencontrer renforcé par l'obligation de DMR

Dans de nombreux cas, la DMR a permis d'inscrire la relation d'accompagnement dans un rythme plus soutenu.

Pour les jeunes, la DMR constitue une obligation à se déplacer mensuellement à la Mission locale et donc à maintenir un lien avec l'institution, ne serait-ce que pour l'intérêt financier évident qu'ils y trouvent. Dans certains cas, ce cadre peut constituer l'unique clé de mobilisation pour s'assurer de la présence du jeune : pour les jeunes les moins assidus, parfois désocialisés et avec lesquels il est difficile d'instaurer un rythme d'accompagnement régulier.

« [à propos d'un jeune] l'amener vers l'emploi est impossible car on part d'un profil jeune très ancré dans le milieu gothique, le fait de réussir à le voir régulièrement afin de signer des documents tous les mois pour la déclaration a permis de le rencontrer, s'il n'y avait pas eu cette obligation-là, on ne l'aurait pas vu. » (Conseiller)

« Je voyais ma conseillère une fois par mois, forcément pour signer les papiers. Tous les mois on faisait un bilan de mon projet d'avenir » (Bénéficiaire)

« Il y a l'intérêt financier qui pousse les jeunes à venir » (Conseiller)

Pour les conseillers, la DMR peut constituer un point de rappel pour l'entretien mensuel. En cas de non déclaration, les conseillers étaient davantage enclins à relancer les jeunes, les invitant à s'inscrire dans une dynamique de contact régulier. Ceci se confirme d'ailleurs à la lecture des résultats de l'enquête référents, les deux-tiers des répondants déclarant estimer que les conseillers étaient davantage enclins à modifier leurs pratiques d'accompagnement dans le sens d'une plus grande exigence d'assiduité que dans le cadre du CIVIS (source : enquête référent, vague 1).

« Moi je les ai accompagnés comme des jeunes CIVIS, j'ai été peut-être plus exigeante avec ceux qui ne travaillaient pas, qui percevaient juste l'allocation. Il faut du donnant donnant » (Conseiller)

La DMR peut alors devenir le support de l'entretien, une matérialisation de l'engagement réciproque du jeune mais aussi du conseiller à se rencontrer régulièrement.

« **Une fois par mois, il fallait venir et puis la conseillère m'appelait aussi.** Je trouvais que ça m'aidait, bien accompagnée, bien suivie, je n'étais pas livrée à moi-même, on ne m'a pas donné les informations en me disant allez-y !!! » (Bénéficiaire)

« Le fait de remettre un « papier » à la mission locale tous les mois **les aide à se mobiliser, c'est une démarche positive, le jeune est obligé de venir** et de se justifier sur ce qu'il a fait et ce qu'il a mis en place. » (Conseiller)

Une meilleure anticipation et réactivité rendue possible grâce au suivi rapproché

L'intensification de l'accompagnement est favorable à la sécurisation du parcours des bénéficiaires. Cela permet au conseiller de suivre de plus près l'avancée des projets, d'être davantage présent au moment où les bénéficiaires en ont besoin, et de créer un lien de confiance avec le jeune, souvent nécessaire à la prise en charge de problématiques périphériques.

Les jeunes expriment le sentiment d'être **mieux informés, conseillés et soutenus moralement**.

« Le fait de voir mon conseiller tous les mois m'a permis de **faire avancer mon projet et de le concrétiser plus vite**. Sans le RCA, je n'aurais peut-être pas pensé à prendre un rendez-vous tous les mois à la Mission locale » (Bénéficiaire)

- « Moi personnellement, avant le RCA, je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer souvent la conseillère et en la voyant tous les mois, ça m'a permis de lui parler de mon projet tous les mois en fait et d'être plus conseillée » (Bénéficiaire)
- « Si je n'avais pas dû y aller tous les mois, je n'aurais pas été autant au courant de tout ce qui se passait, je me suis inscrit à une remise à niveau, des choses comme ça » (Bénéficiaire)
- « La Mission locale c'est toujours un pied à terre, **on peut se confier**, en période d'inactivité, on n'est pas forcément bien perçu par sa famille, **ça fait du bien d'avoir un conseiller pour remonter le moral** en quelque sorte » (Bénéficiaire)

Les conseillers expliquent par ailleurs qu'ils sont davantage en mesure **d'anticiper un risque de décrochage** *en amont* de la rupture, plutôt que de constater *a posteriori*, quand il est trop tard, que le jeune a abandonné sa formation ou a démissionné plusieurs mois auparavant.

« C'est une obligation pour eux de venir tous les mois si ils veulent l'aide financière, ça permet un suivi. Ça leur a permis à chaque fois de me voir, de faire le bilan, des points d'étape, l'accompagnement soutenu il a du sens-là, les résultats sont là [...] ça a permis de ne pas abandonner un projet de formation, même si c'était difficile, ils se sont accrochés. » (Conseiller)

Enfin, la fréquence plus intensive des rencontres permet aux conseillers d'être plus réactifs pour positionner le jeune sur les opportunités d'emploi ou de formation qui peuvent se présenter.

« Ça permet d'être plus réactif lorsqu'une opportunité d'offre d'emploi, d'atelier ou de formation se présente : le jeune est plus souvent présent à la ML au bon moment. Par exemple l'autre jour il y avait une formation AFPA qui a déboulé, il fallait s'inscrire immédiatement » (Conseiller)

Avantage et risque du caractère « automatique » du versement de l'allocation

L'analyse du discours des conseillers et de leurs encadrants a permis de révéler une contradiction intéressante : d'un côté, ils apprécient le caractère « automatique » de l'allocation en ce que cela apaise les relations d'accompagnement qui, dans le cadre du CIVIS, sont parfois trop centrées sur des négociations comptables initiées par certains jeunes pour l'attribution d'une allocation ponctuelle. De l'autre, nombreux sont les acteurs interrogés qui regrettent que l'octroi « automatique » du RCA les prive du levier pédagogique du CIVIS qui consiste à adosser l'allocation à des objectifs concrets.

Une relation bénéficiaire-conseiller apaisée par rapport au CIVIS

Le calcul « objectivé » de l'allocation RCA est considéré par les acteurs comme comportant de nombreux avantages. Cela permet de consacrer l'ensemble du temps de l'entretien au projet du jeune et aux démarches à réaliser pour le concrétiser et non plus aux modalités de financement de ces démarches.

« C'est beaucoup plus simple que les autres modes de financement pour lesquels il faut monter des dossiers, attendre des commissions. » (Conseiller)

En outre, dans le cadre du CIVIS, la question financière peut devenir le centre des échanges, pouvant même engendrer des situations de tension lorsque le conseiller doit justifier le non octroi d'une aide, venant considérablement desservir la qualité de l'accompagnement.

Certains conseillers se disent ainsi « soulagés » à l'idée de ne plus avoir à se justifier auprès des jeunes de l'attribution ou non d'une aide et de son montant.

« Les jeunes se sont mis à venir à la ML pas uniquement pour demander de l'argent, parce que ça ils l'avaient avec l'allocation RCA » (Conseiller)

« Ca détache le conseiller, ça objective la relation : tout est clair avec les jeunes. Il n'y a pas d'évaluation sociale de la part du conseiller, l'attribution de l'allocation se base sur un critère objectif : le revenu. Les conseillers ne sont pas décisionnaires de l'allocation » (Equipe de direction)

Une moins-value pédagogique par rapport au CIVIS

Cependant, dans la majorité des Missions locales visitées dans le cadre de l'enquête qualitative, les acteurs ont également fait part de leur frustration vis-à-vis du caractère automatique de l'allocation, dont le versement leur échappe, étant de fait davantage conditionné à la DMR plutôt qu'à la mise en place d'actions d'insertion de la part du jeune.

« Le RCA est un « droit » à une allocation et non pas un échange entre le jeune et la mission locale, **le jeune n'a pas de contraintes pour pouvoir bénéficier du dispositif**, c'est cela qui gêne le travail des équipes, le fait de ne pas avoir de levier avec le jeune. » (Conseiller)

« La systématisation de l'allocation n'est pas forcément une bonne chose. L'allocation doit être pensée comme une contrepartie à un investissement. » (Conseiller)

A l'inverse, pour le CIVIS, toute aide allouée l'est au titre du financement d'une action d'insertion. Pour la plupart des conseillers, ce conditionnement de l'aide est mobilisé comme un outil pédagogique dans la relation avec le jeune, tel un rappel ou un renouvellement tacite de la contractualisation entre le jeune et l'institution à chaque versement. Certains conseillers parlent même de moins-value du RCA par rapport au CIVIS.

« C'est vraiment en fonction de la façon dont le jeune va se comporter que l'on accordera la bourse (...) Le montant est différent en fonction des jeunes et des projets, le choix se fait lors d'une commission mensuelle. C'est une logique diamétralement opposée à celle du RCA qui n'offre aucun levier éducatif au conseiller, contrairement au CIVIS » (Conseiller)

« si on dit à un jeune qu'il va aller en formation à Vannes, qu'il va payer son train, payer sa nourriture, suivre la formation, pour certains c'est beaucoup de choses à demander en même temps, donc on va plutôt lui dire qu'il va suivre une formation à Vannes mais qu'on va lui payer son train pour qu'il y aille; par contre s'il n'y va pas il n'a plus d'aide. » (Conseiller)

« Le RCA on le recevait directement sur notre compte, alors que le CIVIS on nous avait demandé à quoi allaient nous servir les 70 euros » (Bénéficiaire)

Un risque de dénaturation de l'engagement du jeune : la DMR pour seule contrepartie

L'analyse des entretiens qualitatifs avec les jeunes a finalement permis d'identifier un risque de confusion autour des notions de « droits » et « devoirs » ou « obligations » qui, pour certains bénéficiaires du RCA deviennent des impératifs liés à l'accomplissement d'une formalité administrative d'un côté (l'obligation de DMR), et au versement de l'allocation de l'autre. Globalement, rares sont les jeunes déclarant se souvenir avoir signé un contrat d'engagement avec leur conseiller et certains réduisent leur « devoirs » à l'obligation de

déclaration des ressources. Interrogée sur les contreparties auxquelles elle pense être soumise dans le cadre du dispositif, une jeune bénéficiaire pense se souvenir qu'il s'agissait d'un engagement de sa part à déclarer honnêtement ses ressources, et non pas à s'engager dans un projet d'insertion :

« C'était pour m'engager à déclarer mes ressources d'une façon honnête » (Bénéficiaire)

Dans de rares cas, pour quelques jeunes en rupture avec les normes sociales dominantes portées par l'institution de la Mission locale ou le monde professionnel (les désaffiliés de la typologie), leurs actions se réduisent alors à la simple démarche administrative de DMR.

- « [Par rapport au CIVIS] Pour le RCA c'est pas pareil : dès que j'arrivais comme ça [à la Mission locale**], je signe le papier, j'avais mes thunes à la fin du mois** » (Bénéficiaire)
- « J'ai signé un papier. C'est surtout que je me suis dit 'toucher de l'argent à ne rien faire, oui', j'ai signé » (Bénéficiaire)

Un risque révélateur du faible intérêt porté à l'accompagnement par certains jeunes

Parallèlement, l'allocation devient la seule attente de ces jeunes envers la Mission locale, le seul gain potentiel qu'ils trouvent dans la relation avec la structure. Ils n'associent aucune plus-value à l'accompagnement dont ils bénéficient, celui-ci pouvant être réduit à une contrainte qui représente un coût en terme de temps alloué, de moyens financiers consacrés pour se rendre à la Mission locale, ou même dans de plus rares cas un coût psychologique (un jeune explique se sentir dévalorisé par son conseiller). En conséquence, dès lors que le montant de l'allocation diminue ou que la relation au conseiller devient trop coûteuse, il devient préférable pour certains de renoncer à l'allocation. Quelques jeunes expriment très clairement comment les liens maintenus avec le conseiller au cours de l'expérimentation se sont distendus à mesure que le montant de l'allocation diminuait, ou lorsque la perception de revenus additionnels (revenus du conjoint par exemple) amoindrissait l'intérêt porté à l'allocation.

- « Lorsque l'allocation a diminué autour de 80 € je voyais moins l'importance d'y aller. J'y allais 2 mois sur 3 ... Et puis **je n'y suis plus allé car je savais qu'on ne me donnerait pas grand-chose** » (Bénéficiaire)
- « Du jour au lendemain je n'ai plus rien touché. Sachant que mon ami touchait les ASSEDIC, je me suis dit je ne vais pas me prendre la tête, et on a continué avec ses Assedic [...] et après je touchais le RSA comme j'ai eu ma fille » (Bénéficiaire)
- « J'avais zappé que j'étais en RCA, je n'ai plus bénéficié des 100 € [...] à chaque fois que [ma conseillère] me parlait, c'était que du passé, mais je n'avançais jamais avec elle. Je n'osais pas venir vers elle, je n'ai jamais rien vu venant d'elle. Je cherche toujours un travail, elle ne m'a pas aidé. [...] ma conseillère m'a fait chuter plus qu'elle ne m'a fait augmenter les choses [...] elle doutait de moi, comme si moi j'étais rien ou je ne savais rien faire. J'ai saturé avec elle. Les 100 € ça ne venait pas vraiment d'elle mais j'ai pas voulu les redemander » (Bénéficiaire)

Ceci est certainement révélateur du manque de solutions concrètes et conformes aux attentes des jeunes que les conseillers sont en mesure de proposer dans le contexte de crise économique actuel. Une jeune exprime sa déception par rapport à l'accompagnement prodigué par son conseiller Mission locale, et regrette n'y avoir trouvé comme unique solution que le versement d'une allocation, si bien qu'elle a le sentiment que cet argent venait dédouaner son conseiller de son obligation d'accompagnement envers elle.

« [Avec l'allocation,] j'avais plus le sentiment que **c'était pour se débarrasser de moi. Pour moi, le RCA, ça voulait dire 'voilà, tu as de l'argent, c'est tout'.** Pour moi c'était juste ça. Chaque fois que j'allais à la Mission locale, je signais seulement le papier et je n'avais aucune information. **J'aurais plus aimé avoir une aide pour trouver un emploi plutôt que de l'argent** » (Bénéficiaire)

 Ciblage, sanctions, incitations? La nécessité d'outiller les conseillers pour susciter l'engagement positif de l'ensemble des bénéficiaires

Le besoin d'une autonomie davantage sous contrainte pour certains jeunes

Parmi les jeunes ayant eu un parcours stagnant au cours de l'expérimentation (voir typologie), certains expriment très clairement leurs regrets de n'avoir pas su saisir l'opportunité du dispositif pour s'inscrire dans une dynamique d'insertion. En l'absence d'un projet qui serait moteur pour la réalisation de démarches d'insertion, ils expriment le besoin d'être davantage conseillés voire contraints à rendre des comptes quant à l'usage qu'ils font de l'allocation.

Ainsi, une bénéficiaire regrette avoir consacré une part importante de l'allocation dans l'achat de vêtements. Elle admet avoir « fait n'importe quoi » et regrette n'avoir pas reçu d'aide pour gérer l'allocation ni d'avoir été soumise à une obligation de justifier ses dépenses comme dans le cadre du CIVIS. Elle dit être aujourd'hui en difficulté financière car, ayant plus l'habitude d'un niveau de vie supérieur avec le RCA, elle a du mal à se contraindre financièrement et enchaîne les découverts.

« Après j'étais toujours à découvert parce que du coup je m'étais habituée à avoir de l'argent tous les mois [...] A tout le temps acheter, acheter je me suis retrouvée à découvert et maintenant encore, je continue à acheter » (Bénéficiaire)

Un autre jeune réalise *a posteriori* qu'en économisant l'allocation, il aurait pu passer le permis de conduire ce qui lui faciliterait aujourd'hui la recherche d'un emploi.

« J'aurais dû être plus malin, économiser un peu et avoir une plus grosse somme pour faire quelque chose de bien quoi ... [...] je ne me voyais pas avec 250 € qui régressait chaque mois me payer le permis. Le peu de sous que je fais avec le travail au black, je vis avec donc voilà, le permis c'est quand j'aurai un travail fixe quoi. Je me suis dit ça quoi! Après c'est vrai je me suis dit aussi qu'avec le permis on pouvait trouver un peu plus de travail aussi!... » (Bénéficiaire)

Du point de vue des conseillers, c'est la question du ciblage qui est à affiner. Au-delà du caractère aléatoire de la sélection des jeunes (lié aux nécessités de l'évaluation quantitative), le ciblage des bénéficiaires sur des critères objectifs (âge, niveau de qualification, période d'inactivité) conduit à faire entrer dans le dispositif des jeunes qui ne sont pas « prêts », insuffisamment autonomes pour bénéficier d'une aide financière régulière.

« La difficulté, beaucoup de jeunes n'étaient pas encore prêts, cela leur est tombé dessus. Il fallait peut-être sélectionner des jeunes déjà un peu sur le chemin de l'autonomie, déjà en parcours renforcé CIVIS ou PPAE. Certains n'étaient pas assez préparés » (Conseiller)

<u>Un droit de sanction en cas de non-respect des engagements des jeunes peu mobilisé par les conseillers</u>

En principe, comme dans le cadre du CIVIS, les conseillers disposent de la marge de manœuvre nécessaire pour sanctionner les jeunes qui ne respecteraient pas le contrat d'insertion. En pratique, de nombreux conseillers se sont sentis dépossédés de cette possibilité, le caractère « automatique » du versement de l'allocation impliquant pour eux de se mettre plus explicitement dans une posture de sanction : dans le cadre du RCA, la radiation implique d'interrompre le versement d'une allocation déjà acquise aux yeux des bénéficiaires ; dans le cadre du CIVIS , il s'agit plus simplement de refuser ou repousser à plus tard l'octroi d'une allocation ponctuelle demandée par le jeune.

«Avec le RCA, les conseillers se sont sentis frustrés de ne pas pouvoir agir sur « cette bourse ». On donne une offre au jeune, il ne veut pas y aller, il a quand même l'allocation ». (Conseiller)

« Il faut un contrat, des sanctions, dans le RCA, il n'y a pas eu vraiment de sanction et on perd des jeunes, et la finalité du dispositif. Ça ne crée pas de bonne dynamique, d'entendre dire un jeune, j'ai 250 euros sans rien faire! A Pôle emploi, il y a des radiations. » (Conseiller)

Pourtant, d'après l'enquête réalisée auprès des conseillers référents, la majorité des Missions locales a mis en place de sanctions pour au moins un jeune RCA (suspension ou radiation). Mais ces sanctions sont alors bien plus souvent liées à un défaut d'assiduité du jeune (52% des Missions locales pour les suspensions), critère objectivable, plutôt qu'à un non-respect de ses engagements (41% invoquent ce motif pour les suspensions d'allocation et 15% pour les radiations).

Pour quelle(s) raisons avez-vous suspendu l'allocation / fait sortir un ou plusieurs jeunes du RCA ?

| Motifs | Suspension (67%) | Radiation (72%) |
|---|------------------|--------------------|
| Le jeune ne venait pas aux rendez-vous | 52% | 37% |
| Le jeune venait aux rendez-vous mais ne réalisait pas les actions prises avec le conseiller | 41% | 15% |
| Autre | 41% | 41% |

Source : enquête à mi-parcours auprès des référents RCA (avril 2012), Crest/J-PAL le total est supérieur à 100%, plusieurs motifs ayant pu être cité par un même répondant. Le principe de la sanction pose la question du positionnement du conseiller, qui souhaite mettre en place une relation de confiance avec le jeune, plutôt que de le surveiller et être dans la position de celui qui sanctionne. Pourtant, nous l'avons vu, certains jeunes auraient besoin d'être davantage contraints à effectuer des démarches d'insertion pour se mobiliser sur leur parcours.

3) <u>Typologie des parcours des bénéficiaires : entre trajectoires ascendantes et stagnantes</u>

L'approche longitudinale adoptée dans les entretiens qualitatifs auprès des jeunes a permis de retracer le parcours des bénéficiaires sur toute la durée de l'expérimentation. L'analyse des trajectoires des 35 jeunes interviewés à la fin de l'expérimentation (vague 2) a donné lieu à l'élaboration d'une typologie qualitative en cinq classes, établie à partir des avancées des répondants au regard de leur parcours dans l'emploi et / ou la formation (voir schéma récapitulatif ci-dessous).

Typologie des parcours : 3 types de parcours ascendants et 2 types de parcours stagnants



Les trajectoires des individus sont le résultat d'un faisceau de circonstances. Si la méthode qualitative ne permet pas d'isoler l'effet propre du dispositif sur les trajectoires des jeunes, l'analyse du discours des bénéficiaires, parfois croisé avec celui de leur conseiller, permet de comprendre le rôle de l'accompagnement et de l'allocation sur les parcours, du point de vue des acteurs et des bénéficiaires.

Cette classification met en lumière des effets hétérogènes du RCA sur le parcours des jeunes, notamment en fonction de leur parcours antérieur, de l'avancée et de la stabilité de leur projet d'insertion en entrant dans le dispositif, mais aussi de leur situation familiale et de logement.

• Trois types de parcours ascendants

Sur l'ensemble du corpus qualitatif de la seconde vague d'entretien, les deux-tiers des jeunes ont un parcours que l'on peut qualifier d'ascendant au regard des avancées réalisées concernant l'emploi ou la formation. Ainsi, selon la situation du jeune au moment de l'entrée dans le dispositif, les avancées peuvent être une première expérience professionnelle, même courte, l'aboutissement d'une formation non qualifiante, l'intégration d'une formation en alternance ou l'obtention d'un emploi. Ainsi, la situation de ces jeunes considérés ici comme ayant eu un parcours ascendant reste parfois très précaire à l'issue de l'expérimentation.

En fonction du rôle joué par le dispositif du point de vue des jeunes, trois types de parcours ascendants sont distingués : les jeunes dynamisés par le dispositif, les jeunes sécurisés dans une trajectoire ascendante qui semblait déjà enclenchée, et les jeunes autonomes pour qui les progrès réalisés semblent déconnectés du dispositif.

Les « dynamisés » (7 jeunes)

Sur les 35 jeunes interrogés lors de la deuxième vague de l'enquête qualitative, 7 ont connu un parcours ascendant grâce à une dynamique impulsée par le dispositif : dans le discours de ces jeunes, l'intensité de l'accompagnement et / ou l'allocation sont identifiés comme les leviers de leur insertion.

Pour tous, les deux années d'expérimentation sont marquées par des avancées vers l'emploi : une première expérience professionnelle en intérim, l'obtention d'un diplôme, et parfois l'insertion dans la vie professionnelle avec l'obtention d'un emploi stable. Les jeunes

relatent également leurs progrès en ce qui concerne l'acquisition de confiance en soi et leur prise d'autonomie, notamment résidentielle (l'ensemble des jeunes « dynamisés » ont en effet décohabité).

Il s'agit plutôt de jeunes femmes, le plus souvent sans diplôme, hébergées chez leurs parents (chez le conjoint dans un cas) qui, lorsqu'elles entrent dans le dispositif, ont connu une période d'inactivité assez longue, souvent supérieure à 1 an et jusqu'à 3 ans dans un cas. Les raisons de ce chômage de longue durée ne sont pas toujours explicitées par les jeunes qui n'ont que rarement le recul nécessaire sur leur parcours pour porter une telle analyse. Sont néanmoins évoquées des problématiques liées à la mobilité, la confiance en soi (une jeune fille souffre de bégaiement par exemple), et surtout l'absence de projet ou une grande incertitude autour du choix d'orientation (plusieurs jeunes ont abandonné une formation qu'ils avaient initiée). Plusieurs jeunes semblent également avoir longtemps stagné dans leur parcours, étant limités dans les opportunités d'insertion faute de moyens financiers (impossibilité de déménager pour se rapprocher d'un employeur ou d'envisager une formation par exemple).

Pour ces jeunes auparavant bloqués dans leur parcours parce qu'ils ne parviennent pas à choisir leur orientation où qu'ils manquent de moyens financiers pour aboutir dans leur projet, le dispositif a favorisé la (re)définition puis la mise en place d'un projet. Les apports de l'accompagnement sont souvent mis en avant par les jeunes, qui disent s'être sentis soutenus et conseillés dans leurs recherches. La fréquence intensive des rendez-vous permet d'affiner l'orientation et / ou d'envisager de nouvelles pistes (orientation vers l'école de la deuxième chance, découverte des métiers). L'allocation garantit ensuite la possibilité de mobiliser les ressources nécessaires au financement du projet. Sur les sept dynamisés, deux jeunes déclarent que sans l'allocation, ils auraient été contraints de prendre un petit boulot plutôt que de réaliser la formation qu'ils ont suivie dans le domaine qui les intéressait.

Parcours de jeunes « dynamisés »

Emilie²⁰ entre dans le dispositif alors qu'elle connait une période d'inactivité de près d'un an et demi suite à l'abandon de son BTS technico-commercial : « j'ai commencé un BTS à Nantes, mais ça s'est pas très bien passé, j'ai arrêté en décembre parce que j'ai eu des problèmes personnels, et du coup à partir du mois de janvier (2010), j'avais plus de cours, pas de travail, du coup pour trouver du travail, je voulais changer de métier, j'étais menuisier avant ».

L'accompagnement de son conseiller, couplé aux revenus de l'allocation lui ont permis de gagner en confiance en elle et de s'inscrire dans une dynamique positive de recherche d'emploi : « Oui bien sûr, ça m'a aidé, finalement, en terme de revenu, ça m'a aidé à ne pas être bloquée, le fait de pas avoir d'argent pour avancer dans la vie, du coup moi, ce complément là, ça m'a aidée à progresser et à aller de l'avant. Oui on peut prendre un logement, oui on peut s'acheter ci, je sais que j'ai le complément et que ça va pouvoir nous aider quoi... [le conseiller m'a apporté] de la confiance en moi. En fait il m'a aidée à vraiment pas hésiter à chercher du travail, chercher des formations, discuter avec des entreprises, chercher des stages, chercher partout dans n'importe quelle branche de métier, découvrir plein de choses en fait, (le conseiller) il m'a mis en relation avec des entreprises... »

➤ Laura a 18 ans lorsqu'elle commence à bénéficier du RCA après une longue période d'instabilité. A 14 ans elle est déscolarisée puis placée dans un foyer d'accueil où elle dit n'avoir « rien fait pendant 4 ans », mis à part quelques babysittings « au black ». Elle n'a alors aucun projet : « A l'époque j'avais 18 ans donc, je ne savais pas vers où m'orienter exactement, et puis ça s'est terminé que j'ai rien trouvé au final ». La mission locale l'oriente vers l'école de la deuxième chance, une formation rémunérée. Elle continue de percevoir une partie du RCA, complément nécessaire au maintien d'un niveau de vie, sans lequel elle aurait dû renoncer à la formation pour trouver un emploi : « sans l'allocation RCA, ça aurait été beaucoup plus difficile, il y a des mois où j'aurais eu zéro de revenus [...] j'aurais travaillé, même là, en touchant le RCA, je cherchais du travail, c'était super difficile. Si j'avais pas eu le RCA ça aurait été impossible de venir sur [la commune] avec mon logement ». Finalement, si sa situation financière reste précaire, la formation lui a permis de « trouver sa voie » dans la peinture en bâtiment, domaine dans lequel elle suit une formation depuis la rentrée de septembre. Elle s'est également installée en logement autonome avec son conjoint.

Elodie entre dans le dispositif alors qu'elle recherche en vain depuis un an un employeur pour effectuer un BTS en alternance dans l'immobilier. Selon elle, son inexpérience est le facteur bloquant à l'aboutissement de ses recherche : « La raison c'est que personne ne voulait me donner une première chance, c'était parce que aucune expérience, alors on me prenait pas en alternance ». Après quelques mois dans le dispositif, elle se lance dans l'activité en tant qu'auto-entrepreneur, ce qui engendre dans un premier temps de nombreuses dépenses (pour les déplacements en voiture notamment) mais aucune rémunération. « Quand on commence dans l'immobilier en auto-entrepreneur on n'a pas de paie à la fin du mois et en attendant, l'essence, l'entretien de la voiture sont à notre charge ». L'allocation, couplée à l'aide financière de sa mère et de son conjoint, lui a permis de se lancer dans cette activité.

Les « sécurisés » (12 jeunes)

Les 12 jeunes du corpus « sécurisés » dans leur insertion par le dispositif diffèrent des « dynamisés » en ce qu'ils avaient déjà un projet défini au moment d'intégrer le dispositif

Tous les prénoms ont été modifiés

(trouver un emploi stable, à temps plein, ou intégrer une formation en apprentissage pour la plupart) : le RCA les a aidés à le concrétiser.

A l'issue de l'expérimentation, la plupart des jeunes « sécurisés » ont abouti dans leur projet : ils sont en emploi ou ont intégré une formation en alternance (contrat de professionnalisation ou apprentissage). A minima, les choix d'orientation se sont affinés et des étapes significatives ont été franchies. Enfin, cinq de ces jeunes ont décohabité.

Les « sécurisés » sont moins éloignés de l'emploi que les précédents : leur niveau de diplôme est globalement plus élevé (la plupart a un niveau CAP ou BEP, quelques-uns ont obtenu le BAC) et ils ont déjà acquis une première expérience professionnelle. Certains sont d'ailleurs en emploi à temps partiel (déclaré ou non) au commencement de l'expérimentation. Lorsqu'ils sont inactifs, c'est souvent depuis moins d'un an et quelques-uns perçoivent des indemnités de chômage.

Comme pour les « dynamisés », le discours des « sécurisés » met en avant le rôle du dispositif sur leur réussite. D'un côté, l'allocation leur a permis de financer leur projet (prise en charge des frais engendrés par la recherche, paiement des frais d'inscription pour passer un concours) ou lever les éventuels freins au bon déroulement du parcours (essentiellement des dépenses liées à la mobilité). Sans cette aide, certains affirment qu'ils auraient dû renoncer à certaines de ces dépenses, ou éventuellement qu'ils auraient dû trouver un « petit boulot », ce qui aurait certainement retardé les réalisations du projet initial. En parallèle, les rencontres régulières avec le conseiller leur procurent un soutien moral et favorisent le maintien de la dynamique de construction du projet : en faisant « le point » régulièrement avec son conseiller, les jeunes expriment la satisfaction à constater les avancées réalisées, et sont davantage conseillés pour se projeter dans les prochaines étapes.

Parcours de jeunes « sécurisés »

Sarah entre dans le dispositif RCA un an après avoir obtenu un BAC professionnel dans le domaine équin. Elle occupe alors un emploi de garde d'enfant à temps partiel et vit chez ses parents. 10 mois après l'entrée dans le dispositif, elle trouve un emploi stable et décohabite. Selon elle, le dispositif a eu un véritable effet levier sur son parcours :

- le complément de revenus dont elle a disposé grâce à l'allocation lui a permis de ne pas avoir à rechercher un deuxième « petit boulot », ce qui l'aurait éloigné de son projet, car elle n'aurait alors plus eu le temps à consacrer à la recherche d'un emploi stable.
 - « Le fait d'avoir qu'un seul emploi m'a permis de choisir vraiment ce que je voulais faire. Aller à des forums, rencontrer des employeurs, c'est vrai que quand on a un peu de temps libre sur un temps partiel on peut se permettre de faire ça »
 - Elle a également pu continuer à pratiquer l'équitation, passion à laquelle elle aurait eu du mal à renoncer.
- l'accompagnement mensuel lui a permis de maintenir une dynamique de recherche active et d'être informée de l'ensemble des possibilités de formation ou des forums de l'emploi. « Tous les mois on faisait le bilan de mon projet d'avenir. Le fait qu'on doit voir la conseillère une fois par mois pour faire le bilan, ça permet de vraiment continuer à chercher un travail et pas de se reposer sur les aides qu'on peut avoir »

Jean est titulaire d'un BAC ES. Il entre à la fac pour suivre des études de gestion mais cette orientation ne lui convenant pas, il abandonne après la première année. Il décide alors d'entreprendre un BTS MUC (management des unités commerciales). Pendant un an, il enchaine les missions d'intérim et recherche en vain une entreprise pour l'alternance. Lorsqu'il entre dans le dispositif, il connait de très grandes difficultés financières, a contracté des dettes. Avec le complément de revenus lié à l'allocation, il dispose d'environ 400 € mensuel, ce qui lui permet de « renflouer » son découvert, de couvrir les frais de transport liés à la recherche d'une entreprise, tout en conservant quelques loisirs. « Sans le RCA, j'aurai été en difficulté plus longtemps, je n'aurai pas pu trouver l'argent pour faire face à mes dettes et rechercher une entreprise ». Il retrouve une sérénité qui lui permet d'avoir davantage de disponibilité d'esprit pour se consacrer à ses recherches. Il trouve son employeur 5 mois après l'entrée dans le dispositif et décide de ne plus retourner à la Mission locale, son projet ayant abouti. Pendant ses recherches, Jean apprécie les rencontres mensuelles avec son conseiller qui l'a soutenu moralement alors qu'il doutait de ses choix professionnels : « c'était l'occasion de faire un point financier, un point sur les recherches d'emploi, sur mes difficultés personnelles, mes projets d'avenir. C'est pas facile de trouver quelqu'un pour poser toutes les questions, les craintes ou les souhaits qu'on a. Mon conseiller m'a apporté une grande aide dans mes démarches, il m'a aidé à avoir confiance en moi et à trouver ce que je voulais faire ».

Les « autonomes » (6 jeunes)

Parmi les bénéficiaires ayant connu un parcours ascendant, six jeunes constituent une classe à part en ce que les avancées dans leur projet d'insertion qui ont pu être réalisées au cours de l'expérimentation apparaissent déconnectées du dispositif : dans le discours des jeunes, les progrès qu'ils ont fait ne sont attribuables, même pour partie, ni à l'accompagnement de la Mission locale, ni à l'allocation. Ceci se confirme d'ailleurs si on regarde la courte durée durant laquelle ils ont perçu l'allocation : sur ces 6 jeunes, 3 déclarent n'avoir jamais perçu l'allocation, et 2 n'ont perçu qu'un seul versement.

Deux ans après leur entrée dans le dispositif, tous sont en emploi : en intérim, en apprentissage ou en CDI. Mais ces avancées ne sont clairement pas imputables au dispositif.

- En ce qui concerne l'allocation, ils n'ont quasiment pas perçu d'argent au titre du RCA. Ils ne savent pas toujours expliquer pourquoi le versement de l'allocation s'est interrompu, sauf dans le cas d'une jeune fille qui a pu ouvrir ses droits au RSA. Un seul jeune a bénéficié de l'allocation, mais le complément de revenu apporté par le RCA était trop faible pour impacter sa trajectoire ou son niveau de vie (il a très vite trouvé un emploi à temps partiel dans la restauration rapide après l'entrée dans le dispositif).
- A l'égard de l'accompagnement, certains n'ont jamais rencontré leur conseiller au cours de la période d'expérimentation. Pour les autres, ils sont plutôt critiques, le suivi étant jugé inadapté à leurs besoins. Pour leur recherche d'emploi, ils ont su mobiliser d'autres réseaux que celui de la Mission locale (réseau personnel ou agence d'intérim). Au final, ils ont su et ont souvent préféré se « débrouiller » par eux-mêmes plutôt que d'être suivis par leur conseiller.

Ces jeunes sont parmi les plus précaires du corpus, mais aussi les plus âgés. Certains cumulent des difficultés d'insertion importantes avec un bas niveau de qualification, une faible maîtrise de la langue française, et des difficultés financières qui peuvent être lourdes : la plupart ont décohabité et doivent assurer le versement d'un loyer, deux ont des responsabilités familiales en tant que jeunes parents. Le soutien financier venant des

proches est rare voire inexistant. Pour tous, le projet est de trouver un emploi stable, à temps plein.

Parcours de jeunes « autonomes »

Lionel, originaire du Congo, est venu s'installer seul en France deux ans avant de percevoir le RCA. Il avait alors 19 ans. Lorsqu'il s'inscrit à la Mission locale, on lui propose de bénéficier du RCA. Il vivait alors en logement autonome avec sa conjointe et son fils, et recherchait un emploi en CDI et à temps complet pour assumer ses responsabilités familiales. Grâce à la Mission locale, il trouve rapidement un poste à temps partiel dans la restauration rapide, et perçoit alors 100 € au titre du RCA compensatoire. Ce montant reste néanmoins insuffisant pour lui permettre de vivre sereinement. Il continue ses recherches d'un emploi à temps plein, qui aboutiront sur des missions en intérim. Au moment de l'entretien, il parvient à travailler en continu et à temps plein depuis 9 mois. Selon lui, la Mission locale ne l'a pas aidé dans ses recherches. Il est très critique vis-à-vis de l'accompagnement de son conseiller qui ne lui proposait pas de solutions en adéquation avec son projet et ses contraintes financières : « Si tu veux travailler va chercher, demandes à tes amis, mais pas la Mission locale ». Ainsi, une remise à niveau lui a été proposée, alors qu'il n'est pas envisageable pour lui de consacrer plusieurs mois à une formation non rémunérée, le montant du RCA étant insuffisant pour vivre : « j'ai un enfant à nourrir. Si j'attends deux ou trois mois, je fais comment pour mon fils ? Il vaut mieux travailler. C'est pas parce que tu fais des études que tu vas t'en sortir ». Il s'est parfois senti « découragé » par l'absence de solution emploi venant de la Mission locale. Aujourd'hui, sa situation reste très précaire. Son emploi est éloigné de son domicile, ce qui le contraint à être hébergé chez un ami, et n'a pas la possibilité de prendre des congés de peur de perdre son poste : « Je cherche un contrat en CDI comme ça je serai tranquille, j'aurai le droit au repos, aux congés, je pourrai prendre des vacances pendant un mois. En intérim je pars en congé de 1 mois et après quand je reviens ils me disent 'y'a plus de place' ».

Etienne est originaire de Wallis et Futuna. Sa formation en maçonnerie en poche, il s'installe en métropole en 2009. Il est alors hébergé chez sa cousine. Pendant quelques mois, il alterne des périodes de formations qu'il abandonne, puis de recherche d'emploi. Il entre dans le dispositif puis trouve dans la foulée un emploi en tant que soudeur grâce à son réseau personnel. Au moment de l'entretien, il occupe le poste depuis plus de deux ans.

Deux types de parcours stagnants

Le troisième tiers du corpus qualitatif de la vague 2 comprend des jeunes présentant des parcours qualifiés de stagnants en ce que, sur les deux années d'expérimentations, on ne constate pas d'évolution du point de vue de l'emploi ou de la formation. Cela ne doit néanmoins pas être perçu comme une absence totale de plus-value liée à l'allocation ou à l'accompagnement des conseillers : la plupart connaissent en effet une amélioration de leurs conditions de vie, et un travail sur les problématiques périphériques à l'emploi a souvent permis de lever des freins à l'insertion.

Contrairement aux différents types de jeunes ayant des parcours « ascendants », les « stagnants » présentent des profils particulièrement hétérogènes, du point de vue :

- du niveau de diplôme : de niveau VI (aucun diplôme) à niveau IV (Baccalauréat) ;
- de la situation d'activité à l'entrée dans le dispositif : en recherche d'emploi (certain n'ont jamais travaillé, d'autre sont indemnisés), en activité (intérim ou CDD à temps partiel);

- de la situation de logement : la moitié vit chez leurs parents, les autres sont en logement autonome ou hébergé chez un tiers.

Plusieurs ont connu des échecs dans la réalisation de projets antérieurs, qu'il s'agisse de la formation (décrochage ou non admission dans une formation sélective) ou de leur recherche d'emploi (abandon du projet faute d'aboutissement dans les recherches). Rares sont ceux qui avaient un projet au moment de l'entrée dans le dispositif.

L'analyse a permis de mettre à jour deux types de parcours stagnants avec les jeunes « instables » d'un côté, et les « désaffiliés » de l'autre : ils se distinguent par leur niveau d'engagement dans leur relation à l'institution et dans leur parcours d'insertion.

Les « instables » (8 jeunes)

Les « instables » connaissent un parcours en dents de scie : avant l'entrée dans le dispositif comme à l'issue de l'expérimentation, ils alternent des situations d'emploi précaires, de formation (souvent avortées), et de recherche d'emploi.

Pour la plupart de ces jeunes « instables », l'analyse de leur discours et le regard qu'ils portent sur leur propre parcours permet d'approcher ce qui, de leur point de vue, leur a manqué pour s'inscrire dans un parcours ascendant.

Plusieurs expriment clairement leur manque de maturité pour engager les démarches d'insertion parfois synonymes de prise d'autonomie, ou pour gérer un budget. Ainsi, une jeune femme regrette la gestion jugée déraisonnable qu'elle a faite de l'allocation. Un autre admet ne pas être « prêt psychologiquement » pour suivre une formation qui implique pour lui de déménager, et donc de vivre seul.

Quelques jeunes incriminent leur conseiller, dont l'accompagnement est jugé inutile voire néfaste (un jeune dit s'être senti rabaissé par le jugement porté par sa conseillère sur ses capacités d'insertion).

Enfin, pour une jeune femme vivant en logement autonome, le montant de l'allocation s'est avéré insuffisant compte tenu de ses charges financières pour éviter la logique des « petits boulots alimentaires » en contrats précaires.

Si la situation de ces jeunes ne s'est pas améliorée du point de vue de l'insertion professionnelle, l'allocation a souvent permis une amélioration significative du niveau de vie, et on observe chez la plupart des avancées comme l'obtention du permis de conduire, d'une formation non diplômante ou l'acquisition d'une nouvelle expérience professionnelle. Néanmoins, bien que ces avancées permettent de maintenir une dynamique positive dans le parcours, elles ne s'inscrivent pas dans la construction d'un projet, la plupart du temps non défini.

Parcours de jeunes « instables »

Julien a initié un CAP matelot qu'il n'a pas validé. Il est inactif lorsqu'il intègre le dispositif, nourri et logé par ses parents. Conscient que le domaine de la pêche offre peu de débouchés, il souhaite se réorienter mais n'a pas de projet précis : « La plupart des pêcheurs ils me disent 'jeune, reconvertistoi, la pêche, ça se perd' ». Durant les deux années d'expérimentation, il touche l'allocation et rencontre son conseiller tous les mois. Il fait quelques petits boulots, souvent en contrat d'intérim (livreur de pizza, barman, serveur, plongeur), et complète ses revenus par la revente de crustacés pêchés illégalement. Malgré l'accompagnement et les expériences professionnelles acquises, il estime que sa situation n'a pas évolué depuis son entrée dans le dispositif. Le fait qu'il n'a pas le permis de conduire le freine dans ses recherches d'emploi, ce qui lui fait à présent regretter de

n'avoir pas su utiliser l'allocation pour financer le permis de conduire : « [avec l'allocation] j'ai vécu ! ... Après c'est vrai que j'aurai pu mieux faire avec... J'aurais pu être plus malin, économiser un peu et avoir une plus grosse somme pour faire quelque chose de bien quoi ». Son conseiller lui suggère des formations (permis CASES, remise à niveau) opportunités qu'il juge intéressantes mais qu'il n'exploite pas.

André est suivi par la Mission locale depuis qu'il a 15 ans, lorsqu'il décide d'arrêter l'école pour travailler. Au moment de percevoir le RCA, il travaille en CDD à temps partiel en tant que maraîcher. Des problèmes de santé (les conditions de travail dans l'humidité lui créent des fissures aux mains) le contraignent à ne pas poursuivre dans le domaine des espaces verts. Au moment de l'entretien, il est sans activité et recherche une formation pour devenir agent de sécurité. André n'a perçu l'allocation que durant 5 mois. Faute de déclaration mensuelle, il est « radié » et, malgré l'apport financier important de l'allocation dans son budget, il ne souhaite pas reprendre contact avec sa conseillère dont il juge l'accompagnement néfaste : « ma conseillère m'a fait chuter plus qu'elle m'a fait augmenter les choses [...] elle doutait de moi, comme si moi j'étais rien ou je ne savais rien faire. J'ai saturé avec elle ».

Lorsqu'il intègre le dispositif, Pierre a décroché du lycée depuis 1 an, période durant laquelle il alterne inactivité et missions d'intérim dans la manutention. Six mois après l'entrée dans le dispositif, il intègre une formation rémunérée en soudure industrielle. On lui suggère de poursuivre son parcours de formation sur un autre site, ce qui lui implique de déménager et de vivre seul. Son hébergement aurait été pris en charge, mais il estime qu'il n'était pas prêt : « mentalement, je n'aurais pas réussi. Je ne suis pas prêt à vivre seul ». Au moment de l'entretien, Pierre est toujours en recherche d'emploi. Néanmoins, la perception de l'allocation lui a permis de gagner en autonomie et en responsabilité dans la gestion de son budget. Il a ainsi commencé à assumer ses propres dépenses (paiement de son forfait téléphonique initialement payé par sa mère, remboursement d'amendes contractées dans les transports en commun) et « appris à épargner ».

Les « désaffiliés » (2 jeunes)

Seuls deux jeunes sont dans ce dernier type de parcours. Similairement aux « autonomes », les « désaffiliés » sont dans des situations de vie marquées par une plus grande précarité que les autres. Ils n'ont ni diplômes ni expériences professionnelles significatives et connaissent des parcours d'insertion particulièrement chaotiques, interrompu dans un cas par une hospitalisation puis une incarcération, et dans l'autre par une grossesse.

Tout au long de l'expérimentation, leur situation reste précaire, sans perspective d'insertion socio-professionnelle. Ils ont été « radiés » de l'allocation RCA faute de déclaration mensuelle.

Découragés par l'absence d'offre d'emploi qui corresponde à leurs compétences sur le marché du travail, ils se positionnent en rupture avec les institutions, la Mission locale notamment, parfois la justice, mais aussi le monde du travail. L'allocation est envisagée comme une « paye », les devoirs en tant que bénéficiaires se réduisant à l'obligation de « signer un papier » pour réaliser la déclaration mensuelle des revenus.

Parcours d'un jeune « désaffilié »

Matthieu n'a aucun diplôme et peu d'expériences professionnelles. Depuis l'âge de 15 ans, il a été incarcéré à de nombreuses reprises : « j'ai perdu 5 ou 6 ans en prison [...] ce qui m'empêche de trouver du travail c'est que je n'ai pas de diplôme ». Son parcours durant les deux années d'expérimentation est chaotique. Il entreprend une formation en peinture, mais l'interrompt en raison d'une hospitalisation de 2 semaines, et faute de présenter les justificatifs demandés, il ne peut pas reprendre la formation. Il est ensuite incarcéré et ne percevra plus l'allocation. Sa vision de l'accompagnement prodigué par la Mission locale est très négative. L'absence d'offre d'emploi est vécu comme particulièrement démotivant : « la Mission locale n'aide pas à trouver un travail [...] Ils n'ont jamais rien trouvé à la Mission locale [...] je leur dis proposez moi tout ce que vous voulez, mais ils n'ont rien, c'est démotivant ». En rupture avec les normes et attentes sociales, il ne cache pas son choix de ne pas s'investir dans un parcours d'insertion : « Moi, comme je suis dans la galère, je me dis je m'en fous, je ne vais pas chercher du travail, je vais avoir ma paye [l'allocation] [...] dès que j'arrivais comme ça [à la Mission locale], je signe le papier, j'avais mes thunes à la fin du mois ».

Conclusion de l'évaluation qualitative

L'évaluation qualitative de l'expérimentation a consisté en l'interrogation d'environ 80 acteurs et 70 jeunes bénéficiaires au sein de 8 Mission locales, sélectionnées sur la base d'une typologie afin de disposer d'un échantillon rendant compte de la diversité des sites expérimentateurs et des profils de bénéficiaires.

L'évaluation qualitative a permis d'identifier 4 enseignements principaux :

- 1. une forte adhésion au dispositif dans son principe et ses caractéristiques par les jeunes et les acteurs ;
- des effets hétérogènes sur les parcours d'insertion selon la situation financière, familiale et de logement des jeunes (et notamment le fait qu'ils soient ou non en logement autonome), mais aussi en fonction de l'existence ou non d'un projet d'insertion défini ou en cours de gestation;
- 3. une amélioration des conditions de vie limitée aux jeunes dont la situation financière n'est ni totalement précaire, ni réellement confortable (pour ces jeunes, l'effet de l'allocation reste mineur) mais un effet « coup de pouce » financier pour la réalisation de démarches d'insertion pour certains, et l'acquisition pour la plupart d'un capital d'autonomie réelle (mobilité, logement...) ou tout du moins symbolique (confiance en soi);
- 4. des effets de l'accompagnement qui semblent limités par le caractère automatique de l'allocation et par le manque de levier pédagogique relevé par les conseillers pour mobiliser davantage les jeunes autour d'un projet d'insertion.

1. Une forte adhésion de principe au dispositif

Sur le principe, au lancement de l'expérimentation, le RCA a été très bien accueilli au sein des Mission locales, par les acteurs comme par les bénéficiaires. Dans un contexte de restriction budgétaire, les équipes des Missions locales ont vu dans le dispositif une opportunité de disposer de moyens financiers supplémentaires pour accompagner leur

public. L'allocation est envisagée comme un levier d'insertion, en ce qu'elle contribue à desserrer les contraintes financières, considérées par les conseillers comme l'un des premiers obstacles à l'insertion des jeunes suivis en CIVIS. La mise en œuvre, jugée globalement simple compte tenu de l'inscription du RCA dans le cadre réglementaire du CIVIS et de l'ampleur limitée de l'expérimentation, n'a pas affecté l'organisation des Missions locales ou la charge de travail des conseillers.

2. Des effets hétérogènes du RCA sur les trajectoires des bénéficiaires

Cinq types de parcours ont été identifiés, distingués d'une part par les avancées en termes d'insertion professionnelle réalisées par les jeunes au cours des deux années d'expérimentation et, d'autre part, par le rôle joué par le RCA sur ces trajectoires :

- des jeunes « **dynamisés** » par le dispositif, pour lesquels le dispositif a permis la définition puis la mise en place d'un projet d'insertion ;
- des jeunes « **sécurisés** » dans leur insertion, pour qui le dispositif a contribué à concrétiser un projet défini en amont de l'entrée dans le dispositif ;
- des jeunes « **autonomes** », qui, comme les précédents, connaissent un parcours ascendant du point de vue de l'emploi et / ou de la formation, mais dont les progrès sont clairement déconnectés du dispositif ;
- des jeunes « **instables** », qui connaissent un parcours en dents de scie et ne parviennent pas à s'inscrire dans un projet d'insertion ;
- des jeunes « **désaffiliés** », en rupture avec les institutions, qui ne souhaitent pas s'inscrire dans un parcours d'insertion professionnelle.

3. Des effets de l'allocation sur le niveau de vie et l'autonomie des bénéficiaires

Les effets observés de l'allocation sur le niveau des bénéficiaires varient en fonction du degré de contrainte financière qui pèse sur les jeunes. Seuls les jeunes ayant des contraintes financières relativement modérées voient une amélioration significative de leur niveau de vie. Il s'agit souvent de jeunes hébergés chez leurs parents, mais qui ne disposent pas de ressources financières propres. Les jeunes peu contraints financièrement, logés et aidés financièrement par leurs parents, voient leur niveau de vie faiblement impacté par l'allocation : un transfert des ressources s'opère, le jeune prenant davantage à sa charge des dépenses auparavant assurées par un parent. Enfin, les jeunes les plus contraints financièrement, très précaires, en logement autonome et ayant parfois à assumer des responsabilités familiales, ne connaissent pas d'amélioration significative de leur niveau de vie. Souvent en emploi précaire, le montant de l'allocation est trop faible pour accroitre significativement leurs ressources.

La plupart des jeunes ont pu rendre compte de l'usage qu'ils ont fait de l'allocation. Les principaux postes de dépense cités renvoient au financement de démarches d'insertion (mobilité, démarches administratives et de recherche d'emploi, habillement pour les entretiens d'embauche). Au-delà du « coup de pouce » financier, l'allocation a pu avoir un véritable effet levier sur le parcours de certains jeunes, soit en les dégageant de la contrainte d'un travail précaire, sans rapport avec le projet d'insertion, soit en assurant une sécurité financière permettant d'ouvrir les possibilités d'orientations professionnelles (mobilité vers un bassin d'emploi plus dynamique, financement de concours, ou encore, dans un cas, lancement d'une activité à son compte).

Les jeunes ont également souvent mobilisé l'allocation pour assurer des dépenses de loisirs ou pour participer aux frais du foyer, contribuant ainsi à leur affirmation au sein de leur environnement familial, et leur confiance en eux-mêmes et plus globalement au sein de la société. Au-delà de l'impact sur le niveau de vie de nombreux jeunes, l'allocation a donc favorisé l'acquisition d'une plus grande autonomie réelle (autonomie résidentielle et mobilité notamment) mais aussi symbolique (affirmation de soi).

4. Un accompagnement parfois dénaturé par le caractère automatique de l'allocation

Le versement de l'allocation et l'obligation de déclaration mensuelle des revenus (DMR) qui y est associée ont un impact sur le rythme de l'accompagnement et la nature de la relation liant le jeune au conseiller. En positif, le rythme de l'accompagnement est intensifié, autorisant un suivi renforcé plus à même de sécuriser les parcours. En négatif, de nombreux conseillers regrettent que le caractère automatique du versement de l'allocation les prive du levier pédagogique inhérent au fonctionnement du CIVIS, pour lequel l'octroi de l'allocation est conditionné à la définition et l'atteinte d'étapes vers l'insertion professionnelle. A l'extrême, le risque est que la notion de « devoirs » se limite pour certains bénéficiaires à l'accomplissement d'une formalité administrative (la déclaration des ressources).

En creux, cette problématique soulève la question du positionnement de la notion de « droits et devoirs » (qui est jugée pleinement légitime par les jeunes comme par les acteurs des missions locale) sur le plan de la nature des contreparties demandées aux jeunes dans le cadre du contrat qui leur est proposé. Certains bénéficiaires de l'expérimentation, sans projet clairement défini à l'entrée dans le dispositif, ont ainsi exprimé le regret de n'avoir pas saisi l'opportunité de l'expérimentation pour s'insérer dans une dynamique d'insertion, et de ne pas avoir été suffisamment incités voire contraints à effectuer davantage de démarches.

Les futurs dispositifs qui pourraient être mis en place à destination des jeunes, et notamment la « Garantie Jeunes », pourraient se nourrir de ces enseignements afin de renforcer le caractère incitatif d'une telle allocation sur les parcours d'insertion : en soumettant davantage le versement de l'aide aux efforts fournis pour atteindre les objectifs définis dans le cadre de l'accompagnement. Cette conditionnalité pourrait d'ailleurs donner lieu à un changement d'état d'esprit, consistant à ne pas uniquement sanctionner les manquements au contrat, mais à récompenser également les efforts fournis dans une logique de « bonus ».

2. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage

i. Caractère expérimental du dispositif évalué

Le caractère expérimental du dispositif a été présenté en détail dans la partie I.1.ii. Le revenu contractualisé d'autonomie (RCA) a été conçu comme un dispositif proche du CIVIS, programme national d'accompagnement de jeunes ayant des difficultés d'insertion, conduit par les missions locales. Il diffère cependant du CIVIS dans un certain nombre de dimensions:

 L'allocation versée au jeune est bien plus généreuse et est garantie dans le cadre du RCA

- La durée du contrat est d'emblée de deux ans, contre un an renouvelable pour le CIVIS.
- L'accompagnement des jeunes en RCA est censé être similaire à celui prodigué dans le cadre du CIVIS, mais la différence de participation entre les deux programmes les rend de facto différents.
- Le RCA institue un suivi systématique des jeunes en emploi, qui doit notamment permettre d'anticiper les fins de contrats à durée déterminée.
- Le public cible est identique mais pour les besoins de l'expérimentation, il a été restreint aux "primo-entrants" en CIVIS.

Finalement, d'une mission locale à une autre, l'écart entre le programme existant et le programme testé est plus ou moins grand suivant les allocations distribuées dans le cadre du CIVIS et l'intensité de l'accompagnement initial.

ii. Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle

Représentativité du terrain, des acteurs et du public bénéficiaire

Le dispositif expérimental présenté ici a la particularité d'avoir été testé à l'échelle nationale, auprès d'un grand nombre de missions locales réparties sur l'ensemble du territoire, y compris les DOM. Les résultats obtenus pourraient donc très vraisemblablement être extrapolés sans difficulté en cas de généralisation du dispositif. La seule limite que l'on peut citer est que les missions locales étaient toutes volontaires pour participer à l'opération. Elles ne sont donc pas nécessairement représentatives de l'ensemble des missions locales françaises.

Contexte expérimental

Comme expliqué en I.1.iii, le programme expérimenté s'appuie sur le CIVIS et l'évaluateur a donc eu un impact minimal dans le processus expérimental. Les effets mesurés n'ont vraisemblablement pas été influencés par de quelconques modifications dues à la présence même de l'évaluation comme le suggèrent d'ailleurs les enquêtes téléphoniques menées auprès des référents en missions locales.

Transférabilité du dispositif

En décembre 2012, lors de la conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le gouvernement français a lancé une réflexion sur la mise en place d'une « garantie jeunes », dont les contours initiaux étaient proches de ceux du RCA²¹. Comme le RCA, elle

²¹ Dans son discours de clôture de la conférence, le Premier ministre décrit de la manière suivante le dispositif : « c'est pourquoi j'annonce ici la mise en œuvre d'une « garantie jeune », dès la rentrée de septembre 2013 qui s'appuiera techniquement sur un dispositif existant pour éviter d'en inventer un nouveau, qui est le CIVIS. Il s'agira d'un contrat d'un an renouvelable qui sera signé entre le jeune en grande difficulté d'insertion et le service public de l'emploi, précisant les engagements de chacun. L'institution s'engagera à offrir aux jeunes un accompagnement soutenu. Un travailleur social identifié devra établir avec lui un projet d'insertion et lui faire régulièrement des propositions adaptées de formation ou d'emploi, dont bien entendu les emplois d'avenir et les contrats de génération. [...] De son côté, le jeune signataire sera tenu de respecter les étapes programmées

s'appuie sur une relation contractuelle entre un conseiller de mission locale et un jeune, dans une logique de droits et devoirs. Elle prévoit aussi, tout comme le RCA, une garantie de ressources. Cette aide financière est toutefois deux fois plus élevée dans le cadre de la « garantie jeunes » : d'un « niveau équivalent au RSA », autour de 434 € en 2013 pour cette dernière, contre 250 € dans le cadre du RCA. Autre différence, la durée de la « garantie jeunes » est d'une année renouvelable (à l'instar du CIVIS), contre deux ans d'emblée dans le cadre du RCA. Enfin, l'accompagnement dans le cadre de la « garantie jeunes » se veut plus intensif que dans le cadre du RCA, et avec une dimension collective.

L'annonce de cette réflexion sur la « garantie jeunes » a été faite avant que les premiers résultats de l'évaluation sur l'impact du RCA aient été publiés. Cependant, une note de synthèse du rapport intermédiaire de l'équipe d'évaluation quantitative, publiée en janvier 2013, soulignait déjà une absence d'effet positif durable du RCA et proposait des pistes pour le futur dispositif de « garantie jeunes ».

D'une part, en prenant acte de l'absence d'effet durable sur l'emploi et la formation, la note invitait à redéfinir les contenus, l'intensité et les étapes-clés des programmes d'accompagnement des jeunes. L'expérimentation montrait qu'un surcroît de suivi par la mission locale ne suffit pas à augmenter le taux d'emploi ni les efforts de recherche (déjà assez élevés) de ces jeunes, posant en miroir la question de l'efficacité de ces programmes d'accompagnement. En particulier, pour les jeunes les plus en difficulté accueillis par les missions locales, l'accompagnement mis en œuvre dans le cadre du CIVIS ou du RCA, même renforcé, prenait souvent la forme d'un unique rendez-vous mensuel et de la participation à quelques ateliers.

D'autre part, en prenant acte des effets désincitatifs à court-terme du RCA et du fait que les jeunes répondent aux incitations dont ils font l'objet, la note recommandait d'amplifier la logique de droits et devoirs, en renforçant la conditionnalité des aides et en autorisant des possibilités de cumul entre allocation et salaire. A ce propos, dans le cadre de l'expérimentation RCA, certains conseillers ont regretté de ne pas pouvoir diminuer l'allocation versée à une minorité de jeunes, dans le cas où ceux-ci n'essayaient pas activement de s'insérer (mécanisme de réponse graduée).

Les conclusions de l'évaluation de mi-parcours du RCA, et les recommandations afférentes pour la garantie jeunes, résumées ci-dessus, ont été présentées aux cabinets ministériels, et au groupe de travail sur la « garantie jeunes », présidé par Emmanuelle Wargon, directrice générale de l'emploi et de la formation professionnelle, et Marc Gurgand, à l'époque président du Conseil scientifique du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Ces recommandations ont probablement contribué, à l'instar d'autres travaux et réflexions en cours, à modeler le nouveau dispositif de « garantie jeunes », sans qu'il soit possible de mesurer précisément leur rôle et leur impact.

Quoi qu'il en soit, le dispositif de « garantie jeunes » expérimenté à partir de septembre 2013 dans 10 territoires pilotes semble présenter plusieurs innovations par rapport au CIVIS

du parcours, et d'accepter les propositions adaptées qui lui seront faites. Il bénéficiera alors pendant ces périodes d'inactivité d'une garantie de ressource, d'un niveau équivalent au RSA. Le contrat sera d'un an renouvelable et cette aide financière d'un niveau équivalent au RSA dans les périodes d'inactivité ».

ou au RCA, innovations qui recoupent en partie les recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation.

La « garantie jeunes », telle qu'elle est actuellement expérimentée, redéfinit ainsi les étapes de l'accompagnement, en renforçant celui-ci : 1 600 € de crédits d'accompagnement par personne suivie et par an sont attribués à chaque mission locale participant à l'expérimentation. Les conseillers des missions locales sont formés à de nouveaux outils pédagogiques d'accompagnement, comme la « médiation active » qui doit permettre de proposer rapidement au jeune des situations d'emploi, même pour de courtes périodes. L'accent est également mis sur la dimension collective de l'accompagnement, avec la formation de groupes de travail collectifs. Ceux-ci doivent permettre une remise à jour des compétences clés et la définition des profils professionnels des jeunes sur la base de leur savoir-faire. À ces ateliers de groupes devrait s'ajouter un suivi très régulier du jeune par l'un des conseillers.

Par ailleurs, la « garantie jeunes » prévoit un mécanisme de cumul partiel entre allocation et revenus d'activité : en particulier, l'allocation de la garantie jeune est cumulable en totalité avec des revenus d'activité, tant que ceux-ci ne dépassent pas un montant mensuel net de 300 euros, puis dégressive pour s'annuler quand les ressources du jeune atteignent le montant d'un Smic net.

L'expérimentation du RCA montre la force et l'intérêt de procéder à une évaluation de l'effet des mesures mises en place. Le recours à un processus d'évaluation rigoureux a en effet permis de mieux comprendre l'impact de cette mesure. Il aurait été intéressant de tirer partie de la mise en place de la « garantie jeunes » pour tester différentes modalités d'organisation et en mesurer avec les mêmes méthodes que celles mise en place pour le RCA la performance relative.

CONCLUSION GENERALE

Dans ce travail nous présentons les résultats d'une évaluation de grande ampleur d'un système de transferts sociaux. La conduite de cette évaluation sous forme d'une expérience randomisée est une première en France et elle fournit des enseignements précieux sur l'impact des politiques publiques conduites. En effet, s'il est nécessaire d'imaginer et d'expérimenter de nouvelles interventions publiques, il est aussi nécessaire de se donner les moyens d'apprendre de façon rigoureuse et transparente sur l'impact de ces interventions. Seule une telle démarche permet d'accumuler un savoir partagé par tous et d'améliorer l'action publique, en s'appuyant sur les évaluations passées pour imaginer des nouvelles formes d'intervention dont l'impact sera à son tour analysé. Un tel cercle vertueux dans lequel les interventions sont conçues et améliorées au travers d'un processus d'accumulation du savoir n'a encore jamais été mis en œuvre en France. Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse a ouvert la porte et montre le chemin de ce processus. Les résultats présentés dans ce rapport en sont l'illustration.

L'idée sous-tendant l'expérimentation du dispositif RCA est qu'apporter une aide financière aux jeunes de moins de 25 ans peu ou pas diplômés et éprouvant des difficultés pour s'insérer sur le marché du travail pourrait leur être bénéfique. Contraints pour des raisons financières à occuper des emplois précaires et occasionnels, ils ne pourraient s'investir durablement dans la construction d'un avenir professionnel.

Un fait révélateur de cette situation serait le très fort taux d'abandon des jeunes inscrits dans le programme CIVIS proposé par les Missions locales.

Le dispositif RCA se propose d'apporter temporairement durant une période de deux ans une aide financière aux jeunes pouvant aller jusqu'à 4 800 euros au total. Cette somme est transférée aux jeunes sur la base d'une allocation mensuelle de 250 euros par mois, dégressive la deuxième année, partiellement cumulable avec les revenus d'activité.

L'idée sous-jacente à cette intervention est que les jeunes aspirent à s'insérer dans des projets d'insertion, qu'ils ont accès à une offre de services leur permettant de les réaliser mais qu'ils ne peuvent pas s'y investir car ils sont contraints budgétairement. Leur offrir une aide financière devrait leur permettre de surmonter cet obstacle, d'investir dans leur projet professionnel et à terme de mieux s'insérer dans l'emploi.

Il y a donc un certain nombre de pré-requis pour que cette intervention puisse fournir les résultats attendus : existence de contrainte budgétaire forte, envie de s'impliquer dans l'élaboration d'un projet professionnel qui leur corresponde.

A l'inverse les systèmes de transferts portent aussi en eux la menace potentielle de réduire les incitations à la prise d'emploi et à l'investissement en capital humain. Ils accroîtraient la valeur de la stratégie d'attente au détriment des stratégies d'emploi ou d'investissement. Cela pourrait être particulièrement le cas pour les jeunes auxquels on associe, peut-être à tort, l'idée d'une forte préférence pour le présent et donc une valorisation faible des gains futurs associés à des investissements.

D'une façon générale la question se pose des incitations données par les systèmes de transferts, en particulier le fait que les transferts décroissent avec les revenus d'activités. La réduction des transferts à mesure que progressent les revenus d'activité pourrait agir comme une taxe implicite réduisant l'attractivité de la reprise d'emploi ou de l'investissement en capital humain.

Seule la mise en œuvre d'une évaluation rigoureuse permet d'apporter des réponses convaincantes aux questions précédentes. C'est l'optique prise par l'évaluation dont les résultats ont été présentés dans ce rapport. Cette évaluation est organisée suivant le mode d'une évaluation « randomisée » : au sein de chaque mission locale, les jeunes inscrits en février ou mars dans le programme CIVS sont assignés au groupe test et se voient alors proposer de transformer leur contrat CIVS en contrat RCA. Cette procédure produit deux ensembles de jeunes statistiquement identiques dont seulement l'un des deux est exposé à l'intervention étudiée. La comparaison des deux populations un an et deux ans après permet de mesurer l'impact du programme sur les variables d'intérêt. Une spécificité importante de ce travail est d'avoir construit des questionnaires permettant de documenter un grand nombre de caractéristiques de la population des jeunes en CIVIS. Il a ainsi été possible de mesurer l'impact du programme sur l'emploi mais aussi sur le type d'emploi et sa qualité. Le questionnaire a également mobilisé un calendrier rétrospectif permettant de mesurer la trajectoire en emploi sur les deux années de suivi dont on dispose grâce aux enquêtes. D'autres dimensions importantes ont aussi pu être appréhendées comme l'effort de recherche ou les investissements en capital humain. Le questionnaire a enfin la particularité de mesurer différentes caractéristiques représentatives de l'insertion dans un sens plus large que l'insertion sur le marché du travail comme la mobilité, la confiance dans les institutions ou l'insertion sociale sont également.

Les résultats montrent que le RCA n'a pas tenu ses promesses. D'après nos résultats, aucun des effets bénéfiques attendus n'a été observé. En revanche tous les effets négatifs ont bien été présents, bien que dans une faible mesure. Les effets négatifs observés portent sur l'insertion en emploi : nos estimations montrent une détérioration de l'insertion en emploi, surtout dans les premiers mois après le début du programme. Nous ne trouvons aucune contrepartie positive à cette moindre participation : pas d'amélioration de la qualité de l'emploi, pas de progression de la satisfaction dans l'emploi, pas d'investissement dans la recherche d'emploi, pas d'investissement de capital humain. Cet effet sur l'emploi ne dure que les six premiers mois de l'intervention. Cela pourrait s'expliquer par le fait que le gain marginal de l'allocation diminue au court du temps.

Le seul impact positif de l'intervention se trouve dans la participation au programme d'insertion offert par la mission locale. Alors que le CIVIS est caractérisé par un nombre de mois de participation très réduit et un nombre d'entretiens très réduit également, on observe un allongement très significatif de la durée de participation et une progression très substantielle du nombre d'entretiens pour le RCA.

Les signataires du RCA ont également bénéficié de transferts financiers. Nous montrons que le programme a entraîné une augmentation des sommes perçues de la part de la mission locale de 1 868 euros. Il s'agit d'une progression très importante par rapport aux sommes

qu'ils auraient perçues de la mission locale sinon. On les évalue à 264 euros. Un tel dispositif s'il était généralisé serait donc très coûteux : si on considère un flux de 200 000 jeunes s'inscrivant en mission locale annuellement le budget direct correspondant serait de 374 M€.

Un autre résultat décevant du programme est que, malgré ces transferts, il ne parvient en fait pas à accroître substantiellement les ressources des jeunes un an après le programme. Ce résultat surprenant tient en fait à deux phénomènes. D'une part, la règle de cumul réduit substantiellement le montant que les jeunes perçoivent. D'autre part, le programme réduit les autres sources de revenus, qu'il s'agisse des revenus du marché du travail ou bien des transferts autres, en particulier les sommes qu'ils perçoivent de leurs parents.

Enfin l'examen de l'ensemble des autres dimensions analysées montre que le RCA ne parvient pas non plus substantiellement à améliorer l'insertion sociale des jeunes. En particulier, nous ne détectons aucun impact sur la mobilité, souvent pointée du doigt comme un obstacle majeur à l'insertion des jeunes, ni sur le bien-être qu'ils perçoivent.

Pourquoi des résultats aussi décevants ? On peut chercher des pistes d'explication dans plusieurs directions. La première pourrait être un défaut de ciblage du dispositif. L'ensemble de la population des jeunes s'inscrivant au programme CIVIS en mission locale ne serait pas celle sur laquelle une telle intervention serait pertinente. Pour analyser cette dimension nous avons cherché à identifier des populations qui pourraient être plus fortement concernées par l'intervention du RCA. Nous considérons d'abord des jeunes les plus éloignés de l'emploi, ceux en CIVIS renforcés. Nous considérons aussi des jeunes qui compte tenu de leurs caractéristiques sont les plus susceptibles de percevoir des contraintes financières. Nous trouvons des différences légères entre les groupes. Les jeunes susceptibles de percevoir des contraintes financières réduisent plus fortement leur participation au marché du travail lorsqu'ils bénéficient de l'intervention. Un tel résultat apporte un crédit au fait que de nombreux jeunes sont contraints de prendre des emplois de subsistance. Néanmoins on ne trouve pas la contrepartie d'une plus grande implication dans le projet professionnel. Une telle progression est en revanche observée pour les jeunes en CIVIS renforcé, les plus éloignés de l'emploi. Néanmoins les différences observées sont faibles et insuffisantes pour être portées au crédit du programme. Si le ciblage est important, ce n'est probablement pas là néanmoins qu'il faille trouver l'explication du manque d'effet du RCA.

Une autre dimension venant naturellement à l'esprit correspond à la nature de l'accompagnement donné par les missions locales. Si les jeunes ont des aspirations mais ne rencontrent pas une offre susceptible de répondre à leurs attentes, alors il y a peu de chances qu'ils investissent dans le dispositif au-delà d'une participation de forme. Il a en fait été difficile d'analyser les informations récoltées pour éclairer ce point dans la mesure où il n'a pas été possible de collecter d'information sur la nature de l'accompagnement offert par les missions locales de façon convaincante. Les tentatives que nous avons effectuées ont toutefois tendu à montrer qu'il n'y avait pas là non plus une source d'explication majeure.

Finalement une dimension résiduelle se trouverait dans les incitations dont les bénéficiaires peuvent faire l'objet dans le cadre du dispositif. Nos résultats ont montré que les bénéficiaires répondaient fortement à ces incitations. Il en est ainsi par exemple des

incitations à venir en entretien à la mission locale comme condition pour percevoir l'allocation. Il en est de même de l'emploi : l'effet négatif observé sur l'emploi correspond parfaitement aux incitations données par le versement de l'allocation. Le programme ne donne pas aux jeunes d'incitations financières à s'investir dans leur programme. Un dispositif alternatif pourrait ainsi par exemple s'appuyer sur un versement de l'allocation conditionnel à la réalisation d'étapes dans le parcours d'insertion. De même le versement de l'allocation mensuelle et son caractère non cumulable avec les revenus du marché du travail exercent une nouvelle incitation négative : la façon dont on effectue les versements peut également compter énormément. Parmi les idées considérées lors de la conception du dispositif figurait aussi l'idée de présenter l'allocation sous la forme d'un capital qui serait versé aux jeunes indépendamment de leurs revenus d'activité sur le marché du travail, ce qui permettrait d'éviter le problème de la taxe implicite. Le versement pourrait être conditionnel à la réalisation d'étapes sur le parcours.

Au total, les résultats auxquels nous parvenons soulignent l'importance des contraintes financières pour les jeunes. Ils montrent que le RCA n'est pas arrivé à les lever et que le resserrement des liens avec la mission locale pour les jeunes en RCA n'a pas induit une meilleure insertion professionnelle. Il est donc important de tester l'efficacité d'autres dispositifs alternatifs.

BIBLIOGRAPHIE

Aeberhardt, Romain, Laure Crusson, et Patrick Pommier (2011), « Les politiques d'accès à l'emploi en faveur des jeunes : qualifier et accompagner » *INSEE*, *Portrait social*.

Behagel, L., Crépon, B., Gurgand, M. et Le Barbanchon, T. (2012), « Please call again : correcting non-response bias in treatment effect models », ReviewReview of Economics and Statistics, forthcoming.

Bonnevialle, Lionel (2012), « Le contrat d'insertion dans la vie sociale : moins d'emploi à la sortie du CIVIS en 2009 et 2010 », Dares Analyses n°008.

Bonnevialle Lionel (2014), « Le CIVIS en 2011 et 2012. Moins de jeunes accompagnés, pendant moins longtemps, et moins de sortants dans l'emploi durable », Dares Analyses n°027, avril.

Card, D., Kluve, J. et Weber, A. (2010), « Active Labour Market Policy Evaluations : a Meta-Analysis », The Economic Journal

Cuhna, F., Heckman, J., Lochner, L. et Masterov, D. (2006), « Interpreting the evidence on life cycle skill formation », in Handbook of the Economics of Education, volume 1.

Minni, Claude et Patrick Pommier (2013), « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2012 », Dares Analyses $n^{\circ}073$.

Moffitt, R. (2003), « Means-Tested Transfer Programs in the United States », NBER Books.



Annexe 1. Définition des indices construits

- L'indice de volume d'emploi est obtenu en sommant sur chaque année le nombre de mois avec temps complet et en leur attribuant la valeur 2 et le nombre de mois avec travail à temps partiel, la variable constituée ainsi est ensuite centrée et réduite sur le groupe de contrôle et normalisée pour avoir un écart-type de 100
- L'indice de qualité de l'emploi est obtenu à partir de trois composantes. La première composante donne une valeur différente aux différents types d'emploi 4 pour un CDI ou un apprentissage, 3 pour un CDD, 2 pour l'interim et 1 pour les stages et les autres emplois. La deuxième composante correspond au type de contrat : 3 pour un emploi avec contrat, 2 pour un contrat aidé et 1 pour un emploi sans contrat. La troisième composante correspond au fait qu'il s'agisse d'un emploi dans le secteur privé. Chacune de ces composantes est centrée et réduite sur le groupe test, elles sont ensuite agrégées et re-normalisées pour avoir un écart-type de 100 sur le groupe contrôle.
- L'indice de capital humain est obtenu en considérant le nombre de formations, le fait d'avoir eu au moins une formation diplômante, le fait d'avoir préparé ou obtenu le permis de conduire, le fait de penser aujourd'hui avoir davantage de chances de trouver un emploi, le fait de savoir le métier que l'on veut exercer ou d'en avoir une idée et enfin le fait d'avoir le diplôme du métier visé. Chacune de ces variables est centrée et réduite sur le groupe de contrôle puis l'indice est obtenu par sommation et enfin normalisé pour avoir un écart-type de 100 sur le groupe de contrôle.
- L'indice de recherche est obtenu suivant le même procédé par sommation de composantes centrées réduites et ensuite re-normalisées. Les composantes considérées sont l'intensité de la recherche sur chacun des quatre canaux : sites de recherche internet, candidatures spontanées, envois de cv et contacts d'entreprise d'interim.
- L'indice de mobilité consiste à reconstituer une durée maximale du trajet domicile emploi et à l'agréger suivant le même principe que pour les autres indices avec le fait d'être prêt à déménager pour prendre un CDI.
- L'indice d'exigence correspond à l'agrégation des composantes centrées et réduites des exigences salariales et des exigences en termes de contrat et dont on retranche la composante de mobilité précédente. L'agrégat obtenu est là encore centré et réduit
- L'indice de confiance obéit à la même logique. Il correspond à la composante confiance, agrégation des quatre types de confiance considérés (ML, Ecole, Justice, Santé), de la durée que l'on est prêt à attendre pour 50 euros, de la satisfaction que l'on a de sa vie, du locus et du nombre d'amis.

Annexe 2. Répartition des Missions locales expérimentatrices au sein de chacune des classes

Classe 1

Mission locale du Pays de Vierzon

Mission locale du Bassin de Thau

Mission locale Petite Camargue Héraultaise

Mission locale pour la Jeunesse de Reims

Mission locale des Graves

Mission locale de La Seyne-sur-Mer (MIAJ)

Mission locale du Biterrois

Mission locale des Jeunes Toulonnais

Mission locale Gier Pilat

Mission locale du Haut Vaucluse

Mission locale Armentières - Vallée de la Lys

Mission locale Nîmes Métropole

Mission locale de Dreux

Mission locale "Avenir Jeunes" de Cannes

Mission locale de Saint Etienne et de la Couronne Stéphanoise

Mission locale des Portes de la Brie

Mission locale des Pyrénées-Orientales

Mission locale ViTaCiTé - Massy

Mission locale de Bondy

Mission locale Corail

Mission locale du Pays de Vitré

Classe 2

Mission locale Haut-Rhin Nord

Mission locale des Alpes de Haute-Provence

Mission locale Cœur d'Hérault

Mission locale de la Mayenne

Mission locale du Bassin Chambérien

PAIO de Saint Louis - Service info Jeunes

Mission locale de Clichy

Mission locale d'Aubervilliers

Mission locale d'Albertville, tarentaise, Beaufortin, Val d'Arly, Combe de Savoie

Mission locale de Grigny

Mission locale de Vesoul

Mission locale de Parthenay et de Gâtine

Mission locale ouest et sud Eure et Loir

Mission locale Sarthe et Loir

Classe 3

Mission locale Nord - La Réunion

Mission locale du bassin d'emploi du Grand Besançon

Mission locale du Pays de Cornouaille

Mission locale Métropole Nord-Ouest

Mission locale Sambre Avesnois

Mission Locale de l'arrondissement de Saint-Omer

Mission locale du Sud-Ouest Seine et Marne

Mission locale de l'agglomération Mancelle

Mission locale du Valenciennois

Mission locale de l'Agglomération Havraise

Mission locale Angevine

Mission locale de Lille

Mission Intercommunale pour l'Insertion des Jeunes EPINAY

Mission locale de St Germain-en-Laye

Mission locale du Bassin d'Emploi de Rennes

Mission locale Nantes Métropole

Mission locale du Pays de Brest

Mission locale du Grand Nancy

Mission locale Pévèle Melantois Carembault

Classe 4

Mission locale de Moulins

Mission locale de Saint Dizier

Mission locale de Morlaix

Mission locale du Lunevillois

Mission locale Mission Jeunes 05

Mission locale du Centre Hérault

Mission locale de Lure Luxeuil-les-Bains et Champagney

Mission locale de Moselle Centre

Mission locale de la Creuse

Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine

Mission locale Louviers-Val de Rueil-Andelle

Mission locale du Comtat Venaissin

Mission locale du Pays d'Auray

Mission locale du Pays de Vannes

Mission locale Arc Charente

Maison de l'Emploi du bocage Bressuirais - Service Mission Locale

Mission locale du grand Laonnois

Mission locale du Pays Thouarsais

Mission locale du Pays Yonnais

Classe 5

Mission locale Jeunes Isère Rhodanienne

Mission locale de Haute Saintonge

Mission locale rurale du Grand Plateau Picard

Mission locale des Territoires de Mourenx Oloron Orthez

Mission locale de la Jeune Loire et ses Rivières

Mission locale du Pays Thur Doller

Mission locale Bastia-Balagne

Classe 6

Mission Intercommunale Ouest - La Réunion

Mission locale Sud - La Réunion

Note de lecture : le code couleur rouge indique les missions locales retenues pour l'évaluation qualitative

Annexe 3

Les estimations effectuées

Considérant une variable de résultat donnée y, on mesure l'impact de la proposition de transformer le programme CIVIS en RCA à partir d'une régression des moindres carrés ordinaire

$$y_{m,i} = a + c \times Test_i + \sum_{m} \alpha_m I_m + u_{m,i}$$
 (1)

où la variable Test est une variable indicatrice correspondant au fait que l'individu appartient au groupe test. Il s'agit donc directement de la variable issue du tirage au sort. Elle est non corrélée avec le résidu par construction. L'estimation par les moindres carrés ordinaire va donc identifier le paramètre causal auquel on s'intéresse. m représente la mission locale et i l'indice de l'individu. Les écarts-types d'une telle régression tiennent compte de corrélations possibles au niveau de la mission locale.

On peut aussi tenir compte de caractéristiques inobservées soit pour améliorer la précision des estimateurs, soit pour prendre en compte l'existence de différences résiduelles entre test et témoin:

$$y_{m,i} = a + c_{ITT} \times Test_i + xb + \sum_{m} \alpha_m I_m + u_{m,i}$$
 (2)

Il s'agit là des paramètres dits en "intention de traitement" (ITT).

En pratique, la liste des variables de contrôle retenue est toujours la même d'une variable d'outcome à une autre et correspond à celle figurant dans le tableau 2

Une façon d'appréhender l'ampleur de l'impact est de le rapporter à la moyenne contrefactuelle, c'est à dire ce qu'aurait été la situation moyenne du groupe test si le programme n'avait pas été mis en œuvre. Ici on l'estime par la situation moyenne du groupe témoin.

On est néanmoins intéressé par l'impact du programme sur les signataires du RCA. Pour obtenir un tel paramètre, le modèle auquel on s'intéresse est plutôt :

$$y_{m,i} = a + c \times RCA_i + xb + \sum_{m} \alpha_m I_m + u_{m,i}$$
(3)

La variable RCA représente ici l'indicatrice identifiant les individus ayant opté pour le RCA lorsqu'on le leur a proposé. Cette variable, à l'inverse de la variable Test est une variable de décision, elle est donc corrélée potentiellement au résidu et on ne peut plus estimer le modèle par les moindres carrés ordinaires. En fait on estime ce paramètre par la méthode dite des "variables instrumentales". On utilise dans ce cas la variable Test comme instrument. Cette variable satisfait en effet les deux conditions de validité pour les variables instrumentales : elle est en effet fortement corrélée avec la variable RCA et non corrélée avec les résidus.

Il s'agit là des paramètres dits "Local Average Treatment Effect" (LATE). Ils correspondent ici aux paramètres dits "Treatment on the Treated" dans la mesure où les jeunes du groupe témoin

ne peuvent participer au programme RCA.

Là aussi une façon d'appréhender l'ampleur de l'impact est de le rapporter à la moyenne contrefactuelle, c'est à dire ce qu'aurait été la situation moyenne du groupe signataire du RCA si le programme n'avait pas été mis en œuvre. Ici on l'estime par la situation moyenne du groupe des signataires dont on retranche l'impact estimé par la méthode des variables instrumentales.

Pour examiner l'hétérogénéité des résultats suivant une population identifiée par une indicatrice I, on estime une équation dans laquelle la variable de groupe test est interragie avec l'indicatrice I et avec l'indicatrice (1 - I):

$$y_{m,i} = a + c_{ITT,I} \times Test_i \times I_l + c_{ITT,1-I} \times Test_i \times (1 - I_l) + dI + xb + \sum_{m} \alpha_m I_m + u_{m,i} \quad (4)$$

La régression introduit en outre la variable I s'il y a lieu (c'est à dire si elle ne figure pas déjà dans les contrôles) comme variable de contrôle additionnelle. Les coefficients $c_{ITT,I}$ et $c_{ITT,1-I}$ correspondent alors à l'impact de l'assignation au programme sur la population I=1 et sur la population I=0.

Tableau 1: Affectation des jeunes aux groupes test et témoin

| | Février 2011 | Mars 2011 |
|--------|---|-------------------------|
| | reviter 2011 | Wiais 2011 |
| ML A | Témoin | Test |
| | CIVIS | $CIVIS \rightarrow RCA$ |
| Total | 1455 | 1372 |
| ML B | Test | Témoin |
| | $\text{CIVIS} {\rightarrow} \text{RCA}$ | CIVIS |
| Total | 1289 | 1382 |
| | | |
| Témoin | Test | Total |
| 2837 | 2661 | 5498 |

Le tableau présente pour les missions locales de type A le nombre de jeunes inscrits en février 2011 (témoins) et le nombre de jeunes inscrits en mars 2011 (tests). Il présente la même information pour les missions locales de types B, jeunes inscrits en février (tests) et jeunes inscrits en mars (témoins). Le tableau présente enfin le nombre total de jeunes tests et de jeunes témoins.

Tableau 2: Equilibrage des populations : échantillon complet et échantillons des répondants aux enquêtes intermédiaires et finales

| Nom de la variable Variables démographiques 18 ans 19 ans 20 ans | Cont 23.2 22.8 | Coef | Sign. | Inte Cont | ermédia | ires | | Finales | | |
|--|----------------|------|-------|--------------|---------|-------|------|---------|------|--|
| Variables démographiques 18 ans 19 ans 20 ans | 23.2 | Coef | Sign. | Cont | | | | | | |
| 18 ans 19 ans 20 ans | | | | Com | Coef | Sign. | Cont | Coef | Sign | |
| 19 ans 20 ans | | | | | | | | | | |
| 20 ans | 22.8 | -2.1 | • | 21.8 | -1.4 | • | 21.3 | -1.3 | | |
| | 22.0 | 1.4 | | 22.3 | 2.8 | * | 22.5 | 2.8 | | |
| | 22.7 | 0.2 | | 24.2 | -1.9 | | 24.8 | -2.7 | | |
| 21 ans | 18.6 | 0.3 | | 18.9 | 0.0 | | 18.0 | 1.9 | | |
| 22 ans | 12.7 | 0.2 | • | 12.7 | 0.5 | • | 13.3 | -0.7 | | |
| Homme | 48.2 | 0.4 | • | 45.8 | 1.3 | • | 46.2 | 0.8 | | |
| Etranger | 4.6 | 0.2 | | 4.3 | 0.0 | | 3.7 | 1.2 | | |
| Non marie | 92.2 | -0.5 | | 92.1 | 0.1 | | 93.6 | -0.4 | • | |
| A enfant | 4.0 | 1.4 | ** | 3.3 | 2.4 | *** | 3.2 | 1.1 | | |
| Hebergement – ressources | | | | | | | | | | |
| Parents | 62.2 | -1.5 | | 65.6 | -0.7 | | 68.6 | -1.6 | | |
| Famille autre | 9.9 | 0.6 | • | 9.3 | 0.2 | | 8.8 | -0.7 | | |
| Independant | 15.7 | 0.7 | • | 14.9 | 0.6 | | 13.2 | 1.7 | | |
| Amis | 5.6 | -0.4 | | 4.8 | -0.6 | | 4.3 | -0.6 | | |
| Precaires | 3.4 | 0.4 | | 2.4 | 0.3 | | 1.7 | 0.7 | | |
| A des ressources | 16.0 | 0.9 | | 16.2 | 0.0 | | 15.6 | 0.5 | | |
| Montant des ressources | 24.8 | 0.6 | | 26.2 | -2.4 | | 25.1 | 1.0 | | |
| Complementaire Sante | 43.0 | -1.4 | | 44.7 | -2.2 | | 46.6 | -1.7 | | |
| Diplome | | | | | | | | | - | |
| Permis de conduire | 30.5 | -1.8 | | 34.3 | -3.6 | ** | 34.8 | -2.8 | | |
| Baccalaureat ou equivalent | 29.5 | -0.6 | | 34.1 | -1.3 | | 37.1 | -1.3 | | |
| CAP – BEP | 26.4 | 0.6 | | 28.1 | -1.0 | | 28.2 | -1.4 | | |
| Abandon Bac – CAP – BEP | 34.1 | -0.2 | | 29.5 | 1.8 | | 25.8 | 3.4 | | |
| Décrocheur Collège | 7.6 | 0.6 | | 5.4 | 1.3 | | 5.6 | 0.5 | | |
| Accompagnement ML premier | trimes | | _ | | | | | | | |
| Civis renforce | 42.3 | 0.9 | | 35.6 | 3.1 | | 32.1 | 3.8 | | |
| Inscription Administration | 10.8 | 0.8 | | 9.7 | 1.0 | | 9.9 | 0.2 | | |
| Inscription Pole Emploi | 27.5 | 0.3 | | 28.7 | 1.2 | | 29.8 | 0.6 | | |
| Inscription Familles amis | 31.8 | -1.0 | | 32.7 | -2.4 | | 31.8 | -0.8 | | |
| Inscription Individuelle | 17.0 | 0.0 | | 16.3 | 0.3 | | 16.8 | -0.7 | | |
| Contact Mision Locale | 5.5 | -0.0 | | 5.5 | 0.1 | | 5.4 | 0.1 | | |
| Entretien individuel | 3.3 | 0.0 | | 3.3 | 0.1 | | 3.3 | 0.1 | | |
| Emploi formation premier trin | | | | | | | | | | |
| Nb jour emploi | 6.7 | 0.1 | _ | 7.0 | 0.2 | _ | 7.4 | 0.6 | | |
| Nb jour form | 6.4 | 1.0 | | 6.5 | 0.8 | | 6.5 | -0.1 | | |
| Debute emploi | 11.2 | -0.1 | - | 11.7 | -0.7 | - | 11.3 | 1.2 | | |
| En emploi | 14.5 | 0.3 | - | 14.9 | 0.1 | | 15.5 | 1.8 | • | |
| En emploi cdd | 10.6 | 0.0 | • | 11.4 | -0.7 | - | 11.2 | 1.5 | • | |
| En emploi cdi | 1.7 | -0.2 | • | 1.2 | 0.6 | • | 1.5 | 0.0 | • | |

Suite page suivante...

... Suite du tableau 2

| Nom de la variable | Cont | Coef | Sign. | Cont | Coef | Sign. | Cont | Coef | Sign. |
|---|------|------|-------|------|------|-------|------|------|-------|
| En emploi aide | 3.0 | 0.4 | | 3.3 | 0.2 | • | 3.8 | 0.2 | |
| Debute formation | 8.7 | 2.0 | * | 8.6 | 2.4 | * | 8.8 | 1.5 | |
| En formation | 13.4 | 2.1 | | 13.4 | 2.0 | | 12.8 | 1.8 | |
| Debute alternance | 0.3 | -0.1 | | 0.2 | -0.1 | | 0.2 | 0.0 | |
| En alternance | 1.0 | -0.0 | | 0.7 | 0.1 | | 0.5 | 0.2 | |
| Debute stage | 4.9 | -0.5 | | 5.1 | -0.6 | | 5.0 | -0.0 | |
| En stage | 5.0 | -0.5 | | 5.2 | -0.6 | | 5.0 | -0.0 | |
| A l'école | 0.7 | 0.3 | • | 0.8 | 0.3 | • | 0.6 | 0.5 | • |
| Test Global ($\chi^2(40)$ sous H_0) | 5492 | 68.3 | • | 3413 | 12.3 | • | 2310 | 79.2 | • |

Sources: fichier administratif Parcours 3.

Note: Le tableau présente trois jeux de trois colonnes. Dans chaque jeu la première colonne est la moyenne de la variable considérée dans le groupe témoin, la deuxième la différence entre le groupe test et le groupe témoin (tel qu'estimée à partir de l'équation 1) et la troisième la significativité de la différence. Le premier jeu concerne la totalité de la population, le deuxième concerne les répondants à l'enquête intermédiaire et le troisième les répondants à l'enquête finale Les écart-types sont robustes à l'hétéroscédasticité et tiennent compte de possibles corrélations intra missions locales. Une étoile correspond à une significativité au seuil de 10%, deux étoiles une significativité au seuil de 5% et trois étoiles une significativité au seuil de 1%.

La dernière ligne donne le résultat du test de significativité globale. Les colonnes renseignent d'abord le nombre d'observations, puis la statistique de test et enfin la p-value. Sous l'hypothèse nulle de nullité jointe la statistique de test est distribuée suivant un χ^2 à 40 degrés de liberté.

Tableau 3: Comportement de réponse aux enquêtes intermédiaires et finales

| Enquête avril 2012 | Enquête avril 2013 |
|--------------------|--------------------|
| | |

Taux de réponse du groupe témoin Taux de réponse du groupe témoin

59.25 39.48

| | Τ | aux de répo | onse différentiel | T_{ϵ} | aux de répo | onse différentiel | | |
|-----------------|------|-------------|-------------------|----------------|-----------------|-------------------|--|--|
| | | Sig | gnificativité | | Significativité | | | |
| | | du diff. | des contrôles | | du diff. | des contrôles | | |
| Brut | 5.99 | *** | • | 5.28 | *** | • | | |
| Contrôle paires | 5.81 | *** | • | 4.70 | *** | | | |
| Contrôle paires | | | | | | | | |
| et contrôles | 6.08 | *** | *** | 5.04 | *** | *** | | |

Source: Enquête intermédiaire d'avril 2012, enquête finale d'avril 2013 et données issues de Parcours 3.

Note: La partie gauche concerne l'enquête intermédiaire et la partie droite l'enquête finale. La partie supérieure du tableau donne les taux de réponse aux enquêtes correspondantes dans le groupe témoin. La partie inférieure est consacrée au différentiel de taux de réponse entre les deux groupes test et témoin. La première ligne donne la valeur du différentiel brut et sa significativité, la deuxième la valeur du différentiel et sa significativité lorsque l'on contrôle par les indicatrices de mission locales et la troisième lorsque l'on contrôle en outre par un ensemble de variables additionnelles (celles considérées dans le tableau 2).

Tableau 4: Descriptif du groupe témoin - 2011

| Variable | Moyenne | e-t | N |
|--------------------------------------|---------------------|-------------------|----------------|
| Entrée civis mars 2011 | 49.7 | 50 | 2164 |
| Diplôme niveau Bac et + | 27.5 | $\frac{30}{44.7}$ | 2164 |
| Diplôme niveau Brevet/BEP/CAP | 51.5 | 50 | 2164 |
| Pas de diplôme | 20.4 | | |
| - | $\frac{20.4}{71.3}$ | $40.3 \\ 45.2$ | $2164 \\ 2164$ |
| Expérience professionnelle | | | |
| Expérience courte Permis de conduire | 60.8 | 48.8 | 1711 |
| | 38.4 | 48.7 | 2164 |
| En emploi | 31.5 | 46.5 | 2164 |
| En emploi et recherche | 49 | 50 | 682 |
| Moins vingt heures | 25.1 | 43.4 | 681 |
| En recherche d'emploi | 73.7 | 44 | 2164 |
| Envoi lettre de motivation | 49.2 | 50 | 2164 |
| Envoi CV | 56.8 | 49.5 | 2164 |
| Envoi candidature spontanée | 34.8 | 47.6 | 2164 |
| Répondre offre internet | 33.8 | 47.3 | 2164 |
| Réponse offre journaux | 11.5 | 31.9 | 2164 |
| Réponse inscrit internet | 31.3 | 46.4 | 2164 |
| Répondre agence intérim | 34.8 | 47.6 | 2164 |
| Trajet long travail | 56.3 | 49.6 | 1032 |
| Déménagement travail | 54.2 | 49.8 | 1595 |
| Commencer une formation | 64.1 | 48 | 2164 |
| Savoir métier à exercer | 50 | 50 | 2164 |
| Idée métier à exercer | 38.2 | 48.6 | 2164 |
| NSP métier à exercer | 11.8 | 32.3 | 2164 |
| Métier visé exige formation | 64.4 | 47.9 | 2164 |
| Métier visé exige diplôme | 55 | 49.8 | 2164 |
| Métier visé exige expérience | 68.5 | 46.5 | 2164 |
| But emploi inscription ML | 52.2 | 50 | 2164 |
| But aide inscription ML | 9.9 | 29.9 | 2164 |
| But formation inscription ML | 24.6 | 43.1 | 2164 |
| Vit seul | 80.3 | 39.8 | 2164 |
| Hébergement chez membre famille | 72.1 | 44.9 | 2164 |
| Fumeur | 45.5 | 49.8 | 2164 |
| A une mutuelle | 77.4 | 41.9 | 2164 |
| Locataire ou colocataire | 19 | 39.3 | 2164 |
| Pas dépenses restaurant | 34.4 | 47.5 | 2164 |
| Pas dépenses loisirs | 43.3 | 49.6 | 2164 |
| Gros achats | 38.5 | 48.7 | 2164 |
| Difficulté à payer facture | 27.6 | 44.7 | 2164 |
| Difficulté à payer loyer | 18 | 38.4 | 2164 |
| Difficulté à payer impôts | 7.8 | 26.8 | 2164 |
| Une journée sans repas | 22 | 41.5 | 2164 |
| Très souvent découvert bancaire | 9.8 | 29.8 | 2164 |
| Assez souvent découvert bancaire | 12.1 | 32.6 | 2164 |
| Argent de côté | 42.3 | 49.4 | 2164 |
| Participe aux frais | 39 | 48.8 | 2164 |
| Revenu disponible mars 2011 | 371.6 | 493.3 | 2164 |
| Niveau satisfaction vie | 6.6 | 2.4 | 2156 |
| Echelle de Rosenberg | 29.9 | 3.9 | 2150 |
| Echelle de Rosenberg [très faible] | 8.7 | 28.2 | 2164 |
| Echelle de Rosenberg [faible] | 43.9 | 49.6 | 2164 |
| Echelle de Rosenberg [moyenne] | 28.3 | 45.1 | 2164 |
| Echelle de Rosenberg [forte] | 18.2 | 38.6 | 2164 |
| Echelle de Rosenberg [très forte] | 0.8 | 9.1 | 2164 |

Source: Enquête Initiale, avril 2011 – Données du groupe témoin.

Note: La premiere colonne donne la moyenne, la seconde l'écart-type et la dernière le nombre d'individus sur lesquels les statistiques ont été calculées

Tableau 5: Impact du RCA sur le nombre de mois en programme et sur les transferts reçus de la Mission Locale

| | Obs | Moy | Participation | e-t | sign | | | | | | |
|--|----------|---------------------|---------------|------|-----------------------|--|--|--|--|--|--|
| Signataire RCA | 5492 | 0.00 | 0.82 | 0.01 | *** | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| Impact sur les jeunes orientés vers le RCA | | | | | | | | | | | |
| | Obs | Moy | Coefficient | e-t | sign | | | | | | |
| Mois dans le programme | 5486 | 11.4 | 7.9 | 0.3 | *** | | | | | | |
| Nombre total d'entretiens | 5492 | 7.3 | 5.3 | 0.5 | *** | | | | | | |
| Transfert demande ML | 5492 | 237 | 1530 | 89 | *** | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| Impact sur les jeunes signa | taires o | du RCA | | | | | | | | | |
| | Obs | Moy contrefactuelle | Coefficient | e-t | Sign. | | | | | | |
| Mois dans le programme | 5486 | 12.1 | 9.6 | 0.4 | *** | | | | | | |
| Nombre total d'entretiens | 5492 | 8.1 | 6.5 | 0.5 | *** | | | | | | |
| Transfert demande ML | 5492 | 264 | 1868 | 91 | *** | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |

Source: Données Parcours 3.

Note: La première colonne donne le nombre d'individus concernés par les statistiques produites sur la ligne considérée, la deuxième la moyenne dans le groupe témoin la troisième la différence test-témoin, la quatrième son écart-type et la dernière la significativité.

La partie supérieure du tableau concerne la proportion de jeunes signant le contrat RCA. La partie intermédiaire donne les résultats en Intention de Traitement (cf equation 2). La partie inférieure concerne l'effet du programme sur les signataires. Il est obtenu par la méthode "Local Average Treatment Effect" (cf équation 3). Pour cette partie la moyenne donnée dans la première colonne est la moyenne dite contrefactuelle, c'est à dire ce qu'aurait été la situation moyenne des signataires s'ils n'avaient pas bénéficié du programme.

Tableau 6: Appréciation des jeunes sur le programme et la ML

| | Enquête avril 2012 – 3417 | | | | Enqu | ête avri | 1 2013 | - 2310 |
|-----------------------------------|---------------------------|--------|-----|-------|------|----------|--------|--------|
| | Moy | Coef | e-t | Sign. | Moy | Coef | e-t | Sign. |
| | | | | | | | | |
| Evaluation de la Mission Locale | | | | | | | | |
| Très satisfait | 27.1 | 9.0 | 1.7 | *** | 25.3 | 6.7 | 1.8 | *** |
| Satisfait | 49.3 | 0.8 | 1.8 | | 42.9 | 1.7 | 2.0 | |
| Les entretiens individuels sont | | | | | | | | |
| Chance | 54.7 | 6.8 | 1.7 | *** | 31.4 | 4.3 | 1.7 | ** |
| Motivation | 61.9 | 4.3 | 1.8 | ** | 40.9 | 0.7 | 2.3 | |
| Une perte de temps | 12.2 | -4.3 | 1.0 | *** | 22.7 | -8.2 | 1.6 | *** |
| Utile pour obtenir de l'argent | 12.4 | 5.9 | 1.4 | *** | 2.9 | 2.9 | 1.0 | *** |
| Il en faudrait plus | 76.2 | 6.5 | 1.5 | *** | 82.0 | 3.7 | 1.5 | ** |
| Assistance du Conseiller pour l'é | obtenti | on^a | | | | | | |
| D'offre d'emploi | 16.7 | 6.5 | 1.4 | *** | 38.9 | 8.0 | 2.6 | *** |
| De stages | 10.2 | 1.2 | 1.1 | | 25.1 | 4.4 | 1.8 | ** |
| De formation | 23.1 | 5.8 | 1.6 | *** | 53.8 | 5.0 | 2.2 | ** |
| D'ateliers | 16.3 | 4.4 | 1.4 | *** | 44.0 | 4.0 | 2.4 | * |
| Du choix de secteur | 15.6 | 4.6 | 1.6 | *** | 35.7 | 2.4 | 1.8 | • |
| Indice de proposition de la ML | 0.0 | 17.5 | 4.2 | *** | -0.0 | 15.0 | 4.8 | *** |
| Assistance financière b | 7.9 | 4.1 | 1.1 | *** | 17.1 | 7.4 | 1.7 | *** |

Note: Le tableau a deux jeux de colonnes. Le premier jeu concerne les résultats obtenus avec l'enquête intermédiaire (avril 2012) et le deuxième ceux obtenus avec l'enquête finale (avril 2013). Pour chaque ligne figurent, dans la première colonne la moyenne dans le groupe témoin, dans la deuxième la différence test témoin (cf équation 2), la troisième l'écart-type estimé et la quatrième la significativité.

Les écart-types sont robustes à l'hétéroscédasticité et tiennent compte de possibles corrélations intra missions locales. Une étoile correspond à une significativité au seuil de 10%, deux étoiles une significativité au seuil de 1%.

a - Au cours de l'année écoulée pour l'enquête intermédiaire et au cours des deux dernières années pour l'enquête finale

b - Assistance pour l'obtention d'aides financières

Tableau 7: Adequation de l'offre de la Mission Locale - enquête avril 2012

| | Corre | spond a | aux a | ttentes | Sont en nombre suffisant | | | | | |
|-----------|-------|---------|-------|---------|--------------------------|------|-----|-------|--|--|
| | Moy | Coef | e-t | Sign. | Moy | Coef | e-t | Sign. | | |
| | | | | | | | | | | |
| Emploi | 22.0 | 2.4 | 1.7 | • | 24.9 | 6.1 | 1.9 | *** | | |
| Stages | 15.4 | 1.8 | 1.6 | | 18.1 | 1.5 | 1.5 | | | |
| Ateliers | 29.4 | 2.8 | 2.4 | | 28.1 | 2.1 | 2.0 | | | |
| Formation | 31.3 | 2.5 | 2.0 | | 35.8 | 2.4 | 2.2 | | | |
| Moyenne | 24.5 | 2.4 | 1.4 | * | 26.7 | 3.0 | 1.4 | ** | | |

Source: Enquête finale d'avril 2013.

Note: Le tableau a deux jeux de colonnes. Pour chaque type d'offre (correspondant à la ligne considérée), le premier jeu concerne le fait que les offres de la mission locale correspondent aux attentes et le deuxième le fait que les offres de la mission locale soient en nombre suffisant. Pour chaque jeu figurent, dans la première colonne la moyenne dans le groupe témoin, dans la deuxième la différence test témoin (cf équation 2), la troisième l'écart-type estimé et la quatrième la significativité.

Tableau 8: Impact sur l'emploi : effet de l'assignation et effet sur les signataires

| | Contrôle | Test | e–t | Sign. | |
|----------------|-----------------|-----------|----------|-------|--------------------|
| Signataire | 0.00 | 0.85 | 0.01 | *** | |
| | Impac | t de l'at | ffectati | on | |
| | Moyenne | Coef | e-t | Sign. | Impact par rapport |
| | contrôle | | | | à la moyenne |
| | (a) | (b) | | | (b/a) |
| Premier seme | estre | | | | |
| Tous les types | 2.41 | -0.18 | 0.07 | ** | -0.07 |
| Volume | 1.89 | -0.20 | 0.06 | *** | -0.10 |
| Premiere ann | ıée | | | | |
| Tous les types | 5.23 | -0.18 | 0.12 | | -0.03 |
| Volume | 4.09 | -0.24 | 0.11 | ** | -0.06 |
| Deuxième an | née | | | | |
| Tous les types | 6.34 | 0.15 | 0.18 | | 0.02 |
| Volume | 5.06 | 0.14 | 0.16 | | 0.03 |
| | Impact | sur les | signata | aires | |
| | Moyenne | Coef | e-t | Sign. | Impact par rapport |
| | contrefactuelle | | | | à la moyenne |
| | (c) | (d) | | | (d/c) |
| Premier seme | estre | | | | |
| Tous les types | 2.31 | -0.21 | 0.08 | *** | -0.09 |
| Volume | 1.79 | -0.23 | 0.07 | *** | -0.13 |
| Première ann | ıée | | | | |
| Tous les types | 5.10 | -0.21 | 0.14 | | -0.04 |
| Volume | 3.97 | -0.28 | 0.12 | ** | -0.07 |
| ~ | (1) 1 11 11 0 | 010 | | | |

Note: La première colonne donne la moyenne dans le groupe témoin la deuxième la différence test-témoin, la troisième son écart-type et la quatrième la significativité.

La partie supérieure du tableau concerne la proportion de jeunes signant le contrat RCA parmi les répondants à l'enquête intermédiaire d'avril 2012.

La partie intermédiaire et la partie inférieure comportent une colonne supplémentaire donnant l'impact relatif: c'est à dire le rapport entre le coefficient estimé et la moyenne.

La partie intermédiaire donne les résultats en Intention de Traitement (cf equation 2). La partie inférieure concerne l'effet du programme sur les signataires. Il est obtenu par la méthode "Local Average Treatment Effect" (cf équation 3). Pour cette partie la moyenne donnée dans la première colonne est la moyenne dite contrefactuelle, c'est à dire ce qu'aurait été la situation moyenne des signataires s'ils n'avaient pas bénéficié du programme.

Tableau 9: Qualité de l'emploi

| | | Enqu | ête avri | 1 2012 | 2: 3417 | Enqu | ête avri | 1 2013 | 3: 2310 | |
|-----------------------------|----------|--------|----------------|--------|---------|------|----------|--------|---------|--|
| | Poids | Moy | Coef | e-t | Sign. | Moy | Coef | e-t | Sign. | |
| | Indice | | | | | | | | | |
| En emploi | | 45.4 | 2.5 | 1.6 | • | 52.1 | 0.4 | 2.0 | | |
| Composante 1: Type d'emploi | | | | | | | | | | |
| CDI | 4 | 9.9 | -0.0 | 1.0 | | 14.4 | 0.6 | 1.6 | | |
| CDD | 3 | 18.0 | 0.7 | 1.4 | • | 19.5 | -1.7 | 1.6 | • | |
| Interim | 2 | 5.7 | 0.8 | 0.8 | • | 5.2 | 1.5 | 1.0 | • | |
| Stage | 1 | 2.6 | -0.3 | 0.6 | • | 1.4 | -0.6 | 0.6 | • | |
| Apprentissage | 4 | 6.8 | 0.8 | 0.9 | • | 6.4 | 0.4 | 1.0 | • | |
| Autre | 1 | 2.3 | 0.5 | 0.6 | • | 4.1 | 0.2 | 1.0 | • | |
| Composante 2: A | vec/sans | contra | t ^a | | | | | | | |
| Contrat aidé | -1 | 9.2 | -0.2 | 1.2 | • | 8.7 | 1.7 | 1.3 | • | |
| Contrat | 3 | 42.1 | 1.2 | 1.6 | | 49.6 | -0.1 | 1.9 | | |
| Sans contrat | 1 | 2.9 | 1.4 | 0.7 | * | 2.6 | 0.4 | 0.7 | • | |
| Composante 3: T | ype d'em | ployeu | r | | | | | | | |
| Privé | 1 | 32.8 | -0.3 | 1.5 | | 36.5 | 1.0 | 2.0 | | |
| Public | 0 | 8.3 | 1.7 | 1.0 | * | 10.1 | -0.3 | 1.3 | | |
| Indice de qualité | | 0.0 | 2.5 | 3.1 | • | 0.0 | 0.8 | 3.9 | • | |

Note: Dans les deux premières colonnes figurent le nom de la variable et ensuite le poids de la variable utilisé pour constituer un indice intermédiaire correspondant au type de composante d'hétérogénéité considéré. Ces trois indices intermédiaires sont ensuite agrégés pour fournir un indice de "qualité" se trouvant en dernière ligne du tableau. Il est obtenu en sommant chacune des trois composantes centrées et réduites. Il est ensuite ré-échelonné pour avoir une erreur type de 100.

Le tableau présente ensuite deux jeux de quatre colonnes. Le premier jeu concerne les résultats obtenus avec l'enquête intermédiaire (avril 2012) et le deuxième ceux obtenus avec l'enquête finale (avril 2013). Dans chaque jeu la première colonne est la moyenne de la variable considérée dans le groupe témoin, la deuxième la différence entre le groupe test et le groupe témoin, la troisième l'écart-type et la quatrième la significativité.

Les écart-types sont robustes à l'hétéroscédasticité et tiennent compte de possibles corrélations intra missions locales. Une étoile correspond à une significativité au seuil de 10%, deux étoiles une significativité au seuil de 5% et trois étoiles une significativité au seuil de 1%.

a - Un emploi en contrat non aidé reçoit ainsi la note 3, un emploi en contrat aidé la note 2 et un emploi sans contrat la note 1.

Tableau 10: Capital humain

| | | Enqu | ête avri | il 2012 | 2 - 3417 | Enqu | ête avri | 1 2013 | 3 - 2310 |
|-----------------------------------|----------|------|----------|---------|----------|------|----------|--------|----------|
| | Indice | Moy | Coef | e-t | Sign. | Moy | Coef | e-t | Sign. |
| | | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | 0.4 | 0.4 | 1.0 | |
| Apprentissage | 1 | 6.8 | 0.8 | 0.8 | • | 6.4 | 0.4 | 1.0 | • |
| Stage | 1 | 2.6 | -0.3 | 0.6 | • | 1.4 | -0.6 | 0.6 | • |
| Formation | | | | | | | | | |
| Nombre sur l'année $(\times 100)$ | 1 | 56.0 | -2.2 | 2.6 | • | 48.0 | -4.6 | 2.9 | |
| Au moins une certifiée | 1 | 30.8 | -0.6 | 1.5 | | 17.5 | -1.0 | 1.8 | |
| Renonce raison financière | | 13.7 | -0.4 | 1.3 | | 12.6 | 2.2 | 1.5 | |
| Permis de conduire | 1 | 41.9 | 3.0 | 1.3 | ** | 42.6 | 1.8 | 2.1 | |
| Perception des perspectives | d'emploi | | | | | | | | |
| Améliorées | 1 | 44.3 | 3.5 | 1.8 | * | 46.2 | 3.1 | 2.2 | |
| Identiques | | 24.3 | -0.3 | 1.7 | | 26.5 | -1.6 | 1.7 | |
| Reduites | | 21.5 | -1.7 | 1.5 | | 21.9 | -0.4 | 1.9 | |
| Projet professionnel | | | | | | | | | |
| A un projet | 1 | 45.2 | -0.4 | 1.7 | | 48.2 | -0.6 | 2.1 | |
| A une idée | 1 | 36.9 | 0.3 | 1.6 | | 34.0 | 0.7 | 2.0 | |
| N'a pas d'idée | | 17.8 | 0.2 | 1.4 | | 17.4 | -0.5 | 1.6 | |
| A le diplôme correspondant | | 18.4 | -1.4 | 1.4 | | 22.0 | -0.5 | 1.6 | |
| Indice | | 0.0 | 1.9 | 3.5 | | 0.0 | -1.0 | 4.1 | |

Note: Dans la première colonne figure le nom de la variable. Dans la deuxième figure l'indication du fait que la variable est retenue pour construire l'indice de capital humain se trouvant en dernière ligne du tableau, la valeur 1 signifiant que la variable est retenue. L'indice est constitué comme la somme de chacune des variables centrées et réduites. Il est ensuite ré-échelonné pour avoir une erreur type de 100.

Le tableau présente ensuite deux jeux de quatre colonnes. Le premier jeu concerne les résultats obtenus avec l'enquête intermédiaire (avril 2012) et le deuxième ceux obtenus avec l'enquête finale (avril 2013). Dans chaque jeu la premiere colonne est la moyenne de la variable considérée dans le groupe témoin, la deuxième la différence entre le groupe test et le groupe témoin, la troisième l'écart-type et la quatrième la significativité.

Les écart-types sont robustes à l'hétéroscédasticité et tiennent compte de possibles corrélations intra missions locales. Une étoile correspond à une significativité au seuil de 10%, deux étoiles une significativité au seuil de 1%.

Tableau 11: Effort de recherche d'emploi pour ceux à la recherche d'un emploi

| | Enqu | ête avri | il 2012 | 2 - 3417 | Enquête avril 2013 – 231 | | | | |
|-------------------------------|-------|----------|---------|----------|--------------------------|------|-----|-------|--|
| | Moy | Coef | e-t | Sign. | Moy | Coef | e-t | Sign. | |
| | | | | | | | | | |
| Recherche un emploi | 56.2 | -0.0 | 1.5 | | 51.5 | 2.8 | 2.6 | | |
| | | | | | | | | | |
| Intensité d'utilisation des c | anaux | | | | | | | | |
| Internet | 19.3 | -2.0 | 1.1 | * | 21.7 | 1.5 | 1.8 | | |
| Interim | 20.9 | -1.0 | 1.4 | | 20.3 | 0.2 | 1.7 | | |
| Envoi de CV | 36.7 | 1.2 | 1.5 | | 33.6 | 0.1 | 2.4 | | |
| Candidature spontanée | 28.1 | -1.0 | 1.7 | | 27.3 | 0.0 | 2.1 | | |
| Nombre d'entreprises | 4.8 | -0.2 | 0.3 | | 4.5 | -0.0 | 0.3 | | |
| Indice de recherche a | -0.0 | -2.6 | 3.3 | | -0.0 | 1.4 | 4.9 | | |
| Durée maximale du trajet | 35.9 | 0.7 | 0.7 | | 36.1 | 0.3 | 1.1 | | |
| Démenager si CDI | 20.0 | 1.1 | 1.4 | | 20.1 | 0.8 | 1.9 | | |

Note: Dans la première colonne figure le nom de la variable. Le tableau présente ensuite deux jeux de quatre colonnes. Le premier jeu concerne les résultats obtenus avec l'enquête intermédiaire (avril 2012) et le deuxième ceux obtenus avec l'enquête finale (avril 2013). Dans chaque jeu la premiere colonne est la moyenne de la variable considérée dans le groupe témoin, la deuxième la différence entre le groupe test et le groupe témoin, la troisième l'écart-type et la quatrième la significativité.

La première ligne concerne le fait d'être en recherche d'emploi. Les lignes suivantes dans le bloc "Intensité d'utilisation des canaux" correspondent à différents canaux de recherche. Les résultats sont pour tous les répondants à l'enquête intermédiaire. S'ils ne cherchent pas on considère qu'ils n'utilisent pas les canaux listés.

a - Un indice d'intensité de la recherche est calculé agrégeant le recours aux canaux une fois ceux-ci centrés et réduits. Il est comme les autres indices ensuite ré-échelonné pour avoir un écart-type de 100.

Tableau 12: Montants au mois de mars

| | Enquête avril 2012 | | | | Enquête avril 2013 | | | | |
|---------------------------|--------------------|------|-----|-------|--------------------|------|-----|-------|--|
| | Moy | Coef | e-t | Sign. | Moy | Coef | e-t | Sign. | |
| | 000 | 44 | 1.0 | ** | 701 | 10 | 20 | | |
| Tous les types | 602 | 41 | 16 | | 731 | -10 | 20 | • | |
| De la ML | 33 | 87 | 6 | *** | 8 | 6 | 3 | * | |
| Hors ML | 569 | -46 | 16 | *** | 723 | -16 | 20 | • | |
| Du travail | 468 | -22 | 16 | • | 653 | -7 | 22 | | |
| Salaires | 372 | -11 | 15 | • | 491 | -5 | 24 | | |
| Petits boulots | 18 | -3 | 3 | • | 24 | -6 | 6 | | |
| Pole Emploi | 78 | -7 | 7 | • | 138 | 5 | 12 | | |
| Ni du travail ni de la ML | 101 | -24 | 7 | *** | 69 | -8 | 9 | | |
| Parents | 37 | -10 | 3 | *** | 41 | -12 | 5 | ** | |
| Allocations | 15 | -4 | 3 | • | 22 | 2 | 4 | | |
| Autres | 4 | -1 | 2 | • | 6 | 2 | 4 | • | |

Note: Le tableau a deux jeux de colonnes. Le premier jeu concerne les résultats obtenus avec l'enquête intermédiaire (avril 2012) et le deuxième ceux obtenus avec l'enquête finale (avril 2013). Pour chaque ligne figurent, dans la première colonne la moyenne dans le groupe témoin, dans la deuxième la différence test-témoin (cf équation 2), la troisième l'écart-type estimé et la quatrième la significativité.

Tableau 13: Montants perçus en mars 2012: impact sur les signataires – Enquête avril 2012

| | Contrôle | Coef | e-t | Sign. | |
|------------------------------------|-----------------|--------|------|-------|--------------------|
| Signataire | 0.00 | 0.85 | 0.01 | *** | |
| | Moyenne | Impact | e-t | Sign. | Impact par rapport |
| | Contrefactuelle | | | | à la moyenne |
| | (a) | (b) | | | (b/a) |
| Toujours en programme en mars 2012 | 49 | 45 | 5 | *** | 0.93 |
| Tous types | 569 | 47 | 18 | *** | 0.08 |
| Hors ML | 547 | -54 | 18 | *** | -0.10 |
| De la ML | 23 | 102 | 6 | *** | 4.48 |
| Du travail | 450 | -26 | 18 | | -0.06 |
| Ni du travail ni de la ML | 97 | -29 | 8 | *** | -0.29 |

Source: Enquête intermédiaire d'avril 2012.

Note: La première colonne donne la moyenne dans le groupe témoin la deuxième la différence test-témoin, la troisième son écart-type et la quatrième la significativité.

La partie supérieure du tableau concerne la proportion de jeunes signant le contrat RCA parmi les répondant à l'enquête intermédiaire d'avril 2012.

La partie inférieure comporte une colonne supplémentaire donnant l'impact relatif: c'est-à-dire le rapport entre le coefficient estimé et la moyenne.

La partie inférieure concerne l'effet du programme sur les signataires. Il est obtenu par la méthode "Local Average Treatment Effect" (cf équation 3). Pour cette partie la moyenne donnée dans la première colonne est la moyenne dite contrefactuelle, c'est-à-dire ce qu'aurait été la situation moyenne des signataires s'ils n'avaient pas bénéficié du programme.

Tableau 14: Dépenses – Enquête avril 2012

| | Obs | Moyenne | Coef | e-t | Sign. |
|--|---------|-------------|---------|------|-------|
| Dépenses sur des biens de confort | au coi | ırs du mois | dernier | | |
| Nombre de restaurants | 3304 | 2.2 | 0.0 | 0.1 | |
| Soirées | 3276 | 2.1 | -0.1 | 0.1 | |
| Depense mensuelle de tabac | 3413 | 29.6 | 1.5 | 1.8 | |
| Téléphone | 3390 | 55.6 | -3.4 | 5.8 | |
| Indice des dépenses de confort | 3219 | 0.0 | 0.0 | 3.6 | |
| Plus gros achat | 3117 | 660.3 | 33.6 | 44.7 | |
| A épargné | 3413 | 45.4 | 5.0 | 2.1 | ** |
| Montant épargné | 3299 | 210.8 | 36.8 | 17.3 | ** |
| Contrainte de budget sur les 12 d | erniers | mois | | | |
| Pbs paiement de facture | 3413 | 27.7 | -0.2 | 1.7 | |
| Pbs paiement loyer | 3413 | 18.1 | -0.8 | 1.7 | |
| Pbs paiement impôts | 3413 | 8.7 | -0.1 | 1.0 | |
| Au moins un jour sans repas | 3413 | 19.4 | -1.1 | 1.4 | |
| Renonce à des soins | 3413 | 24.4 | -0.7 | 1.4 | |
| Découvert bancaire | 3413 | 45.0 | -1.7 | 1.7 | |
| Renonce à une formation | 3413 | 13.7 | -0.4 | 1.3 | |
| Indice de contrainte budgétaire ^a | 3413 | 0.0 | -2.8 | 4.0 | |

Source: Enquête intermédiaire d'avril 2012.

Note: La première colonne donne la moyenne dans le groupe témoin, la deuxième la différence test-témoin, la troisième son écart-type et la quatrième la significativité.

Pour chaque ligne figurent, dans la première colonne la moyenne dans le groupe témoin, dans la deuxième la différence test témoin (cf équation 2), la troisième l'écart-type estimé et la quatrième la significativité.

a – somme des variables de contrainte de budget, centrée et normalisée (e–t=100)

Tableau 15: Mobilité – Intégration

| | Enqu | Enquête avril 2012 – 3417 | | | | te avril | 2013 - | - 2310 |
|------------------------------------|------|---------------------------|------|-------|-------|----------|--------|--------|
| | Moy | Coef | e-t | Sign. | Moy | Coef | e-t | Sign. |
| | | | | | | | | |
| Mobilité : Se déplace majoritairen | nent | | | | | | | |
| A pied | 9.3 | -0.5 | 1.2 | • | 7.9 | 0.0 | 1.1 | |
| En vélo | 1.7 | 0.3 | 0.5 | • | 1.9 | 0.2 | 0.8 | |
| Transports publics | 37.5 | 2.8 | 2.0 | | 29.6 | 3.3 | 2.0 | * |
| Parents | 2.8 | -1.1 | 0.5 | ** | 1.6 | -0.2 | 0.6 | |
| Scooter | 5.1 | -0.9 | 0.8 | | 3.6 | 0.7 | 0.8 | |
| Voiture | 43.7 | -0.5 | 1.4 | | 55.4 | -4.1 | 2.0 | ** |
| Confiance | | | | | | | | |
| Ecole | 64.0 | 3.9 | 1.7 | ** | 66.4 | 0.3 | 2.2 | |
| Système de santé | 84.1 | 1.1 | 1.6 | | 82.7 | -2.0 | 1.6 | |
| Mission Locale | 81.2 | 6.6 | 1.2 | *** | 69.9 | 7.8 | 1.9 | *** |
| Loi et Justice | 53.8 | 2.3 | 1.6 | | 56.3 | -2.9 | 2.3 | |
| Somme | 2.83 | 0.14 | 0.04 | *** | 2.75 | 0.03 | 0.06 | |
| Caractère et Insertion | | | | | | | | |
| Nombre de jours prêt à attendre | | | | | | | | |
| pour un gain de 20% | 97.7 | 0.4 | 3.2 | | 101.9 | -6.8 | 3.9 | * |
| Locus de control $[/20]$ | 10.8 | 0.0 | 0.1 | | 10.1 | -0.0 | 0.2 | |
| Satisfaction vis à vis | | | | | | | | |
| de son existence $[/100]$ | 71.2 | 0.9 | 0.6 | | 71.7 | -0.5 | 0.9 | |
| Pas d'amis | 5.4 | 1.9 | 0.9 | ** | 6.4 | 0.0 | 1.0 | |
| Nb d'amis | 4.0 | -0.1 | 0.1 | | 4.2 | 0.1 | 0.1 | |
| Doit de l'argent à des proches | 16.4 | -2.5 | 1.0 | ** | 15.4 | 0.8 | 1.6 | |

Note: Le tableau a deux jeux de colonnes. Le premier jeu concerne les résultats obtenus avec l'enquête intermédiaire (avril 2012) et le deuxième ceux obtenus avec l'enquête finale (avril 2013). Pour chaque ligne figurent, dans la première colonne la moyenne dans le groupe témoin, dans la deuxième la différence test-témoin (cf équation 2), la troisième l'écart-type estimé et la quatrième la significativité.

Tableau 16: Hétérogénéité – Contraintes budgetaires

| | Contraintes faibles | | | Contr | aintes é | levées | Différence | | | |
|--|---------------------|----------|-------|--------|----------|--------|------------|--|--|--|
| | Coef | e-t | Signe | Coef | e-t | Signe | Signe | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | es Parco | | | | | | | | |
| Mois en programme | 8.0 | 0.3 | *** | 7.8 | 0.4 | *** | • | | | |
| Nombre total d'entretiens | 5.3 | 0.5 | *** | 5.4 | 0.5 | *** | • | | | |
| Transfert demande ML | 1511 | 91 | *** | 1547 | 97 | *** | | | | |
| Cumul entretien individuel trim. 1^a | 1.2 | 0.1 | *** | 1.3 | 0.1 | *** | • | | | |
| Capital Humain trim 1 | 0.5 | 1.9 | | 1.7 | 2.0 | • | | | | |
| | Enquê | te avril | 2012 | | | | | | | |
| Volume d'emploi | -0.19 | 0.15 | | -0.29 | 0.15 | * | • | | | |
| Indice de qualité | 3.68 | 4.63 | | 1.46 | 4.86 | | • | | | |
| Indice de capital humain | -2.92 | 4.21 | | 6.78 | 5.27 | | | | | |
| Indice de recherche | -2.91 | 4.62 | | -2.26 | 4.37 | | | | | |
| Revenu mars | 38.23 | 21.15 | * | 42.29 | 22.40 | * | | | | |
| Hors ML | -42.12 | 22.02 | * | -50.73 | 22.31 | ** | | | | |
| Epargne | 21.57 | 24.69 | | 52.40 | 23.49 | ** | | | | |
| Dépenses de confort | 2.52 | 4.81 | | -2.56 | 5.15 | | | | | |
| Indice de contrainte financière | 4.20 | 4.47 | | -9.88 | 5.91 | * | ** | | | |
| Enquête avril 2013 | | | | | | | | | | |
| Volume d'emploi | 0.02 | 0.19 | | -0.02 | 0.21 | | • | | | |
| Revenu mars | -0.49 | 25.51 | | -20.65 | 32.20 | | | | | |
| Hors ML | -1.40 | 25.06 | • | -31.83 | 31.64 | | | | | |

Source: Enquête intermédiaire d'avril 2012 et enquête finale d'avril 2013. Le tableau a deux jeux de colonnes puis une dernière. Le premier jeu concerne les résultats pour les jeunes présentant une faible probabilité de subir des contraintes budgétaires compte tenu des informations disponibles dans parcours 3. Le deuxième jeu concerne les résultats pour les jeunes présentant une forte probabilité de subir des contraintes budgétaires.

Les résultats présentés sont obtenus en estimant l'équation 4.

Pour chaque ligne, pour chaque groupe de colonnes figurent, dans la première colonne le coefficient estimé de l'impact, dans la deuxième l'écart-type estimé et dans la troisième la significativité.

La dernière colonne du tableau correspond au résultat du test de l'hypothèse d'égalité de l'impact dans les deux populations.

Les écart-types sont robustes à l'hétéroscédasticité et tiennent compte de possibles corrélations intra missions locales. Une étoile correspond à une significativité au seuil de 10%, deux étoiles une significativité au seuil de 5% et trois étoiles une significativité au seuil de 1%.

a - "trim. 1" signifie: "sur les trois premiers mois de l'intervention" soit avril-juin 2011.

Tableau 17: Hétérogénéité – Orientation de l'accompagnement ML

| | Moins orientées emploi | | | Plus or | ientées | emploi | Différence |
|--|------------------------|-----------|-------|---------|---------|--------|------------|
| | Coef | e-t | Signe | Coef | e-t | Signe | Signe |
| | | | | | | | |
| | | es Parco | | | | | |
| Mois en programme | 8.1 | 0.5 | *** | 7.8 | 0.4 | *** | • |
| Nombre total d'entretiens | 5.5 | 0.5 | *** | 5.2 | 0.7 | *** | • |
| Transfert demande ML | 1465 | 109 | *** | 1574 | 127 | *** | • |
| Cumul entretien individuel trim. 1^a | 1.3 | 0.1 | *** | 1.2 | 0.2 | *** | ě |
| Capital Humain trim. 1 | 0.3 | 2.2 | | 1.7 | 2.3 | | • |
| | Enquê | ète avril | 2012 | | | | |
| Volume d'emploi | -0.33 | 0.15 | ** | -0.18 | 0.15 | • | |
| Indice de qualité | -0.88 | 5.19 | | 4.69 | 3.87 | | |
| Indice de capital humain | -1.91 | 5.86 | | 4.27 | 4.37 | | • |
| Indice de recherche | 2.90 | 5.43 | | -6.12 | 4.07 | | • |
| Revenu mars | 31.32 | 20.39 | • | 46.02 | 22.33 | ** | |
| Hors ML | -58.09 | 20.64 | *** | -38.88 | 22.97 | * | • |
| Epargne | 6.28 | 26.71 | | 56.16 | 21.20 | *** | |
| Indice biens de confort | -4.09 | 5.93 | | 2.57 | 4.36 | | • |
| Indice des contraintesfiancières | -9.58 | 5.61 | * | 1.51 | 4.96 | • | |
| | Enquê | ète avril | 2013 | | | | |
| Volume d'emploi | -0.08 | 0.26 | | 0.05 | 0.20 | | |
| Revenu mars | 5.92 | 37.26 | | -19.19 | 23.80 | | • |
| Hors ML | -0.54 | 35.73 | • | -24.86 | 24.00 | • | • |

Source: Enquête intermédiaire d'avril 2012 et enquête finale d'avril 2013. Le tableau a deux jeux de colonnes puis une dernière. Le deuxième jeu concerne les résultats pour les jeunes dans des missions locales classées comme orientées vers l'emploi suivant la procédure décrite dans le texte. Le premier jeu concerne les résultats pour les jeunes dans les autres missions locales.

Les résultats présentés sont obtenus en estimant l'équation 4.

Pour chaque ligne, pour chaque groupe de colonnes figurent, dans la première colonne le coefficient estimé de l'impact, dans la deuxième l'écart-type estimé et dans la troisième la significativité.

La dernière colonne du tableau correspond au résultat du test de l'hypothèse d'égalité de l'impact dans les deux populations.

Les écart-types sont robustes à l'hétéroscédasticité et tiennent compte de possibles corrélations intra missions locales. Une étoile correspond à une significativité au seuil de 10%, deux étoiles une significativité au seuil de 5% et trois étoiles une significativité au seuil de 1%.

a – "trim. 1" signifie "sur les trois premiers mois de l'intervention" soit avril–juin 2011.

Tableau 18: Hétérogénéité – Nature du Civis

| | Cir | vis norn | nal | Civ | Différence | | | | | | | |
|------------------------------------|--------------------|----------|-------|--------|------------|-------|-------|--|--|--|--|--|
| | Coef | e-t | Signe | Coef | e-t | Signe | Signe | | | | | |
| | D / | D | 2 | | | | | | | | | |
| 3.5 * | Données Parcours 3 | | | | | | | | | | | |
| Mois en programme | 8.2 | 0.4 | | 7.4 | 0.4 | | ** | | | | | |
| Nombre total d'entretiens | 5.5 | 0.5 | *** | 5.1 | 0.5 | *** | | | | | | |
| Transfert demande ML | 1478 | 96 | *** | 1599 | 89 | *** | ** | | | | | |
| Cumul entretien individuel trim. 1 | 1.3 | 0.1 | *** | 1.3 | 0.1 | *** | | | | | | |
| Capital Humain trim. 1 | -0.5 | 1.7 | | 3.3 | 2.3 | | • | | | | | |
| Enquête avril 2012 | | | | | | | | | | | | |
| Volume d'emploi | -0.25 | 0.13 | * | -0.21 | 0.19 | | | | | | | |
| Indice de qualité | 2.65 | 4.22 | | 2.31 | 5.65 | | • | | | | | |
| Indice de capital humain | -5.61 | 4.02 | | 14.30 | 5.97 | ** | *** | | | | | |
| Indice de recherche | -1.28 | 3.84 | | -4.83 | 5.87 | | • | | | | | |
| Revenu mars | 42.75 | 18.28 | ** | 36.22 | 26.11 | | • | | | | | |
| Hors ML | -43.94 | 18.72 | ** | -50.36 | 27.97 | * | • | | | | | |
| Epargne | 34.18 | 22.17 | | 41.11 | 25.30 | | • | | | | | |
| Indice dépenses de confort | 1.46 | 4.15 | | -2.45 | 6.89 | | | | | | | |
| Indice contraintes financières | -1.14 | 4.03 | | -5.56 | 6.12 | | | | | | | |
| Enquête avril 2013 | | | | | | | | | | | | |
| Volume d'emploi | -0.05 | 0.18 | | 0.11 | 0.30 | | | | | | | |
| Revenu mars | -14.96 | 26.29 | | -0.28 | 37.31 | | | | | | | |
| Hors ML | -23.02 | 26.11 | • | -2.16 | 36.22 | • | • | | | | | |

Source: Enquête intermédiaire d'avril 2012 et enquête finale d'avril 2013. Le tableau a deux jeux de colonnes puis une dernière. Le premier jeu concerne les résultats pour les jeunes inscrits à l'origine en Civis normal. Le deuxième jeu concerne les résultats pour les jeunes inscrits à l'origine en Civis renforcé.

Les résultats présentés sont obtenus en estimant l'équation 4.

Pour chaque ligne, pour chaque groupe de colonne figurent, dans la première colonne le coefficient estimé de l'impact, dans la deuxième l'écart-type estimé et dans la troisième la significativité.

La dernière colonne du tableau correspond au résultat du test de l'hypothèse d'égalité de l'impact dans les deux populations.

Les écart-types sont robustes à l'hétéroscédasticité et tiennent compte de possibles corrélations intra missions locales. Une étoile correspond à une significativité au seuil de 10%, deux étoiles une significativité au seuil de 5% et trois étoiles une significativité au seuil de 1%.

a – "trim. 1" signifie "sur les trois premiers mois de l'intervention" soit avril–juin 2011

Tableau 19: Hétérogénéité – Homme–Femme

| | | Femme | | | Différence | | | | | | |
|------------------------------------|--------|-------|-------|--------|------------|-------|-------|--|--|--|--|
| | Coef | e-t | Signe | Coef | e-t | Signe | Signe | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| Données Parcours 3 | | | | | | | | | | | |
| Mois en programme | 7.6 | 0.3 | *** | 8.2 | 0.4 | *** | | | | | |
| Nombre total d'entretiens | 5.3 | 0.5 | *** | 5.4 | 0.5 | *** | • | | | | |
| Transfert demande ML | 1590 | 90 | *** | 1467 | 101 | *** | * | | | | |
| Cumul entretien individuel trim. 1 | 1.2 | 0.1 | *** | 1.3 | 0.1 | *** | | | | | |
| Capital Humain trim. 1 | 0.5 | 1.9 | • | 1.9 | 1.9 | • | | | | | |
| Enquête avril 2012 | | | | | | | | | | | |
| Volume d'emploi | -0.18 | 0.15 | | -0.31 | 0.16 | * | | | | | |
| Indice de qualité | 5.39 | 3.75 | | -0.74 | 4.75 | | • | | | | |
| Indice de capital humain | -0.64 | 4.87 | | 4.72 | 5.30 | | | | | | |
| Indice de recherche | -4.48 | 4.93 | | -0.49 | 4.52 | | | | | | |
| Revenu mars | 46.05 | 19.93 | ** | 33.75 | 25.29 | | | | | | |
| Hors ML | -45.44 | 19.42 | ** | -47.38 | 26.19 | * | | | | | |
| Epargne | 34.86 | 20.25 | * | 39.00 | 27.87 | | | | | | |
| Indice dépenses de confort | 0.81 | 4.17 | • | -0.91 | 5.53 | • | | | | | |
| Indice contraintes financières | -2.49 | 4.67 | | -3.16 | 5.92 | | • | | | | |
| Enquête avril 2013 | | | | | | | | | | | |
| Volume d'emploi | 0.10 | 0.22 | | -0.10 | 0.25 | | | | | | |
| Revenu mars | -19.03 | 28.50 | | 0.47 | 34.24 | | | | | | |
| Hors ML | -26.27 | 27.27 | • | -4.01 | 33.79 | • | • | | | | |

Source: Enquête intermédiaire d'avril 2012 et enquête finale d'avril 2013.

Note: Le tableau a deux jeux de colonnes puis une dernière. Le premier jeu concerne les résultats pour les femmes et le deuxième pour les hommes.

Les résultats présentés sont obtenus en estimant l'équation 4.

Pour chaque ligne, pour chaque groupe de colonne figurent, dans la première colonne le coefficient estimé de l'impact, dans la deuxième l'écart-type estimé et dans la troisième la significativité.

La dernière colonne du tableau correspond au résultat du test de l'hypothèse d'égalité de l'impact dans les deux populations.

Les écart-types sont robustes à l'hétéroscédasticité et tiennent compte de possibles corrélations intra missions locales. Une étoile correspond à une significativité au seuil de 10%, deux étoiles une significativité au seuil de 5% et trois étoiles une significativité au seuil de 1%.

a – "trim. 1" signifie "sur les trois premiers mois de l'intervention" soit avril–juin 2011

Tableau 20: Comparaison des résultats pour les variables P3 sur l'échantillon total et sur celui des répondants aux enquêtes

| | Echantillon complet | | | | | Répondants aux enquêtes | | | | | | |
|---|---------------------|------|-----|------|------|-------------------------|-----|-----------------------|------|------|-----|-----------------------|
| | Avril 2012 | | | | | | | | | | | |
| | Cont | Coef | e-t | Sign | Cont | Coef | e-t | Sign | Cont | Coef | e-t | Sign |
| Au cours des trois premiers mois du programme (avril-juin 2011) Parcours 3 enregistre au moins: | | | | | | | | | | | | |
| Un rendez-vous | 70.7 | 17.3 | 1.7 | *** | 72.8 | 17.1 | 1.7 | *** | 73.1 | 17.3 | 2.0 | *** |
| Un contact | 84.8 | 12.0 | 1.3 | | 86.6 | 10.5 | 1.3 | | 86.3 | 10.7 | 1.6 | |
| Une entrée emploi | 23.6 | 3.3 | 1.2 | *** | 24.9 | 3.4 | 1.6 | ** | 24.3 | 3.7 | 1.7 | ** |
| Une entrée formation | 11.1 | 0.1 | 1.0 | | 11.7 | 0.3 | 1.2 | | 11.4 | -0.2 | 1.7 | |
| Une entrée alternance | 1.1 | 0.2 | 0.2 | | 1.2 | 0.1 | 0.3 | | 1.3 | -0.1 | 0.4 | |
| Une entrée stage | 5.8 | 0.5 | 0.7 | | 6.5 | -0.1 | 0.9 | | 7.1 | 0.1 | 1.2 | |
| Nb obs | 5492 | | | | 3413 | | | | 2310 | | | |

Les données considérées sont issues du fichier administratif Parcours 3.

Note: Le tableau présente trois jeux de quatre colonnes. Dans chaque jeu la première colonne est la moyenne de la variable considérée dans le groupe témoin, la deuxième la différence entre le groupe test et le groupe témoin, la troisième l'écart-type estimé et la quatrième la significativité de la différence dans un test d'égalité. Le premier jeux concerne la totalité de la population, le deuxième concerne les répondants à l'enquête intermédiaire et le troisième les répondants à l'enquête finale. Les écart-types sont robustes à l'hétéroscédasticité et tiennent compte de possibles corrélations intra missions locales. Une étoile correspond à une significativité au seuil de 10%, deux étoiles une significativité au seuil de 5% et trois étoiles une significativité au seuil de 1%.

Tableau 21: Robustesse des résultats - enquête avril 2012

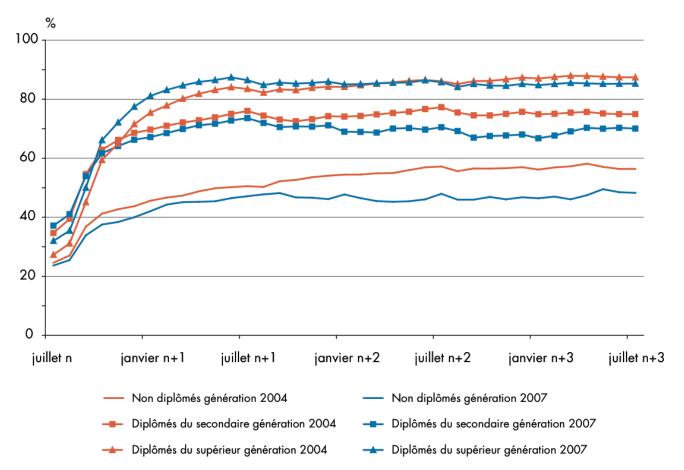
| | Actuel | | Sans | | Même | | Bornes de Lee | | | |
|--------------------------|--------|------|----------|------|----------------------------|------|----------------------|------|----------------------|------|
| | | | contrôle | | tx de rep | | Inf | | Sup | |
| | Coef | e-t | Coef | e-t | Coef | e-t | Coef | e-t | Coef | e-t |
| Emploi | | | | | | | | | | |
| Volume d'emploi | -23.7 | 10.8 | -36.3 | 11.6 | -26.1 | 11.0 | -93.8 | 17.4 | 13.5 | 15.6 |
| Indice de qualité | 2.5 | 3.1 | 0.5 | 3.3 | 0.9 | 3.3 | 0.9 | 4.8 | 9.7 | 4.1 |
| Investissement | | | | | | | | | | |
| Indice de capital humain | 1.9 | 3.5 | 3.1 | 3.8 | 1.5 | 3.6 | -19.3 | 4.5 | 18.1 | 4.4 |
| Indice de recherche | -2.6 | 3.3 | -2.0 | 3.2 | -1.8 | 3.5 | -22.6 | 5.0 | 4.9 | 3.9 |
| Revenus | | | | | | | | | | |
| Tous | 40.3 | 15.8 | 35.1 | 17.0 | 41.2 | 16.5 | -54.4 | 22.5 | 100.8 | 21.6 |
| Du travail | -22.0 | 15.6 | -36.5 | 16.5 | -24.5 | 16.3 | -127.9 | 24.3 | 14.4 | 20.1 |
| Montant épargné | 36.8 | 17.3 | 27.0 | 18.0 | 41.6 | 18.2 | -92.8 | 20.7 | 49.9 | 16.8 |

Les données considérées sont issues de l'enquête intermédiaire d'avril 2012.

Note: Le tableau présente cinq jeux de deux colonnes. Dans chaque jeu la première colonne est la différence entre le groupe test et le groupe témoin (cf équation 2) et la deuxième l'écart-type estimé. Le premier jeux rappelle les résultats obtenus auparavant présentés dans différents tableaux, le deuxième présente les résultats obtenus lorsque l'on retire les variables de contrôle, le troisième présente les résultats lorsque l'on retire du groupe test les observations pour les individus ayant été les plus difficiles à joindre et ce jusqu'à ce que les taux de réponse moyens des deux groupes soient équilibrés (voir figure 7). Les quatrième et cinquième jeux présentent les résultats obtenus avec les bornes de Lee.

Les écart-types sont robustes à l'hétéroscédasticité et tiennent compte de possibles corrélations intra missions locales. Une étoile correspond à une significativité au seuil de 10%, deux étoiles une significativité au seuil de 5% et trois étoiles une significativité au seuil de 1%.

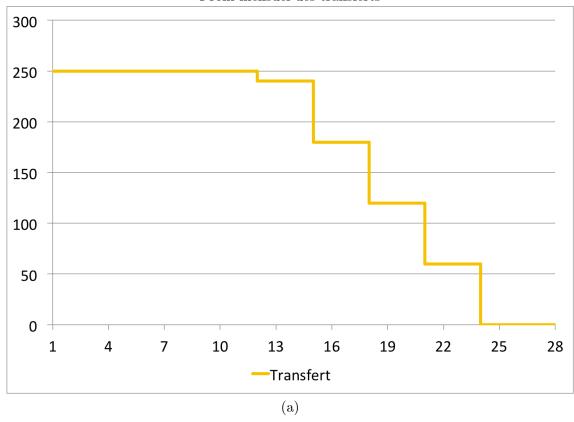
Figure 1: Insertion dans l'emploi et diplôme



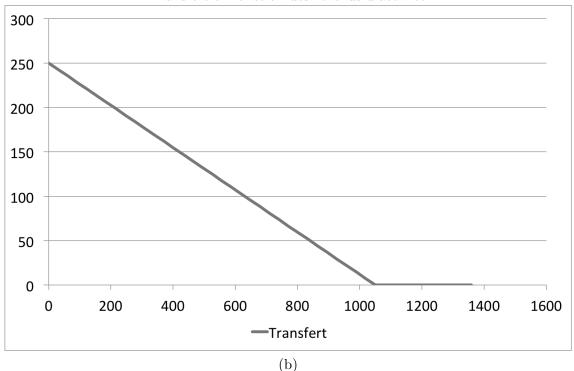
Source: Graphique issu du Bref du Cereq 283 mars 201, Zora Mazari, Virginie Meyer, Pascale Rouaud, Florence Ryk, Philippe Winnicki, basé sur les données des enquêtes générations 2004 et 2007.

Figure 2: Transfert lié au RCA

Profil mensuel des transferts



Transfert en fonction des revenus d'activité



Le schéma de la partie supérieure présente le profil temporel des transferts maximaux que les signataires sont susceptibles de recevoir. Le schéma présenté dans la partie inférieure présente le transfert effectivement reçu par le signataire en fonction de ses revenus d'activité.

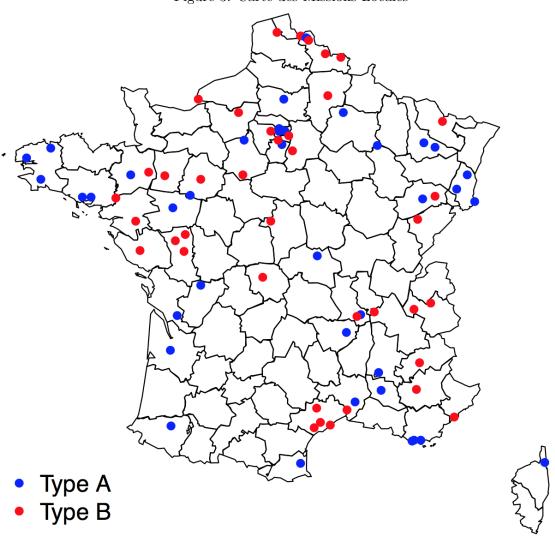
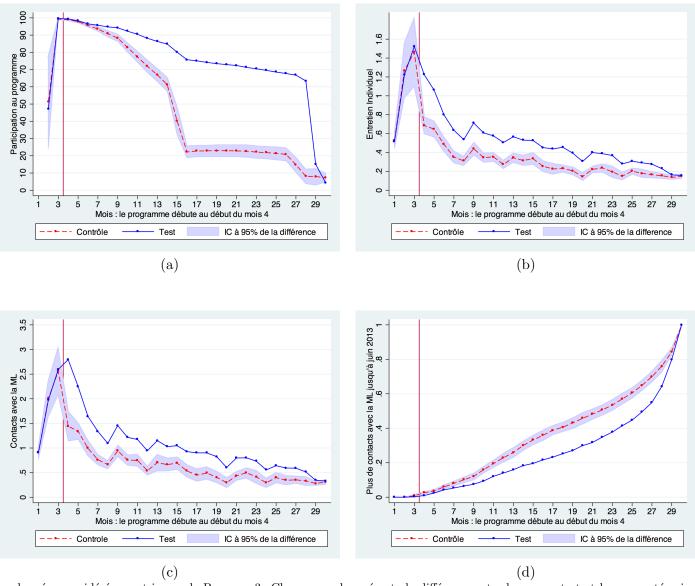


Figure 3: Carte des Missions Locales

Carte des missions locales participant à l'experimentation RCA. Les points bleus représentent les missions locales de type A pour lesquelles les jeunes inscrits en mars étaient orientés vers le programme RCA, les jeunes inscrits en février étant assignés au groupe témoin. Les points rouges représentent les missions locales de type B, pour lesquelles les jeunes inscrits en février étaient orientés vers le programme RCA, les jeunes inscrits en mars étant assignés au groupe témoin

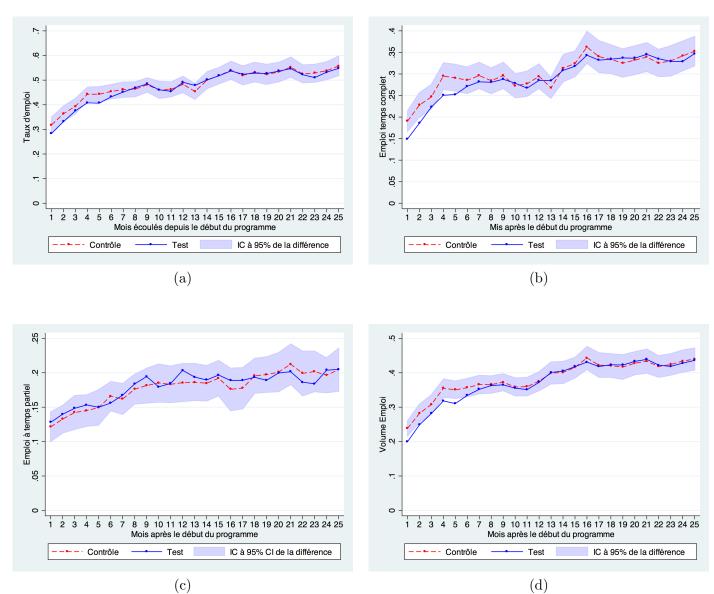
Figure 4: Participation au programme : inscription - entretien - contacts avec la mission locale



Les données considérées sont issues de Parcours 3. Chaque graphe présente la différence entre le groupe test et le groupe témoin issue de l'estimation de l'équation 2 pour la variable considérée telle que reportée pour le mois dont le numéro figure en abscisse dans le fichier parcours 3. Le mois 1 correspond à janvier 2011. Le tirage au sort a eu lieu à la fin du mois 3 et le programme a débuté au début du mois 4. Le programme s'interrompt à la fin du mois de mars 2013 (mois 27). Le mois 30 est le mois de juin 2013.

- (a) : variable valant 1 si le jeune est encore inscrit en programme (Civis ou RCA) le mois considéré
- (b): Nombre d'entretiens individuel que le jeune a eus avec les conseillers de la Missions Locales le mois considéré
- (c) : Nombre de contacts que le jeune a eus avec la mission locale (entretien avec un conseiller de visu, entretien téléphonique, etc.) le mois considéré
- (d): proportion de jeunes qui n'auront plus de contact avec la mission locale à partir du mois considéré et jusqu'au mois 30

Figure 5: Emploi

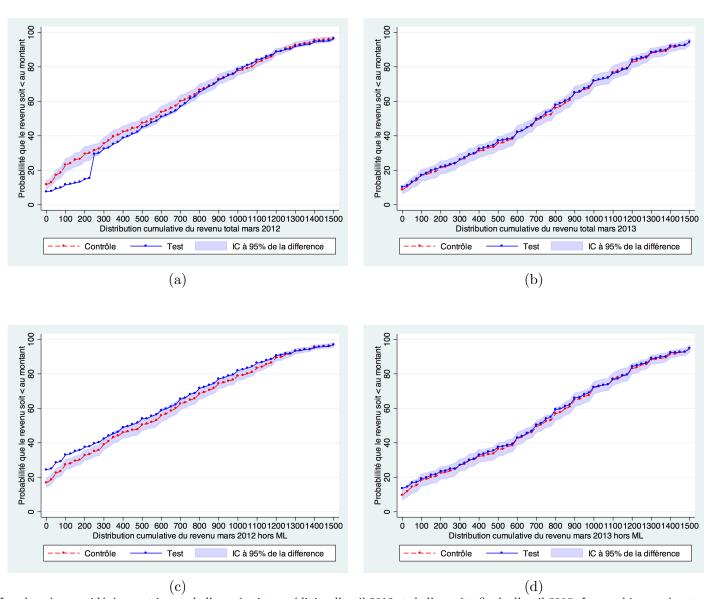


Les données considérées sont issues de l'enquête intermédiaire d'avril 2012 et de l'enquête finale d'avril 2013. Les données exploitées sont issues des calendriers rétrospectifs. Le mois 1 est le mois de début du programme (avril 2011). Les données du mois 1 au mois 13 (avril 2012) sont issues de l'enquête intermédiaire (avril 2012). Les données du mois 14 au mois 25 sont issues de l'enquête finale (avril 2013). Les informations données dans le calendrier rétrospectif renseigné dans les enquêtes indiquent mois par mois s'il s'agit d'un emploi à temps complet tout le mois, d'un emploi à temps complet une partie du mois, d'un emploi à temps partiel tout le mois et d'un emploi à temps partiel une partie du mois. Le volume d'emploi est approché en donnant des valeurs différentes à ces différentes informations, respectivement : 1, 2/3, 2/3 et 1/3.

Le graphique présente pour chacun des types d'emploi considérés la proportion de jeunes en emploi dans les groupes témoin (rouge) et test (bleu, en fait la somme de la valeur pour le groupe témoin et du coefficient estimé par l'équation 2) ayant un revenu inférieur à celui se trouvant en abscisse. La zone grisée autour de la courbe rouge correspond à l'intervalle de confiance de la différence. Lorsque la courbe bleue pénètre dans la zone grisée cela signifie que la différence n'est pas significative.

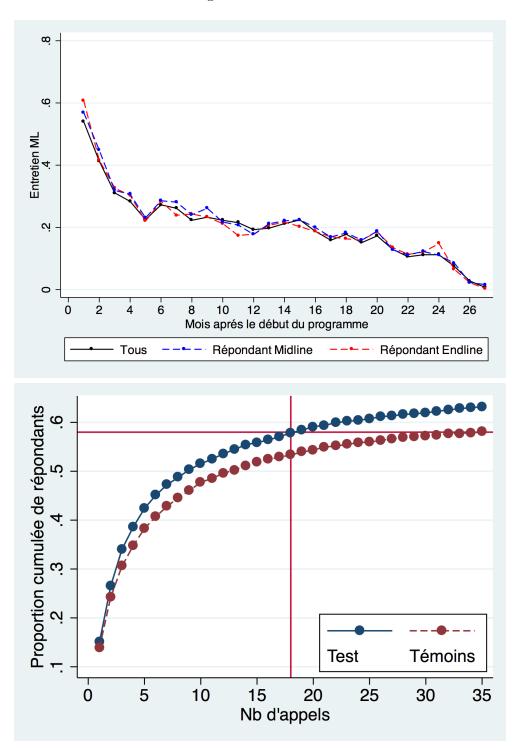
- (a) : variable valant 1 si le jeune a été en emploi le mois considéré
- (b) : variable valant 1 si le jeune a été en emploi sous contrat à temps-complet le mois considéré
- (c) : variable valant 1 si le jeune a été en emploi sous contrat temps-partiel le mois considéré
- (d): variable de volume d'emploi

Figure 6: Distribution des revenus



Les données considérées sont issues de l'enquête intermédiaire d'avril 2012 et de l'enquête finale d'avril 2013. Le graphique présente pour les revenus totaux (partie supérieure) et pour les revenus hors transfert de la Mission Locale la proportion de jeunes dans les groupes contrôle (rouge) et test (bleu, en fait la somme de la valeur pour le groupe témoin et du coefficient estimé par l'équation 2) ayant un revenu inférieur à celui se trouvant en abscisse. La zone grisée autour de la courbe rouge correspond à l'intervalle de confiance de la différence. Lorsque la courbe bleue pénètre dans la zone grisée cela signifie que la différence n'est pas significative.

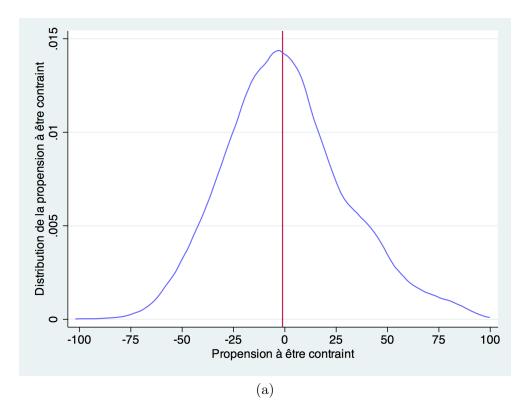
Figure 7: Robustesse

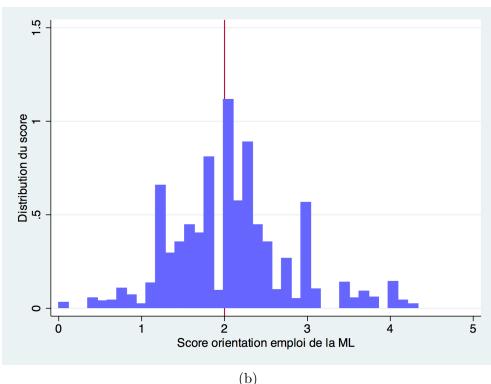


Les données considérées sont issues de Parcours 3 et des enquête intermédiaires d'avril 2012 et finales d'avril 2013. Le graphique de la partie supérieure présente mois par mois l'impact du programme sur le nombre d'entretiens mois par mois en considérant trois échantillons : l'échantillon total (noir), l'échantillon des répondant à l'enquête intermédiaire (bleu) et l'échantillon des répondants à l'enquête finale (rouge).

Le graphique de la partie inférieure montre la proportion de jeunes répondant à l'enquête intermédiaire au bout d'un nombre d'appels inférieur à celui donné en abscisse. Le graphe présente le profil pour les jeunes du groupe test et les jeunes du groupe témoin. Il illustre aussi le principe retenu pour égaliser les taux de réponses: on ne va retenir dans le groupe test que les jeunes ayant répondu au bout d'un nombre d'appel inférieur à celui correspondant au taux de réponse maximal du groupe témoin.

Figure 8: Heterogneité





Les données considérées sont issues des enquête intermédiaires d'avril 2012 et finales d'avril 2013. Le graphique de la partie supérieure présente la distribution de la prédiction de l'index de contrainte budgétaire en fonction des variables explicatives disponibles pour tous (celles de parcours 3). Les jeunes "contraints" sont ceux ayant une valeur prédite positive.

Le graphique de la partie inférieure montre la distribution des scores "emploi" des missions locales: il s'agit de la moyenne sur la mission locale de la sommes des 8 variables d'appréciation de l'offre de la mission locale par les jeunes (voir tableau 7). Les missions locales orientées emploi sont celles recevant un score supérieur à 2.

